



Hockey, page G3



La Presse

Cyber grinçant
Page D1

Des livres pour le plaisir
Un cahier spécial pour le Salon du livre



MONTRÉAL | SAMEDI 11 NOVEMBRE 2000 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117^e ANNÉE > NO 23 > 212 PAGES > 12 CAHIERS | 2 \$ TAXES EN SUS | ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2,50 \$ | FLORIDE 2,60 \$ U.S.



Les vaches

À Toronto, j'aime bien ce quartier qu'ils appellent l'Annexe entre Bloor et Dupont dans le coin de Spadina. C'est un peu comme le Plateau. J'ai mes habitudes dans un minuscule hôtel polonais qui s'appelle (assez follement d'ailleurs, pour un hôtel polonais), The Casa Loma Inn. « Vous avez beaucoup valises ? La zambre est petite », me prévient Mme Ruczynski qui tient cet établissement dans un état de propreté maniaque. J'ai 27 valises, Mme Ruczynski, 27 ! Je déménage en Saskatchewan.

Ma fiancée dit souvent qu'elle fera écrire sur ma tombe : « Il n'aimait rien tant que parler pour rien dire. » Une autre inscription qui ne serait pas fautive non plus : « Il aimait beaucoup les vaches. » Rien de personnel. Les vraies vaches. Je viens de passer l'après-midi en la compagnie des plus belles vaches du Canada au Royal Agricultural Winter Fair, la grande foire agricole annuelle de Toronto, once a year country comes to the city.

Vous ne connaissez certainement pas les blondes d'Aquitaine, ce sont des boeufs monumentaux, blonds effectivement, de cette blondeur mousseuse de la crème fraîche. Et les charolais ? Et les limousins ? Il y en avait un tout noir qu'une jeune femme grattait sous le ventre avec un bâton à l'extrémité duquel est fixé un crochet. « Cela s'appelle un show stick, c'est pour calmer les bêtes avant le show », me renseigne-t-elle.

Votre instrument eût été bien utile au débat des chefs, mademoiselle. Des vaches de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta. Un monsieur Croisetière de Moose Jaw avec un unique petit taureau australien au poil moiré comme de la soie. Des Long Horn du Texas. Des Murray Grey, des Holstein bien sûr, des Hereford comme en une madame Chamberlain ma voisine, et les plus belles de toutes, les petites

Voir LES VACHES en A2

Gesca acquiert les trois quotidiens francophones de Hollinger

La diversité des opinions et l'indépendance des rédactions seront préservées, assure Guy Crevier

DENIS LESSARD et MARIE-CLAUDE GIRARD

QUÉBEC — L'acquisition des quotidiens francophones de Hollinger par Gesca, une filiale de Power Corporation, ne mettra pas en péril la diversité des opinions exprimées et l'indépendance des salles de rédaction, promet Guy Crevier, président de Gesca et éditeur de La Presse.

« Le respect des pratiques journalistiques est une chose acquise chez nous. On est dans le domaine des journaux depuis plusieurs années. On a une tradition de respect des salles de rédaction depuis des années, je ne vois pas pourquoi cela changerait », a soutenu hier M. Crevier, annonçant, en conférence de presse, la transaction qui devrait être conclue à la mi-janvier 2001.

Gesca, qui possède déjà La Presse, La Tribune (Sherbrooke), Le Nouvelliste (Trois-Rivières) et La Voix de l'Est (Granby) prend le contrôle aussi du Soleil (Québec), du Droit (Ottawa) et du Quotidien (Chicoutimi). Quinze hebdomadaires et trois imprimeries font aussi partie de la transaction.

Conclusion d'une négociation entreprise en mai dernier, cette transaction devra obtenir au préalable la bénédiction du Bureau de la concurrence, ce qui ne posera pas de problème, prévoit M. Crevier.

Voir GESCA en A2
Autres textes — Page A21

LE GROUPE GESCA

LA PRESSE MONTRÉAL	LE SOLEIL QUÉBEC	LE NOUVELLISTE TROIS-RIVIÈRES	LE DROIT OTTAWA/HULL	LA TRIBUNE SHERBROOKE	LE QUOTIDIEN CHICOUTIMI	LA VOIX DE L'EST GRANBY
-----------------------	---------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------------------

PIERRE BERGERON Président et éditeur LE DROIT	GUY CREVIER Président de GESCA Président et éditeur LA PRESSE	CLAUDE GAGNON Président et éditeur LE QUOTIDIEN	CLAUDE THIBODEAU Président et éditeur LE SOLEIL
---	--	---	---

Stockwell Day a-t-il raté son objectif ?

Il n'a pas réussi à s'imposer comme la solution de rechange en Ontario

KATIA GAGNON

STOCKWELL Day semble avoir perdu son pari. Sa performance au débat des chefs ne lui permet pas d'espérer conquérir l'Ontario puisque le leader de l'Alliance n'a pas réussi à s'imposer comme la seule solution de rechange aux libéraux. La voiture de course de l'Alliance s'est fait doubler par un vieux cheval : Joe Clark.

La quasi-totalité des experts con-

sultés par La Presse sont d'avis que le chef de l'Alliance, malgré sa performance sans faille, n'a pas atteint son objectif au débat des chefs. Pour arriver à percer en Ontario, M. Day aurait dû mettre Jean Chrétien hors de combat et surtout, se présenter comme la seule solution de rechange valable.

« Contrairement à ce que M. Day souhaitait, l'environnement politique devient plus complexe après ce débat. Parce que Stockwell Day a

échoué à faire de ces élections une bataille à deux. Il y avait clairement quatre chevaux en compétition au débat des chefs », estime Matthew Mendelsohn, politologue à l'Université Queen's.

Or, dans l'Ontario convoité par M. Day, les libéraux ont réussi en 1997 à remporter plusieurs comtés précisément à cause de la division

Voir STOCKWELL en A2

ÉLECTIONS 2000

Oubliez l'Ontario!

Des élections, ça se gagne dans le «War Room»

Le pari de Joe Clark

Le favoritisme à l'envers

«Day veut détruire le Canada»

- pages B1 à B10

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Ats, spectacles et Cinéma	Horoscope	H19
cahiers C et D	Jardiner	J16
- horaire cinémas C4, C6	Le monde	A13-A17
- horaire spectacles D17	Les petits compagnons	H17
- horaire télévision D2	Loteries	A2, B10
Avis	Mots croisés	H12, H19
Bridge-Échecs-Timbres	Mot mystère	H19
Carrières et Formation	Petites annonces	
cahier I	- immobilier	E1-E5
Décès	- marchandises	E5, E6
Économie	- emplois	E6-E12,
Éditorial	- automobile	G9, G10
Élections 2000	- affaires	F2
Encans	Restaurants	D18
Feuilleton	Sports	cahier G
Forum	Vacances	cahier H
	Vin	D19

MÉTÉO

Voir page B10
Nuageux avec averse
Maximum 8, minimum 1



Bush prépare la transition

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale

NEW YORK — George W. Bush n'a pas encore commencé à mesurer les draperies de la Maison-Blanche, mais c'est tout comme. Malgré l'incertitude qui continue à planer sur le résultat de l'élection présidentielle en Floride, il se comporte depuis deux jours comme s'il était le 43^e président des États-Unis.

Hier encore, le gouverneur du Texas a fait savoir au monde qu'il travaillait « discrètement » et de manière « responsable » à la composition d'un cabinet. Au cours de la journée, il s'est présenté devant les journalistes en compagnie de deux conseillers susceptibles d'occuper une place importante au sein d'une administration Bush II. Il s'agit de son conseiller en matière économique, Lawrence Lindsay, et de sa conseillère en matière de sé-

curité nationale, Condoleezza Rice.

« Si le verdict qui vient d'être annoncé est confirmé, nous serons prêts, et je pense que le pays doit le savoir », a déclaré Bush au cours d'une brève rencontre avec la presse à Austin, capitale du Texas.

Le verdict auquel faisait allusion Bush, c'est celui du décompte des voix en Floride. Il ne sera pas certifié avant mardi, mais il donne au candidat républicain une avance de 327 suffrages sur son adversaire démocrate. Ce résultat officieux ne

Voir BUSH en A2
Autres informations — Page A13

>ACTUALITÉS

Hommage aux 100 000 Canadiens morts au combat
PAGE A6

>CINÉMA

Les petits cinémas n'ont plus d'avenir face à la multiplication des mégaplexes.
PAGE C1

>TÉLÉVISION

LOUISE COUSINEAU
Trouvailles et trésors: si vous vous ennuyez des ventes-débaras...
PAGE D2

>ÉCONOMIE

Une douzaine de courtiers participeront au lancement de Nasdaq Canada.
PAGE D1

CLAUDE PICHER
Chirurgie: les délais s'allongent de 70%
PAGE D3

>SPORTS

Mélanie Turgeon: «Je suis capable de gagner.»
PAGE G1

>VACANCES/VOYAGE

Luxe et grosses bêtes en Afrique du Sud.
PAGE H1

Reservez tôt sinon vous allez trouver ça haut • J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN DE DESTINATIONS PRIMEURS • BESOIN DE VACANCES

ROYAL Voyagez avec ROYAL Sièges grand confort disponibles	à partir de Malaga 479 \$	Club Med Playa Blanca 1199 \$ Martinique 1399 \$ Escapade familiale 999 \$ Carte atout 1399 \$	Forfaits tout inclus Cancun 1138 \$ Puerto Vallarta 1158 \$ Ixtapa 948 \$ Marguerita 788 \$ San Andres 1058 \$	Las Vegas 3 nuits 599 \$ Puerto Plata 888 \$ Punta Cana 1078 \$ Bayahibe 1098 \$ Varadero 1038 \$ Cayo Coco 938 \$	Bali exotique 15 jours super club 1999 \$ p.p. occ/dble	multi-voyages Tél.: (514) 858-0011 1-888-302-6221 En achetant un de ces produits vous courez la chance de gagner une Mercedes
--	------------------------------	---	--	---	--	---

Consultez le www.multivoyages.com

DEMAIN DANS LA PRESSE

Vite, vite, les toilettes !

Des « p'tits accidents », tout le monde en a eu. Mais pour certains enfants qui mouillent pyjamas et bobettes, ou certains adultes qui « s'échappent », ces mésaventures se multiplient au point de devenir un cauchemar quotidien et une hantise de chaque instant. Mais pas question de hisser le drapeau blanc ! Un dossier de Liliane Lacroix.



À lire demain dans le cahier Santé.

POUR NOUS JOINDRE

La Presse 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Quoi faire aujourd'hui
andre.cloutier@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECOURÈMENT (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30
Décès et remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30
Détailants : (514) 285-6931
National et Télé-Plus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911

Par télécopieur : (514) 285-7039
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

LOTÉRIES | **LA QUOTIDIENNE** > À trois chiffres : **2-3-2** > À quatre chiffres : **8-0-9-1** | **SUPER 7** > **4-11-16-23-24-42-47** Compl. : **45** > Extra : **056309**

SUITE DE LA UNE

GESCA

Suite de la page A1

Ce bureau a déjà approuvé la vente des journaux anglophones d'Hollinger à Can West.

Les deux parties ont refusé de divulguer le montant de la transaction, bien qu'on parle généralement d'une somme avoisinant 150 millions, pour laquelle Gesca a obtenu l'appui d'institutions financières.

L'indépendance des salles de rédaction sera absolue et la pluralité des opinions garantie, a promis M. Crevier, un engagement qui a permis hier au premier ministre Lucien Bouchard et au chef libéral Jean Charest d'approuver la transaction.

La concentration de la propriété des médias « n'entraîne pas nécessairement la concentration des contenus », a fait dire M. Bouchard par un porte-parole. Le chef libéral Jean Charest s'est dit rassuré par les engagements de M. Crevier quant au respect de l'indépendance des salles de rédaction.

« Je suis un fervent défenseur de la liberté d'expression et de la diversité des opinions. Je prends l'engagement qu'en tout temps nos journaux vont refléter cela », a soutenu hier

M. Crevier. Cet engagement, il s'illustre par les pages « Forum » de La Presse qui publient chaque jour des opinions carrément contradictoires.

Quand on souligne que la page éditoriale du quotidien qu'il dirige, La Presse, est clairement fédéraliste, M. Crevier rappelle « qu'en Amérique du Nord, la pratique qui n'est pas contestée veut que la page éditoriale reflète l'opinion du propriétaire ».

Par contre, le vice-premier ministre Bernard Landry juge « outrageantes et scandaleuses pour quiconque croit vraiment en l'économie de marché et la liberté de la presse » les déclarations récentes de Dan Colson, le négociateur d'Hollinger à Londres. M. Colson avait dit que l'acheteur des quotidiens québécois serait « quelqu'un qui assurera que le ton fédéraliste se poursuivra ».

« Jamais M. Colson et moi n'avons abordé cette question, a affirmé M. Guy Crevier, la négociation a été basée sur une question d'affaires. La longue négociation — qui a atteint un point de rupture à deux ou trois reprises — a porté uniquement sur la valeur de l'acquisition ».

Cet achat témoigne surtout de la confiance dans l'avenir des quotidiens. « Gesca croit fermement dans l'avenir des journaux au Québec, on veut continuer d'investir en information et notre priorité demeurera l'amélioration de nos contenus », a soutenu hier M. Crevier.

« Chaque quotidien bénéficiera des avantages d'appartenir à un véritable réseau. » Le nouveau groupe de presse, souligne M. Crevier, aura une fenêtre dans tous les marchés au Québec, un avantage important auprès des annonceurs. La taille du nouveau groupe lui permettra aussi de procéder à des rationalisations, des économies dans l'achat de papier ou de services.

Quand on lui demande si tous les emplois seront préservés, M. Crevier reste prudent : « On vit dans un monde de changements continus, les journaux vont devoir s'adapter ». Mais il s'empresse d'ajouter : « On arrive avec une vision de développement, de présence sur Internet. On n'a pas de plan précis de rationalisation, on va s'asseoir avec les gens et discuter. »

L'expansion du réseau de quotidiens de Gesca amènera « une cohésion et une solidité financière » qui permettront de « mieux évaluer et saisir les occasions d'affaires dans le secteur des nouveaux médias ».

Pas question pour Gesca de se lancer dans la propriété de chaîne de télévision. On ne retrouvera pas le groupe parmi les candidats à l'achat de Télévision Quatre Saisons, mais M. Crevier souligne être toujours à la recherche de « partenariats stratégiques », une solution naturelle « dans des marchés aussi étroits que celui du Québec ».

« Les temps ont changé, a commenté pour sa part le vice-premier ministre, Bernard Landry. Les technologies ont changé, les sources d'information se sont diversifiées. Si la transaction avait eu lieu il y a 20 ou 25 ans, cela aurait été « presque outrageant », a-t-il dit

« Le fait que 70 % de l'écrit soit sous le contrôle des mêmes personnes, crée pour ces personnes une obligation d'éthique capitaliste et d'éthique civique beaucoup plus élevée qu'avant », a ajouté M. Landry.

LES VACHES

Suite de la page A1

Jersey, si nombreuses au Vermont, aux yeux globuleux comme des vaches de bandes dessinées.

Tout un grand hall de biquettes dont une qui avait poussé sa ressemblance avec Gilles Duceppe jusqu'à n'avoir point d'oreilles. Et des lapins abyssiniens, hollandais et flamands. Et des canards qui se dandinaient comme M. Chrétien. Une citrouille surréaliste de 830 livres qui avait les bajoues de M. Clark, mais je me suis ravisé, elle était assez grosse pour les contenir tous les cinq, c'était une citrouille en forme de débat, voilà, un gros machin effoqué, plein de monde autour pour la regarder, et il ne se passait rien.

Je n'étais pas du tout parti pour aller au Royal Fair. Je suis d'abord allé au local de Tony Ianni, le candidat libéral dans Spadina.

Il est pas là, Tony ? Ci dispiache, je regrette, me répond un type en italien. Je vais l'attendre ici, je dis, je prendrais bien un petit café si vous en avez ? Y'avait pas de café. Un petit quelque chose à manger alors ? Vous faites la polenta ? (un plat populaire du nord de l'Italie). Ils m'ont presque montré la porte... Je me suis rabattu sur le local des NPD, rue Bloor. J'entre. Je ramasse un dépliant sur une table, je lis : Dear Neighbour, My name is Michael Valpy, I'm a journalist... « Qu'est-ce qui vous fait rire ? » me demande la dame qui m'avait accueilli. D'abord je ne ris pas. Je souris. Il me semble que la meilleure façon de faire fuir des électeurs c'est justement de leur dire : Bonjour, mon nom est Machin, je suis journaliste...

Ça dépend des journalistes, me dit la dame. Et toc.

C'est là que l'idée m'est venue d'aller au Royal Fair. Faces de beù pour faces de beù, j'ai préféré celles des Holstein. J'y reviens le temps d'un flash. Le Royal Fair n'est pas qu'une foire à bestiaux. Il y a un immense marché, un jardin, des fleurs, plein de trucs à bouffer, des produits frais, des fromages, du pain cuit sur place, des tartes, les viandes des producteurs présents, enfin vous voyez... Il y avait un monde fou, plein d'écoles, plein d'enfants qui mangeaient quoi, d'après vous ? De la pizza à 1,50 \$ la portion, la rondelle de pepperoni dégoué dans un lac de fromage caoutchouteux. Les produits frais, le jus, les crêpes, les tartes, les viandes des producteurs, trop cher. Puisqu'on m'envoie voir le Canada, cet instantané-là : un pays trop riche pour les Canadiens.

Et puis, avez-vous regardé le débat des chefs ? Non, attendez, c'est pas ça je voulais vous demander. Avez-vous vu le dernier film de Woody Allen ? Dedans, Woody a une soeur qui vit seule. Il passe la voir, elle est en larmes, elle lui dit tu sais le chum que j'avais, celui qui dansait si bien, je l'ai ramené à la maison pour la première fois l'autre soir et... il m'a attachée, il a déféqué sur moi et il est parti. Le ton est monocorde. C'est pas un film comique. Plus tard, dans la même soirée, Woody rentre chez lui, sa femme dort, elle se réveille, elle dit t'as passé une bonne journée ? Rien de spécial, dit Woody, et là il se souvient : ah oui, un inconnu a déféqué sur ma soeur.

Non, ça n'a rien à voir avec le débat. C'était pas des inconnus.

STOCKWELL

Suite de la page A1

du vote. Stockwell Day devait donc, au débat, convaincre tout l'électorat de droite d'appuyer son parti. Mais la performance étincelante du chef conservateur Joe Clark va contribuer à brouiller les cartes des stratèges de l'Alliance, croit Sid Noel, politologue à l'Université Western Ontario. « Les conservateurs mous vont y penser deux fois avant de passer à l'Alliance », dit-il.

De plus, les efforts de M. Day pour rassurer les électeurs n'ont pas eu l'effet voulu, fait valoir Graham White, politologue de l'Université de Toronto. « Il a fait preuve d'une très grande habileté dans la façon de s'adresser aux gens. Mais il a eu l'air d'un homme qui en faisait trop : quand il a sorti sa petite affiche, mon indicateur de fumisterie a commencé à grimper », ironise le politologue. La tactique de regarder constamment la caméra, copiée sur celle employée par le premier ministre ontarien Mike Harris lors de la campagne de 1995, l'a également desservi, ajoute M. Noel. « La copie ne semblait pas aussi authentique que l'original. »

M. White, tout comme son collègue Mendelsohn, croit cependant que la piètre performance de Jean Chrétien lui a probablement fait perdre des points en Ontario. « Mais comme il a été attaqué de trois côtés, il a probablement perdu des points chez trois clientèles. La différence en fait de sièges pourrait donc être minime », commente M. White. « Les électeurs qui avaient des doutes sur M. Chrétien ont été confirmés dans leurs doutes. Ont-ils trouvé un autre chef suffisamment impressionnant pour changer leur vote ? C'est possible. Mais ce ne sera pas un mouvement de

masse », renchérit Matthew Mendelsohn.

Chris Baker, vice-président à la firme de sondages Environics, partage la perception des trois universitaires. L'agressivité de Stockwell Day envers le premier ministre lui a nuí, estime-t-il. « Il aurait dû s'en tenir à son programme du respect. Parce que la première personne qui verse dans les attaques personnelles est perçue comme la plus désespérée. En jetant les gants, M. Day a démontré sa faiblesse », croit-il. Il a également fait un mauvais coup en sortant cette affiche au beau milieu du débat. « C'est de la bonne télévision, mais ça montre aux gens qu'il est capable de ne pas respecter un accord négocié. » L'utilisation de matériel était en effet interdite, selon l'entente conclue avec les réseaux de télévision.

Dans le chœur de nos experts, le seul son de cloche discordant provient de Darrell Bricker, vice-président de la firme Ipsos-Reid, qui, en collaboration avec le réseau de télévision CTV, a effectué une enquête après le débat auprès de 500 internautes volontaires. Les répondants ont donné Stockwell Day gagnant du débat à 38 %. Joe Clark suit à 27 %, Jean Chrétien à 21 %, Alexa McDonough, 11 %, et Gilles Duceppe, un pour cent. « Les gens ont été très impressionnés par son style », fait valoir M. Bricker, qui croit que le débat pourrait créer un mouvement d'appui à Stockwell Day en Ontario. Mais, comme le faisait remarquer sur les ondes de CBC, l'ancien premier ministre de l'Ontario, David Peterson, qui l'a appris à ses dépens, « ce n'est pas parce que les gens trouvent que quelqu'un a gagné un débat qu'ils vont voter pour lui »...

tient pas compte des votes par correspondance qui seront dépouillés le 17 novembre.

Néanmoins, le camp Bush a demandé à Gore de concéder la victoire, hier.

« La seule question en suspens, ce sont ces bulletins de l'étranger, que, historiquement, les républicains ont gagné », a déclaré Karen Hughes, porte-parole de Bush.

« Nous espérons que le vice-président reviendra sur ses menaces de plaintes en justice et d'un nouveau décompte. »

L'émissaire de Bush en Floride, James Baker, a martelé le même message au cours d'une conférence de presse.

« Pour le bien du pays et dans l'intérêt de notre statut dans le monde, la campagne devrait prendre fin et le travail de la transition devrait commencer », a dit Baker.

« Nous comprenons qu'il soit frustrant de perdre une élection par une petite marge. Mais ça arrive. »

Baker a encouragé Gore à suivre l'exemple de Richard Nixon et Ge-

rald Ford, deux candidats républicains ayant perdu des élections très serrées, le premier en 1960 contre John F. Kennedy (par 118 000 voix) et le deuxième en 1976 contre Jimmy Carter (par 1,6 million de voix).

Selon Baker, Nixon et Ford « ont placé les intérêts du pays en premier » en acceptant le vote.

Dans l'ensemble des États-Unis, Gore a récolté environ 200 000 suffrages de plus que Bush lors du scrutin de mardi. Pour accéder à la Maison-Blanche, il lui manque cependant la majorité au sein du collège électoral, la seule majorité qui compte. D'où l'importance de gagner la Floride et ses 25 grands électeurs.

Pour la deuxième journée consécutive, le camp Gore a reproché à Bush de faire preuve d'arrogance en parlant de transition et de cabinet.

« Cette élection n'est pas finie », a déclaré William Daley, directeur de la campagne présidentielle de Gore, au cours d'une conférence de presse à Tallahassee, en Floride.

BUSH

Suite de la page A1

GAGNANT DU PRIX EXCELLENCE
de l'ASSOCIATION DES PRODUITS DE DUVET ET PLUMES

Édredons de duvet

Le plus grand choix d'édredons de duvet et accessoires

aux plus bas prix garantis!

Édredons de duvet d'oie blanche

Construction en cloisons 12 po

Simple	89⁹⁵
Double	109⁹⁵
Grand	119⁹⁵
Très grand	149⁹⁵

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre Rockland : 341-7810
La Cathédrale (Centre-ville) : 282-9525
Place Portobello Brossard : 671-2202
Les Galeries Laval : 681-9090

ACTUALITÉS



L'acheteur de La Ronde déboursera 30 millions

ÉRIC TROTTIER

UN CHÈQUE de 30 millions de dollars à la signature du contrat, un bail de 40 ans au montant total de 68 millions, des retombées fiscales de cinq millions par année.

Telles sont les sommes que la Ville de Montréal s'attend à recevoir lorsqu'elle aura conclu un accord pour la vente des actifs de La Ronde, vraisemblablement au groupe américain Six Flags, le plus important exploitant de parcs thématiques au monde.

Et ça, c'est sans compter le fait que Six Flags a l'intention d'investir 100 millions de dollars pour transformer La Ronde.

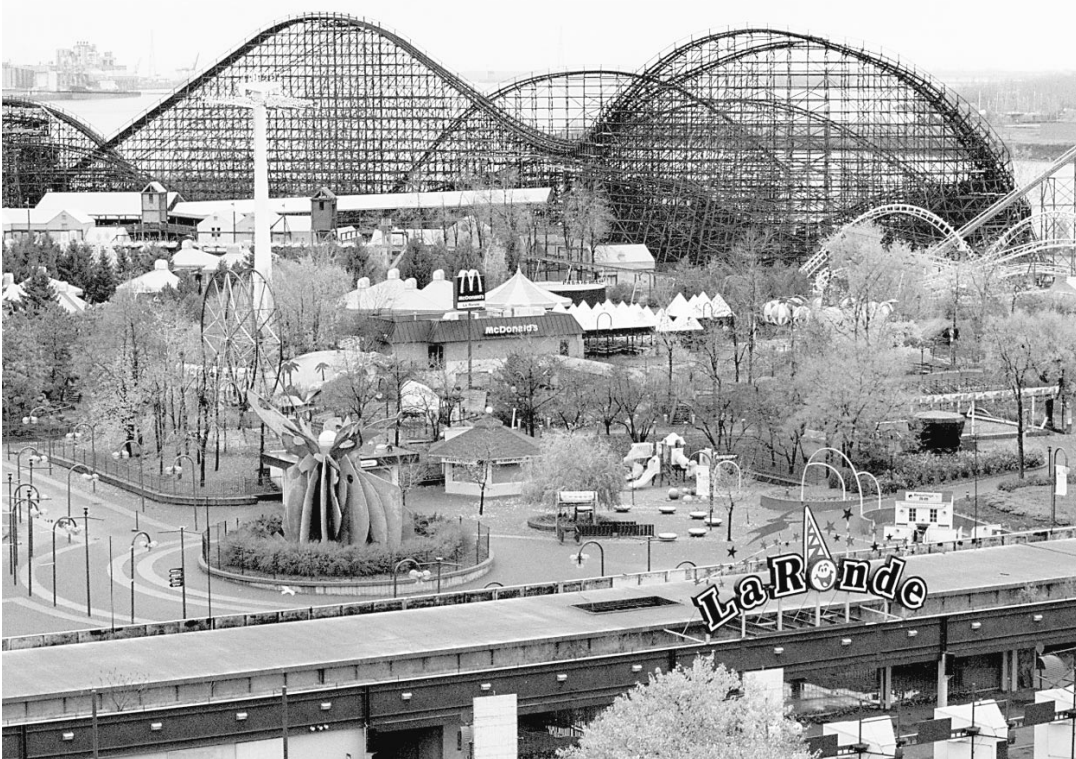
« C'est tout un investissement ! L'affaire du siècle pour la Ville, d'autant plus que l'acheteur ne demande pas de subventions ! » Dans l'entourage du maire de Montréal, Pierre Bourque, on jubilait hier.

Le président du comité exécutif de la Ville, Jean Fortier, a refusé de nommer le futur acquéreur, « pour respecter une clause de confidentialité », mais il a admis que la vente était imminente. « Nous sommes dans la phase finale des négociations ; ce n'est qu'une question de jours, de semaines tout au plus, avant que l'affaire soit conclue », a-t-il déclaré, avant de donner plusieurs détails de l'entente.

M. Fortier a dit que les futurs acquéreurs sont « enthousiasmés » par la qualité du marché de Montréal et par le potentiel qu'offre La Ronde, qui attire 1,2 million de visiteurs par année.

Les acheteurs devront payer 30 millions de dollars pour acquérir les actifs du parc d'attractions, a soutenu M. Fortier, en précisant que la Ville restera propriétaire du fond de terrain. D'autres conditions seront aussi respectées, a-t-il ajouté : la marina demeurera ouverte au public et le festival des feux d'artifice pourra continuer d'être tenu à l'île Sainte-Hélène.

Selon lui, l'acquéreur s'engage aussi à payer la somme de 1,7 million par année à la Ville pour louer les lieux, un bail qui aura



Le groupe américain Six Flags, qui possède déjà 37 parcs d'attractions, reste bien en avance sur les autres soumissionnaires pour l'acquisition de La Ronde.

une durée de 40 ans. Enfin, la transaction rapportera à l'administration montréalaise près de cinq millions par année en taxes de toutes sortes, a fait valoir le président du comité exécutif.

M. Fortier a précisé que l'acquéreur prendra possession de La Ronde au printemps prochain, mais n'entreprendra les travaux de transformation du parc que l'année suivante.

Pour l'instant, Six Flags reste bien en avance sur les autres soumissionnaires, a-t-on pu apprendre de différentes sources, hier.

Le groupe américain, qui a déjà fait partie de l'empire Time Warner, a des revenus de plus d'un milliard par année et possède 37

parcs d'attractions aux États-Unis, à Mexico et en Europe. L'entreprise, dont le siège social se trouve à Oklahoma City, a acquis plus d'une douzaine de parcs semblables depuis deux ans. Elle souhaite faire de La Ronde un parc thématique dont le thème n'est pas encore arrêté. Chose certaine, les 100 millions que compte investir l'entreprise américaine vont complètement transformer le parc de l'île Sainte-Hélène. Par comparaison, signalons que la Ville n'injectait que deux ou trois millions par année pour restaurer ses manèges.

Selon M. Fortier, il reste toutefois, avant de sabrer le champagne, à régler quelques

détails, dont la question des emplois de La Ronde (une cinquantaine d'employés cols bleus de la Ville en plus des 500 employés occasionnels de la Société du parc Jean-Drapeau). Certains employés passeront au service de l'acheteur, tandis que les autres resteront à la Ville. M. Fortier n'a pas précisé si des licenciements sont prévus.

Près d'une demi-douzaine d'entreprises s'étaient montrées intéressées par l'achat des actifs de La Ronde. Selon ce que *La Presse* a appris, deux autres acheteurs potentiels seraient par ailleurs toujours dans la course, advenant l'échec des négociations avec Six Flags. Il y aurait notamment un groupe français représenté par l'avocat montréalais Guy Dancosse. Selon ce dernier, le groupe européen souhaiterait faire de La Ronde un parc couvert, exploité toute l'année, ce qui nécessiterait des investissements beaucoup plus considérables. « C'est un projet d'envergure, fait sur mesure pour La Ronde, a confié Me Dancosse à *La Presse*. Et en autant que je me fie aux informations qu'on a, nous sommes toujours dans la course, la Ville ne nous pas encore dit que nous ne l'étions plus, en tout cas. »

La Ronde, le parc d'attractions qui a été conçu à l'occasion de l'Expo 67, a connu des saisons plus difficiles ces dernières années, attirant davantage les adolescents — aux poches plutôt vides — que les riches touristes. En 1999, une grève a forcé la fermeture du parc pendant neuf jours et la saison s'est terminée par une perte de 700 000 \$. Cela a fait réfléchir la Ville. « On s'est aperçu qu'on était vulnérables au plan des relations de travail, explique Jean Fortier. Cela nous a amenés à nous demander si La Ronde, essentiellement un site récréatif, devait continuer à faire partie des activités de base de la Ville. »

La réponse, la Ville l'a obtenue quand le président de la Société du parc Jean-Drapeau, Pierre Bibeau, a transmis à la Ville un rapport indiquant qu'il fallait investir plusieurs dizaines de millions pour remettre le parc sur les rails. La décision de vendre a alors été prise.

Une transaction payante pour un ami de Jean Fortier

ÉRIC TROTTIER

IL N'Y A pas que la Ville de Montréal qui s'apprête à faire la passe avec la vente des actifs de La Ronde.

Richard Bramucci, un ami personnel du président du comité exécutif de la Ville, Jean Fortier, recueillera, si la transaction de La Ronde avec Six Flags se concrétise, une commission allant de 500 000 \$ à 1,5 million, pour un contrat qui lui aura pris à peine cinq mois de travail, a appris *La Presse*.

M. Bramucci est le président et le seul actionnaire du Groupe Millénum, une entreprise spécialisée dans la vente de grandes sociétés. Au mois d'août dernier, la Ville a retenu ses services pour trouver des acheteurs potentiels au parc d'attractions de l'île Sainte-Hélène.

Selon plusieurs intervenants au dossier, M. Bramucci a effectué un excellent travail. Rapidement, il a identifié huit entreprises qui pouvaient se montrer intéressées. Quatre d'entre elles ont soumis à la Ville une offre. L'une, provenant d'un groupe de Québec, a été qualifiée de « farfelue » et a été mise à la poubelle. Les trois autres ont été conservées, et des négociations plus serrées ont été entreprises avec Six Flags.

M. Bramucci a fait de l'excellent boulot. Il faut dire qu'il est bien payé. Le contrat qui le lie à la Ville stipule que, quoi qu'il arrive, la Ville devra lui verser la somme de 100 000 \$. En cas de succès, c'est tout autre chose. L'acheteur devra alors verser à M. Bramucci des honoraires « représentant 1,45 % du montant brut de la transaction ».

Joint par *La Presse*, hier, M. Bramucci a refusé de préciser le montant de sa commission. On peut faire le calcul. Tout dépend en fait de la valeur du « montant brut de la transaction » : 30 millions, selon une évaluation conservatrice ou... près de 100 millions (si on inclut dans le montant de base la somme que recevra la Ville pour la location des lieux durant 40 ans, soit 68 millions).

Quoi qu'il en soit, la vente va rapporter un minimum de 550 000 \$ à M. Bramucci. Au mieux : 1,5 million.

Or, *La Presse* a appris que ce dernier est depuis 12 ans un ami per-

sonnel de Jean Fortier, le président du comité exécutif qui est, dans les faits, le numéro deux de la Ville. Les deux hommes ont même déjà partagé un bureau. « Et puis ? La Ville a bien le droit d'accorder des contrats à mes amis ! » a soutenu M. Fortier quand on lui a fait remarquer la chose, hier.

« Tout a été fait dans les normes, a-t-il ajouté. Il y a eu appel d'offres et la soumission du groupe Millénum était la plus basse. »

— Mais n'y a-t-il pas quand même apparence de conflit d'intérêts ?

— Il n'y a pas de conflit d'intérêts là-dedans, voyons ! Écoutez, je connais tout le monde dans ce domaine. On ne peut pas disqualifier quelqu'un parce qu'il est un de mes amis personnels. Je connais aussi Bernard Lamarre et Jean Lamarre ; est-ce que la Ville doit arrêter de donner des contrats à SNC pour ça ?

M. Fortier affirme ne pas avoir eu de discussions personnelles avec M. Bramucci à propos de ce dossier. « Et ce n'est pas moi qui ai négocié son contrat », ajoute-t-il.

Pourtant, M. Bramucci dit : « Quand j'ai entendu dire que la Ville voulait vendre les actifs de La Ronde, j'ai appelé Jean pour lui demander comment je devais m'y prendre pour offrir mes services à la Ville. »

Fait à signaler, à l'origine de toute cette affaire, le mandat visant à réorienter La Ronde ou à la mettre en vente devait être accompli par la firme Price Waterhouse, sous la gouverne de la Société du parc des Îles, la société paramunicipale qui est propriétaire du parc d'attractions. Mais le comité exécutif de la Ville de Montréal est intervenu l'hiver dernier pour prendre le dossier en mains. Puis, dérogeant à sa politique d'attribution de contrats de services professionnels, la Ville a fait un appel d'offres sur invitation à trois firmes avec lesquelles elle a négocié de gré à gré. La première n'a pas présenté d'offre et la seconde n'a pas été retenue pour des raisons techniques. « Le Groupe Millénum est la firme qui répond le mieux aux exigences de la Ville », a conclu le comité exécutif dans sa décision datant du 3 août dernier.



Jean Fortier

MEXX
www.mexx.com

AILES
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 • CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 • PLACE STE-FOY (418) 652-4537 • www.lesailles.com

ISOLÉ
L'Aventurier Zermatt

...parce que nos hivers sont froids

régulier 249.99 \$

199.99 \$

-Isolé hollofil 8 oz
-4 poches avant dont 2 chauffe-main
-Cordon ajustable à la taille
-Capuchon détachable

Couleurs disponibles :
(Femme) beige, marin, rouge brique
(Homme) olive, marin, rouge brique

Quantité limitée
Offre se terminant le 26 novembre 2000

Chicoutimi
250 Racine E.
418-545-2251

Québec
710 Bouvier
418-624-9088

Ste-Foy
Place de la Cité
418-654-1774

Montréal
1610 St-Denis
514-849-4100

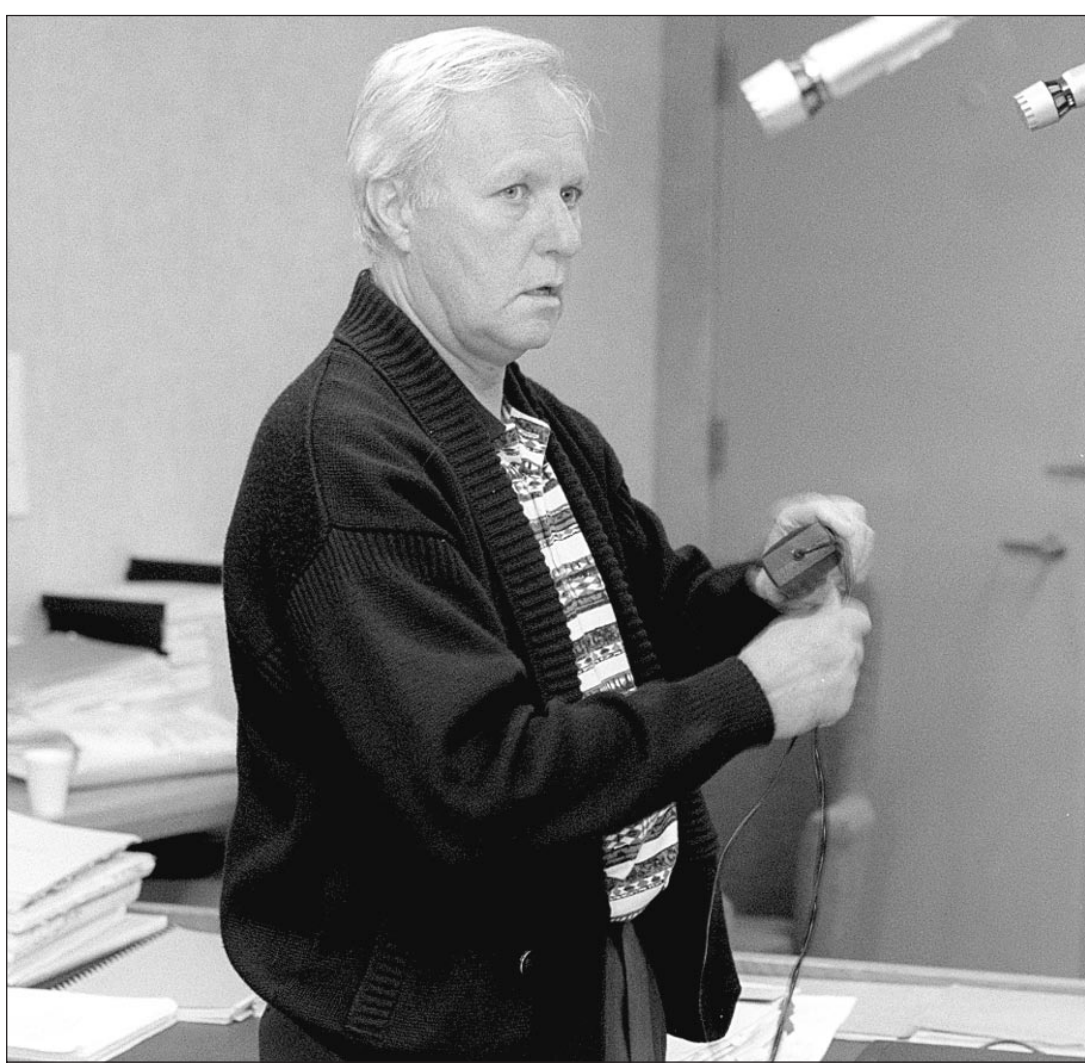
Laval
Centre Décor 440
3912 autoroute 440 O.
450-881-8030

Brossard
8025 Boul. Taschereau
450-462-3389

TOUJOURS

L'AVENTURIER

accord D Desjardins



La faillite de Gilles Perron (ci-dessus) entrera en vigueur le 27 juillet prochain, si aucun créancier ne s'y oppose, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant... Photothèque, La Presse ©

Gilles Perron déclare faillite

Il rencontrera de l'opposition sur son chemin...

CHRISTIANE DESJARDINS

CONDAMNÉ RÉCEMMENT à payer 200 000 \$ au procureur de la Couronne, Yves Berthiaume, qu'il a diffamé pendant de longues années, Gilles Perron vient de déclarer faillite. Mais il ne l'aura pas facile...

De fait, le principal créancier de Perron, Me Berthiaume, compte bien s'opposer à la libération de faillite. Celle-ci entrerait en vigueur le 27 juillet prochain si aucun créancier ne s'y oppose.

« Ce n'est pas une affaire sûre cette faillite, il a brimé des droits fondamentaux », dit Me Berthiaume, en soulignant que Perron s'est lui-même mis dans une mauvaise situation. Rappelons qu'au départ, c'est Perron qui poursuivait Me Berthiaume et la police de Laval, pour une somme de 1,6 million. Perron les accusait notamment d'avoir camouflé des faits et caché de la preuve, dans le but de le faire condamner coûte que coûte pour le meurtre de sa femme, Michèle. Celle-ci a été poignardée à mort dans sa voiture, en 1987.

Perron a été déclaré coupable de ce meurtre en 1989, alors que Me Berthiaume officiait pour la Couronne. Perron s'est pourvu en appel et a obtenu un second procès, au terme duquel il a été acquitté. Perron a entrepris sa poursuite civile de 1,6 million, qui s'est finalement retournée contre lui. En effet, le 28 septembre dernier, la Cour supérieure déboutait Perron sur toute la ligne et lui ordonnait de payer 200 000 \$ à Me Berthiaume pour la diffamation qu'il lui avait fait subir depuis une dizaine d'années, en plus des frais.

Me Berthiaume ne cache pas qu'il s'attendait à ce que Perron déclare une

faillite, mais pas si rapidement. « Sa déclaration est très sommaire, il ne dit pas qu'un jugement a été rendu, et il manque des créances. » L'avocat de Me Berthiaume dans ce procès civil, Me Philippe Ferland, n'a pas encore déposé son mémoire de frais (de 30 000 à 35 000 \$), et compte aussi présenter une requête pour des honoraires spéciaux. D'autre part, les intérêts sur la somme due à Me Berthiaume pourraient être d'environ 60 000 \$. Ces créances viendront s'ajouter à celles énumérées par Perron, et qui totalisent actuellement 326 125 \$.

Outre les 200 000 \$ qu'il devrait payer à Me Yves Berthiaume selon les directives de la juge Carole Julien, Perron dit devoir 75 000 \$ à Me Daniel Rock, qui l'a défendu lors de ses deux procès pour meurtre ; 27 000 \$ en impôts (provincial et fédéral) ; 4000 \$ à Household Finance ; 20 000 \$ à la caisse populaire Saint-Vincent-Ferrier. On remarque aussi une petite somme de 125 \$ due à Me Pierre Quesnel, l'avocat qui a représenté Perron dans sa poursuite civile. Invoquant la confidentialité de ses dossiers, Me Quesnel a refusé de commenter cette somme, et n'a pas voulu dire si ses honoraires dans le procès civil avaient été fixés au pourcentage de ce que Perron aurait obtenu, s'il avait gagné.

Perron, ex-réalisateur à Radio-Canada, demeure maintenant à Saint-Laurent et déclare des revenus de 5567 \$ par mois qui s'établissent comme suit : 2550 \$ de pension, 2167 \$ qui proviennent du salaire de sa conjointe actuelle, Maureen Kelly, et 850 \$ du Fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels depuis 1987, (parce que sa femme Michèle a été victime d'un acte criminel).

C'est Poulin de Courval Cie qui agit comme syndic de faillite dans cette affaire.

CPG Gestion active

BANQUE NATIONALE

BIEN ENTOURÉ POUR MIEUX PERFORMER

Avec le CPG gestion active Banque Nationale, votre portefeuille grandit sous l'œil attentif de nos gestionnaires.

15,2%*

Capital garanti

UN BON CHOIX REER
POTENTIEL DE RENDEMENT SUPÉRIEUR

1 888 TELNAT-1
www.bnc.ca



BANQUE NATIONALE

VOUS SEREZ PLUS À L'AISE

La voie d'accès à l'université passe par l'avenue Royale

Si vous songez à quitter la maison pour aller étudier ailleurs au Canada ou encore peut-être aux États-Unis ou à l'étranger, le programme pré-universitaire de LCC (12e année) pourrait être le passeport pour réaliser votre rêve.

La formation pré-universitaire de LCC est un programme de 1 an qui ouvre les portes d'un large éventail de programmes universitaires parmi lesquels vous pouvez choisir. Le peu d'élèves par classe, des enseignants exceptionnels et notre conseiller en études universitaires exclusif vous aideront et guideront vos pas à chaque étape de votre cheminement... de la salle de cours jusqu'à la soumission de vos candidatures. Vous pouvez même ajouter une année d'études supplémentaire pour pratiquer un sport au sein d'une des équipes renommées de LCC.

Étonnant? Pas vraiment, si vous considérez notre remarquable taux d'acceptation dans les universités. Nous vous invitons à visiter notre campus et à le constater par vous-même.

Faites l'essai du programme pré-universitaire de LCC
Venez à notre « soirée de présentation du programme pré-universitaire »
le 15 novembre à 19 h 00



www.lcc.ca

LOWER CANADA COLLEGE
4090, avenue Royale
Montréal (Québec), H4A 2M5
(514) 482-0951 Courriel : admin@lcc.ca

*Taux que ce produit aurait réalisé avec un rendement annuel composé sur 4 ans, au 30 juin 2000. Les rendements passés ne sont pas garantis des rendements futurs.

| PORT DE MONTRÉAL |

La CSN grande perdante du conflit des camionneurs

SILVIA GALIPEAU

Les avis sont unanimes : s'il faut chercher un perdant dans le conflit du port de Montréal, c'est la CSN qui rafle le premier prix. Viennent ensuite les camionneurs et le monde syndical dans son ensemble. Malgré tout, les principaux intéressés tiennent le cap, poursuivant la lutte, tête haute et poings levés.

Hier, quelque 400 membres de divers syndicats affiliés à la CSN sont venus prêter main-forte aux 200 camionneurs toujours en grève, dans une manifestation devant les bureaux du premier ministre à Montréal. Une vingtaine de minutes, les manifestants ont scandé les habituels « so-so-so-solidarité » et « on est tanné de se faire rouler ».

Les camionneurs indépendants travaillant dans l'intermodal au port de Montréal sont en grève illégale depuis une vingtaine de jours. Ils revendiquent le droit de se syndiquer et d'être accrédités auprès de la CSN, droit qui a été rejeté mercredi par le Conseil canadien des relations industrielles.

« Les camionneurs, il faut qu'ils gagnent, et ils vont gagner. Il y a des employeurs qui veulent négocier, et on va négocier. Le combat n'est pas fini », affirmait hier John David Duncan, vice-président du Syndicat national du transport routier (SNTR), affilié à la CSN.

Mais les analystes ne voient pas la situation du même oeil. Le verdict de mercredi a sonné l'arrêt de mort de la lutte de la CSN dans le



Bravant la pluie et le verdict négatif du Conseil canadien des relations industrielles, quelque 400 membres de syndicats affiliés à la CSN sont venus prêter main-forte aux 200 camionneurs toujours en grève, au cours d'une manifestation hier, devant les bureaux du premier ministre à Montréal.

dossier, pensent-ils. « La CSN devait savoir que le dossier allait vers un cul-de-sac », commentait hier Noël Mallette, professeur en relations de travail à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. « La CSN sort perdante », renchérisait Jean-François Tremblay, chargé de cours à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal.

Selon ces deux observateurs, la CSN connaissait très bien les règles

de jeu de l'accréditation syndicale : les centrales doivent faire signer des cartes d'accréditation et obtenir la majorité des cartes pour une entreprise donnée. Pas question de faire signer des cartes de manière collective dans une industrie, mais toujours une entreprise à la fois. Or, « la CSN savait qu'elle n'avait pas procédé correctement. Elle a fait signer ses cartes sur une base collective », expliquait Noël Mal-

lette. Résultat : l'accréditation a été refusée, la CSN ne possédant pas une majorité de cartes par entreprise.

Sachant le cul-de-sac proche, la CSN a opté pour une stratégie autre : « le coup de force, en disant, on ferme le port », poursuivait-il, l'idée étant de mettre en péril les employeurs, afin de les forcer à reconnaître de facto le syndicat. Une telle reconnaissance aurait permis

de court-circuiter le Conseil canadien des relations industrielles. Mais, malheureusement pour la CSN, les employeurs ont tenu bon.

Alors pourquoi la CSN poursuit-elle toujours la lutte ? « La CSN ne veut pas perdre la face », tranchait-il. Or, pour ne pas perdre la face, il lui faut trouver des coupables : Québec, le syndicat des Teamsters, affilié à la FTQ, etc.

La CSN sortira grande perdante dans le dossier, entachant le monde syndical en même temps, concluait Noël Mallette.

Et que dire des camionneurs ? « Ils risquent de se faire congédier et disparaître du marché », tranchait-il, soulignant que si leurs salaires sont si bas, c'est qu'il y a une surabondance de main-d'oeuvre dans le marché. « C'est un drame humain considérable et dramatique, mais qu'est-ce que vous voulez, ce sont les règles du marché. »

Moins pessimiste, Jean-François Tremblay pense plutôt que les camionneurs sortiront gagnant du conflit. « S'ils sont réembauchés, il va y avoir une amélioration des conditions de travail suite au conflit. L'opinion publique a été sollicitée et les gens se sont aperçus des conditions de travail précaires des camionneurs. » Quant à la CSN, il pense aussi qu'elle « va être sérieusement amochée, notamment devant l'opinion publique qui a subi les séquences de la grève ».

En attendant le dénouement de l'affaire, dans le port de Montréal, la circulation a bel et bien repris depuis quelques jours, atteignant 1760 entrées et sorties hier. « On entend dire que 75 % des camionneurs sont retournés au travail », affirmait Michel Turgeon, directeur des communications à l'Administration portuaire de Montréal.

ÉPILATION MÉDICALE AU LASER DIODE
Soyez prêt(e)s pour vos prochaines vacances dans le Sud cet hiver.
INSTITUT DE LASER DERMATOLOGIQUE DE MONTRÉAL
(514) 695-9646
Dr Denis L. Hébert, Dermatologiste

EXCLUSIF
Luxeux manteaux en peau d'agneau léger espagnol merinos
POUR FEMMES ET HOMMES
Tailles régulières et petites
Directement du fabricant
Manteaux en peau d'agneau renversé (Shearling)
Robert Arnold
OUVERT Samedi de 9 h 30 à 15 h 30
Lun. au vend. de 12 h à 18 h
9250, av. du Parc (angle Chabanel)
Local 450 • Tél. : 387-5495

Découvrez pourquoi plus de canadiens choisissent Lasik Vision pour la correction de la vue au laser

Une équipe de trois spécialistes effectue des chirurgies au laser à la clinique Lasik Vision au centre-ville de Montréal. Ils ont chacun réalisé des milliers d'interventions au LASIK et ils partagent leurs connaissances en formant d'autres ophtalmologistes dans ce domaine.

Nos chirurgiens font parti d'un groupe sélect d'ophtalmologistes ayant une formation post-doctorale en chirurgie de la cornée et en chirurgie réfractive.

L'équipe de chirurgiens de Lasik Vision Canada a effectué plus de 140 000 interventions au LASIK à travers le pays.

Dans tous nos centres au Canada, nos chirurgiens font appel au dernier modèle du laser Chiron Technolas 217, un laser de 4^e génération et au microkératome Hansatome à lamelle verticale.

Notre engagement: fournir des soins d'excellente qualité au meilleur prix possible.

700\$ /oeil*
peu importe votre ordonnance
Si vous trouvez un meilleur prix ailleurs, Lasik Vision l'égalera.

* Tout compris. Votre prescription doit pouvoir être traitée à l'aide des techniques LASIK ou PRK.

1877 MES YEUX
637-9389
LASIK VISION
MONTRÉAL

Pour plus d'information, visitez notre site web au www.lasik-vision.com

Mark Cohen, MD, FRCSC
opère et enseigne à l'Université de Sherbrooke.
Le docteur Cohen a été un des premiers ophtalmologistes au Canada à réaliser plus de 1000 interventions au Lasik vertical et fait parti des 14 ophtalmologistes en Amérique du Nord certifiés par Chiron à enseigner le Lasik.

Avi Wallerstein, MD, FRCSC
opère et enseigne au centre hospitalier Royal Victoria et il est aussi le directeur médical national de Lasik Vision.
Le docteur Wallerstein a été un des premiers ophtalmologistes au Canada à utiliser le Lasik vertical pour corriger la myopie et est aussi certifié par Chiron à enseigner le Lasik.

Pierre Demers, MD, FRCSC
opère et enseigne à l'Université de Montréal.
Le docteur Demers est un chirurgien expérimenté au LASIK et est une autorité dans l'usage thérapeutique du laser excimer. Il a présenté et publié des articles scientifiques sur ces sujets au Canada et au niveau international.

VANCOUVER • BURNABY • CALGARY • EDMONTON • WINNIPEG • TORONTO • WINDSOR • MISSISSAUGA • NIAGARA FALLS • LONDON • SASKATOON • OTTAWA • MONTRÉAL • HALIFAX

AIDEZ-NOUS À DÉBARRASSER LE PLANCHER !

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

À l'occasion de notre déménagement, nous débarrassons le plancher, les tablettes, les entrepôts et nous liquidons les plus grandes marques à des prix complètement fous! Profitez-en avant que nous ne retrouvions tous nos esprits!

Jusqu'à épuisement des stocks

5730, rue Sherbrooke Est ::: Près du stade Olympique ::: (514) 254-6041 ::: www.fillion.qc.ca ::: Dès janvier 2001, à un coin de rue vers l'ouest

FILLION
ÉLECTRONIQUE

Les rangs des anciens combattants s'éclaircissent inexorablement

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Le principal ennemi des anciens combattants : la vieillesse.

Ayant porté l'uniforme à une époque où il n'y avait pas encore de télévision, ou du moins, pas de métro à Montréal et encore moins d'ordinateurs, ils sont 70 à mourir chaque jour au Canada. Et leur confrérie de 382 000 personnes fond de 25 000 tous les ans.

Leur moyenne d'âge actuelle : 78 ans.

Résultat : le Fonds du souvenir, financé par le ministère des Anciens combattants, dépense aujourd'hui plus de 12 millions par année pour aider les familles démunies à enterrer les anciens militaires. Bon an mal an, environ 3500 des 10 000 familles qui en font la demande obtiennent de l'aide, dont 300 au Québec.

« On peut fournir une pierre tombale ou de l'assistance financière (entre 500 \$ et 5000 \$) », dit Guy Rousseau, directeur de la section québécoise de l'organisme sans but lucratif fondé en 1909. Cent vingt mille familles ont pu bénéficier d'un tel soutien depuis 1909.

Environ 17 000 des militaires canadiens déjà décédés ont choisi d'être inhumés à Pointe-Claire, au champ d'honneur du Fonds du souvenir. Il s'agit du seul cimetière canadien entièrement réservé aux vétérans de guerre, où généraux et colonels reposent à côté de simples soldats. Des milliers d'autres anciens militaires sont enterrés dans les champs d'honneur aménagés dans de nombreux cimetières civils.

Tous les 11 novembre, jour du Souvenir, les Canadiens rendent par ailleurs hommage aux soldats morts au combat.

On appelle anciens combattants tous les militaires ayant participé aux Première et Deuxième Guerres mondiales (14-18 et 39-45) ou à la guerre de Corée (50-53), premier conflit important durant la guerre froide.

Au total, 100 000 hommes sont morts pendant ces trois conflits.

Les soldats canadiens ayant participé aux dernières missions de paix internationales ne sont pas considérés anciens combattants mais, depuis deux ans, ils peuvent aussi choisir d'être enterrés au cimetière de Pointe-Claire.



Des fleurs ont été déposées, hier, sur le tombeau du Soldat inconnu, à Ottawa. Ce sera la première fois, cette année, que des cérémonies officielles se dérouleront le 11 novembre devant ce cénotaphe abritant le corps d'un soldat canadien inconnu rapatrié de France. La dépouille est celle d'un des milliers de combattants qui ont perdu la vie, au cours de la Première Guerre mondiale, sur la crête de Vimy. Le corps a été inhumé au début de l'année au pied du Monument national aux anciens combattants.

Photo REUTERS

Les médecins avorteurs redoublent de prudence le Jour du Souvenir

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

LE JOUR DU Souvenir rend plusieurs médecins très nerveux, trois de leurs confrères pratiquant des avortements ayant été victimes d'attentats autour de cette date.

« Certains groupes pro-vie appellent le jour du Souvenir le *jour du Souvenir de ceux qui ne sont pas nés* (Remember the Unborn Day) », explique Cindy Recker, de la Ligue canadienne d'action pour le droit à l'avortement.

Tous les ans, la Société canadienne des obstétriciens et gynécologues met donc ses membres en garde. La National Abortion Federation fait la même chose aux États-Unis, et plusieurs cliniques renforcent alors leur système de sécurité.

Les choses ont commencé le 8 novembre 1994, quand le Dr Garson Romalis a été atteint à la jambe par une balle tirée à travers la fenêtre de sa maison de Vancouver. (Il a été de nouveau attaqué et poignardé en juillet dernier.)

Le même scénario s'est répété en Ontario, le 10 novembre 1995, le Dr Hugh Short étant quant à lui atteint au coude. En 1997, c'est un médecin de Winnipeg, Jack Fainman, qui a été atteint dans le dos. Encore une fois la balle a traversé sa fenêtre. La même année, un médecin de Rochester, dans l'État de New York, était aussi blessé.

Le 23 octobre 1998, le médecin new-yorkais Barnett Slepian a carrément été tué. Des colis piégés (explosifs ou empoisonnés) sont par ailleurs régulièrement envoyés durant les mois d'octobre et de novembre.

Le suspect du meurtre de Slepian et de l'attentat de Short, James Kopp — 46 ans et l'un des dix hommes les plus recherchés par le FBI —, aurait été aperçu en Ontario en septembre. De quoi alerter encore davantage



Photothèque La Presse

James Charles Kopp, un des dix hommes les plus recherchés des États-Unis, pour le meurtre du Dr Barnett Slepian, aurait été aperçu en Ontario.

les autorités. Vicki Saporta, de la National Federation Association, s'inquiète d'autant plus que la période considérée comme « critique » (de la mi-octobre à janvier) coïncide cette année avec le débat sur la pilule abortive RU-486.

À Montréal, « une telle problématique n'a jamais été observée », assure toutefois la porte-parole du Service de police de la CUM, Andréanne Sasseville.

ATTENDEZ L'HIVER DE PIED FERME

FORFAIT D'ENTRETIEN HIVERNAL

29,99\$

PLUS TAXES.
S'applique à la plupart des véhicules.

- Lubrification, vidange d'huile à moteur et remplacement du filtre
- Vérification du système de refroidissement
- Appoint des liquides pour freins, pour la transmission et pour la servodirection
- Permutation des pneus et réglage de la pression des pneus
- Inspection des phares, feux, boyaux et courroies
- Vérification de la batterie (dans les ateliers participants)
- Vérification GRATUITE des freins avec rapport écrit.

PAYEZ EN 90 JOURS S.A.C.

Procurez-vous votre carte de crédit Midas dès aujourd'hui !

- Approbation de crédit en 30 minutes
- Financement pratique et sûr
- Paiements mensuels minimes



www.midas.ca

- BOUCHERVILLE 641-4600 • CHAMBLY 447-3100
- CHÂTEAUGUAY 691-8181
- DOLLARD-DES-ORMEAUX 683-8322
- KIRKLAND 694-6670 • LACHINE 634-7079
- LAFONTAINE 438-8187 • LASALLE 363-7022
- LAVAL (CHOMEDEY) 681-1601
- LAVAL (PONT-VIAU) 667-5120
- LAVAL (ST-MARTIN) 668-8101 • LONGUEUIL 670-8160
- MONTRÉAL (CÔTE-DES-NEIGES) 735-2577
- MONTRÉAL (N.-D.-G.) 481-0404
- MONTRÉAL (ROSEMONT) 526-1627
- REPENTIGNY 581-1370 • ROSEMÈRE 437-4476
- ST-CONSTANT 635-2990 • ST-EUSTACHE 473-1443
- ST-HUBERT 676-0291 • ST-JEAN 348-3861
- ST-LAURENT 956-9000 • ST-LÉONARD 259-4681
- TERREBONNE 471-7550 • VERDUN 765-9589

Rendez-vous dans un atelier Midas participant pour en savoir plus sur l'offre et la garantie.

L'offre est vigueure jusqu'au 31 décembre 2000.

©Corporation Midas international 2000

2801262

NISSAN
À LA PUISSANCE 2001

**JOUEZ NOS
155 CHEVAUX FAVORIS
L'ALTIMA 2001**

- MOTEUR 2,4 L DE 155 CHEVAUX ■ ENSEMBLE ÉLECTRIQUE ■ RADIO AM/FM/DC
- TRANSMISSION AUTOMATIQUE ■ CLIMATISEUR ■ SIÈGE DU CONDUCTEUR À 8 RÉGLAGES ■ ASSISTANCE ROUTIÈRE 24H
- TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

299\$

PAR MOIS

LOCATION 48 MOIS* OU FINANCEMENT À PARTIR DE 4,8%**



*Location de 48 mois pour l'Altima GXE 2001 (T4RG71 AE00). Acompte ou échange équivalent de 2995\$. Limite de 24 000 km par année avec 0,08\$/km extra. Premier versement et dépôt de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Sur approbation du crédit par NCFI. **Taux de financement de 4,8% à l'achat pour les termes jusqu'à 36 mois. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement.

www.nissancanada.com 1 800 387-0122 **TOUJOURS PLUS LOIN.**

2857220

Un traitement contre le cancer semble tenir ses promesses

EMMA ROSS
Associated Presse

AMSTERDAM — Un traitement très attendu contre le cancer semble tenir ses promesses. Selon une étude, l'endostatine, nouvelle molécule apparemment sans effets secondaires graves, s'oppose à la progression de la maladie, en stoppant la vascularisation de certaines tumeurs.

L'endostatine a fait l'objet d'essais cliniques, incluant suffisamment de cancéreux en phase terminale pour que son innocuité soit établie. Aucun incident grave n'a été observé jusqu'à aujourd'hui chez les 61 personnes traitées. L'étude a été menée par le Dr Anderson, du centre de cancérologie Dana-Faber de Boston, et par le Comprehensive Cancer Center de l'Université du Wisconsin.

« Ces patients étaient très malades. Leur tumeur allait se développer, quoi que l'on fasse », a déclaré un des directeurs de l'étude, le Dr Roy Herbst, un professeur de médecine assistant du M.D. Anderson Cancer Center, à Houston. « Certains de ces malades ont connu une amélioration, mais pas tous, loin s'en faut. »

Le résultat le plus spectaculaire a été observé chez un homme de 50 ans atteint d'un cancer de la mâchoire, dont la tumeur a ré-

gressé de 62 % en huit semaines. Une tumeur du pancréas a par ailleurs diminué de 19 % après un an de traitement. Dans cinq autres cas, la maladie s'est stabilisée, la tumeur ne se développant plus.

En dépit du peu de traitements testés jusque-là, les essais ont tout de même apporté la preuve que l'endostatine arrête la vascularisation de la tumeur, ce qui suggère qu'elle pourrait être efficace sur des malades atteints de cancers moins avancés. Plus les doses d'endostatine augmentent, plus le flux sanguin qui traverse la tumeur se fluidifie et plus les agents chimiques qui servent à la création de vaisseau sanguin se raréfient.

La découverte récente selon laquelle la création d'une « néovascularisation » ou « angiogenèse » est indispensable au développement d'une tumeur cancéreuse a permis la mise au point d'une douzaine de molécules spécifiques qui sont des inhibiteurs de ce processus. L'endostatine en fait partie.

« Beaucoup de ces produits se sont montrés légèrement toxiques et l'endostatine n'est pas le premier à montrer des résultats positifs », explique William Li, de la Fondation sur l'angiogenèse à Boston, une société à but non lucratif qui effectue des recherches dans ce domaine. « Mais c'est la première fois que les résultats sont aussi précis ».

Quatre Européens sur cinq ont le même ancêtre

PAUL RECER
Associated Press

WASHINGTON — Quatre hommes sur cinq en Europe ont en commun un ancêtre mâle qui vivait de la chasse il y a 40 000 ans et dont les descendants ont survécu à la longue période glaciaire, selon une étude internationale publiée cette semaine par la revue Science.

Une dizaine de chercheurs américains et européens ont analysé le chromosome Y de 1007 hommes vivant dans 25 régions différentes en Europe. Peter Underhill, scientifique de l'université de Stanford et coauteur de l'étude, souligne que les résultats confortent de précédentes recherches archéologiques, linguistiques et sur l'ADN, support de l'hérédité.

Transmis de père en fils, le chromosome Y a une structure sujette à de rares changements que l'on peut retracer sur des centaines de générations. Il possède quelque 60 millions de paires de base d'ADN.

Les chercheurs ont examiné 1007 échantillons de chromosomes identifiés par 22 marqueurs représentant un changement spécifique. Ils en ont déduit que 80 % des hommes du Vieux Continent ont une structure de base en commun, ce qui permet de désigner un même ancêtre ayant vécu plusieurs de générations plus tôt.

Ce résultat confirme d'autres études sur les Européens du paléolithique. Ces travaux suggèrent qu'un homme primitif de l'âge de pierre est venu en Europe, probablement via l'Asie centrale et le Proche-Orient, en deux vagues de migration qui ont commencé il y a 40 000 ans. Peu nombreux, ils vivaient de chasse et de cueillette et utilisaient le feu.

Il y a 24 000 ans commençait la dernière période glaciaire. Les Européens du paléolithique ont battu en retraite devant l'avancée des glaciers pour trouver refuge dans trois régions qui sont aujourd'hui l'Espagne, les Balkans et l'Ukraine.

Au dégel, il y a 16 000 ans, les tribus du paléolithique ont repeuplé l'Europe. Mais des mutations du chromosome Y s'étaient produites dans chacune des régions refuges, souligne Peter Underhill.

Ainsi le trait spécifique qui s'est développé en Espagne est aujourd'hui le plus courant dans le nord-ouest de l'Europe, alors que celui apparu en Ukraine se retrouve davantage en Europe de l'Est et celui des Balkans dans le centre de l'Europe, selon le chercheur.

Il y a 8000 ans, l'homme du néolithique, plus avancé, arrivait en Europe via le Proche-Orient, apportant avec lui un chromosome Y aux caractéristiques différentes et un nouveau mode de vie : l'agriculture. Environ 20 % des Européens auraient hérité du chromosome Y de cette population.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-06-000074-985

COUR SUPÉRIEURE
(Recours collectif)
HARRY DIKRANIAN
Demandeur

C.
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(BERNARD ROY & ASSOCIÉS)
Défenderesse

ET
AUTRES

AVIS AUX MEMBRES (RÉSUMÉ)

1. **PRENEZ AVIS** que l'exercice d'un recours collectif a été autorisé le 10 juin 1999 par jugement de l'Honorable Juge Denis Lévesque, J.C.S., qui a attribué à Me HARRY DIKRANIAN, avocat à Montréal, le statut de représentant du groupe, dont la désignation a été modifiée par l'Honorable Juge Pierre Journet, J.C.S., le 16 octobre 2000, pour le compte des personnes physiques faisant partie du groupe décrit ci-après, à savoir:

«Tous les étudiants qui, au 30 juin 1997, avaient obtenu un ou plusieurs prêts étudiants au moyen de la signature d'un Certificat de prêt, émanant de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants et qui n'ont pas obtenu d'autres prêts étudiants après le 30 juin 1997, et qui ont terminé ou abandonné leurs études après le 30 juin 1997.» Et

«Tous les étudiants qui, au 30 avril 1998, avaient obtenu un ou plusieurs prêts étudiants au moyen de la signature d'un Certificat de prêt, émanant de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants et qui n'ont pas obtenu d'autres prêts étudiants après le 30 avril 1998, et qui ont terminé ou abandonné leurs études après le 30 avril 1998.»

2. Le recours collectif à être exercé par le représentant pour le compte des membres du groupe consistera en des déclarations d'innoposabilité des dispositions modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants, lesquelles sont entrées en vigueur après la signature des contrats par les membres du groupe et ont eu pour effet d'augmenter la charge d'intérêts que les membres ont dû assumer. Une restitution des prestations d'intérêts payés ou comptabilisés en trop est donc demandée;

3. Un membre peut faire recevoir par la Cour son intervention si celle-ci est considérée utile au groupe. Un membre intervenant peut être tenu de se soumettre à un interrogatoire préalable ou à un examen médical, selon le cas, à la demande de la défenderesse. Un membre qui n'intervient pas au recours collectif ne peut être soumis à l'interrogatoire préalable ou à un examen médical que si le Tribunal le considère nécessaire;

4. Le Juge en Chef a décrété que le recours collectif autorisé par le jugement doit s'exercer dans le district de Montréal;

5. Un membre qui n'a pas déjà formé de demande personnelle, peut s'exclure du groupe en avisant le greffier de la Cour supérieure, district de Montréal, par courrier recommandé ou certifié avant l'expiration du délai d'exclusion;

6. La date après laquelle un membre ne pourra plus s'exclure, sauf permission spéciale du Tribunal, sera quarante-vingt-dix (90) jours de la date qui apparaît au bas du présent avis;

7. Tout membre faisant partie du groupe, qui ne s'en sera pas exclu de la façon indiquée ci-après, sera lié par tout jugement à intervenir sur le recours collectif;

8. Tout membre du groupe qui a formé une demande dont disposerait le jugement final sur le recours collectif est réputé s'exclure du groupe s'il ne se désiste pas de sa demande avant l'expiration du délai d'exclusion;

9. Un membre du groupe autre qu'un représentant ou un intervenant ne peut être appelé à payer les dépens du recours collectif;

10. L'adresse désignée du demandeur est la suivante:

Harry Dikranian
1010, de la Gauchetière Ouest, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 2N2
Télécopieur: (514) 878-9195

11. L'adresse désignée de la défenderesse est la suivante:

Me Mario Normandin, Bernard Roy & Associés,
Procureure générale du Québec
1, Notre-Dame Est, 8e étage
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Télécopieur: (514) 873-7074

12. Les membres du groupe sont en outre priés de communiquer tout changement d'adresse en écrivant aux procureurs du représentant, à savoir:

Me Leon J. Greenberg et/ou Me Guy St-Germain
STERNTHAL KATZNELSON MONTIGNY
1010, de la Gauchetière Ouest, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 2N2
Télécopieur: (514) 878-9195

La publication de cet Avis a été ordonnée par le Tribunal.

Montréal, le 11 novembre 2000
STERNTHAL KATZNELSON MONTIGNY
Procureurs du Représentant

290627

Le génie

c'est de
savoir mettre
ses soirées
à profit



(poly)

LES COURS DU SOIR

Renseignez-vous !

Bureau des affaires académiques
École Polytechnique de Montréal
Téléphone : (514) 340-4700
Télécopieur : (514) 340-4169
certificat@courrier.polytml.ca
www.polytml.ca

Programmes de certificats en ingénierie adaptés aux besoins en perfectionnement des ingénieurs, gestionnaires, technologues, autres professionnels et diplômés de niveau collégial dans les domaines suivants :

- aéronautique
- sécurité incendie
- commande de procédés industriels
- design et fabrication mécanique
- technologies biomédicales
- bâtiment
- géomatique

Peuvent être suivis à titre d'étudiant libre ou permettre l'obtention d'un baccalauréat par cumul de trois certificats.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

2900545

2900549

Economisez 75%

Spécial 239⁹⁵\$

Régulier 314,95\$

Ensemble ski de fond RANDONNÉE

L'ensemble comprend :

- Ski Tour 52 de Atomic ou Ski Nordseter de Madshus
Prix régulier 119,95\$
- fixations Auto de Salomon
Prix régulier 59,95\$
- bottes Escape 3 (hommes) ou Vitane 3 (femmes) de Salomon
Prix régulier 109,95\$
- bâtons Nova de Exel
Prix régulier 24,95\$

Une valeur de **29⁹⁵\$**

Sac à skis double la Cordée **GRATUIT** à l'achat d'un ensemble de ski, avant le 30 novembre.

LA CORDÉE

2159, rue Sainte-Catherine Est, Montréal H2K 2H9

Métro Papineau Tél. : (514) 524-1106

Promotion en vigueur jusqu'au 30 novembre 2000 ou jusqu'à épuisement de la marchandise. Les produits peuvent différer des modèles illustrés.

2888733

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

11 novembre 2000

Page A8 manquante

Porcheries : l'UPA s'oppose vigoureusement au moratoire

MARTIN PELCHAT

QUÉBEC — L'Union des producteurs agricoles jette une douche d'eau froide sur la volonté du ministre de l'Agriculture, Rémy Trudel, de précipiter le virage vert de l'agriculture québécoise comme le lui recommande le rapport Brière.

L'organisme s'oppose vigoureusement à un moratoire sur l'agrandissement des porcheries dans les municipalités en surplus de fumiers, une recommandation de M^e Jules Brière que M. Trudel promet d'examiner rapidement avec son collègue de l'Environnement, Paul Bégin.

« Il y a eu un moratoire pendant dix ans dans Lanaudière et il a complètement sclérosé les fermes de ce secteur, proteste le président de l'UPA, Laurent Pellerin. Et ça a donné zéro comme résultat dans les cours d'eau. »

M. Pellerin se dit « déçu et choqué » du rapport de M^e Brière, qui avait été mandaté pour négocier un

compromis entre les producteurs agricoles et les municipalités quant à la gestion des odeurs. Il s'inquiète également de l'accueil favorable que lui a réservé M. Trudel.

Devant les risques sérieux que la pollution agricole fait peser sur la santé publique et parce que le ministère de l'Environnement ne joue pas suffisamment son rôle de contrôle, M^e Brière recommande une accélération et un durcissement du plan d'action agro-environnemental. Le ministre Trudel a réagi au rapport en promettant d'accélérer le virage vert de l'agriculture québécoise, qu'il entend concrétiser dans un plan aussi vite que d'ici la fin de l'année.

« Ça peut faire partie du vocabulaire pour épater la galerie », réplique le président de l'UPA, qui demande plutôt au gouvernement de laisser une chance au plan en 39 points concocté il y a deux ans par un comité présidé justement par M^e Brière. « Ce dont on a besoin, c'est d'une tape dans le dos, pas d'un

coup de pied au derrière », lance Laurent Pellerin.

Ce plan a déjà permis la réalisation d'un portrait agro-environnemental des 18 000 plus importantes fermes, auquel les producteurs donneront suite en décembre par le dépôt d'un plan d'action sur cinq ans comprenant des engagements de réduction et des indicateurs, souligne M. Pellerin. L'UPA consent également à ce que les producteurs soient astreints à des contrôles plus sévères dans 165 municipalités aux prises avec des surplus de fumiers, dit-il.

Changer les pratiques agricoles demandera de la recherche et surtout du temps, pour informer et former les producteurs, insiste le président. « On aurait un milliard de dollars demain matin et il se ferait du gaspillage, parce qu'on ne serait pas capable de le dépenser intelligemment, dit-il. Ne dévions pas du plan qu'on s'est construit. Ne recommençons pas à zéro chaque fois qu'il y a une tempête. »

ENCAN PUBLIC

CARGAISON LIBÉRÉE PAR DOUANES CANADA

Pour vente aux enchères publiques, article par article, conformément aux lois et règlements du Québec.

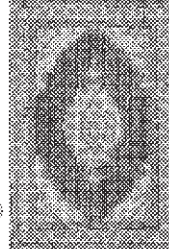
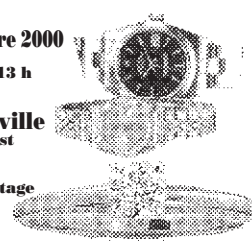
Afin d'éviter une faillite

nous avons le mandat de liquider, à tout prix, les biens d'un des plus grands grossistes en art du Canada.

**UN
JOUR
SEULEMENT**

DATE :
le dimanche 12 novembre 2000
Encan à compter de 14 h
Inspection à compter de 13 h

ENDROIT :
Holiday Inn centre-ville
420, rue Sherbrooke Ouest
Montréal
(514) 499-7777
Salon ambassadeur - 2e étage



TAPIS - Tapis persans entièrement noués main, chefs-d'oeuvre exclusifs, neufs, antiques, laine et soie, dimensions, teintes et motifs variés, sélection complétée par d'autres oeuvres d'art.

OEUVRES D'ART - Sélection de célèbres huiles sur toile, américaines et européennes, 18e et 19e siècle, Richardson G., Jean Pellem, Dryfussy, Rossini, Griffin David, G. Smith, Cardova, collection anniversaire de A.J. Casson (édition limitée de 100) McDonald Tom Thompson, Carr et plusieurs autres articles du groupe des sept.

MONTRES ROLEX ORIGINALES - Pour hommes et dames, avec diamants, Bezel, montres Genève et Longine, etc., avec diamants, colliers, bracelets et boucles d'oreilles aussi avec diamants, rubis, émeraudes, saphirs et plus encore.

BAGUES À DIAMANTS - Jusqu'à 3 carats

Pour liquidation immédiate au plus offrant aux enchères publiques
Conditions : Chaque pièce est adéquatement étiquetée. Toutes les taxes et droits d'importation ont été acquittés sur ladite marchandise. Identification adéquate exigée à l'inscription, sans frais. Certains articles peuvent être sujets à réserve. Commission d'achat de dix pour cent en sus. Certificat d'exonération de taxe exigé au besoin. Sous réserve d'ajouts ou de retraits.

ENCAN MENÉ PAR NATIONAL ART AUCTIONS OF CANADA
Encanteurs et liquidateurs depuis 1965

2000181

Un organisme pour protéger les groupes communautaires

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le financement des groupes communautaires devrait relever d'un nouvel organisme indépendant qui permettrait de les mettre à l'abri des actuelles fluctuations dans la générosité gouvernementale.

« Les politiciens pourraient avoir des difficultés avec cela », reconnaît Gérald Larose, le responsable de la consultation publique sur l'action communautaire. Députés et ministres aiment bien conserver ces subventions aux organismes pour leur visibilité, mais pour M. Larose il importe d'assurer plus d'autonomie et de stabilité à ces organismes.

« Actuellement, c'est une généralisation de la sous-traitance ; une vision utilitariste domine, c'est ce que les groupes nous disent, observe M. Larose. Il importe de faire reconnaître la valeur de la production sociale qui émane de l'ensemble du mouvement d'action communautaire autonome. »

La mise en place d'un nouvel organisme paritaire, la Société québécoise de l'action communautaire autonome, permettra de mettre les organismes à l'abri des décisions arbitraires. Selon M. Larose, Québec devrait adopter comme principe d'injecter 1 % de son budget

dans ce genre d'initiatives. On estime qu'actuellement Québec consent 320 millions aux groupes communautaires de tous les horizons. Atteindre 1 % signifierait l'injection de 100 millions supplémentaires, sur quatre ans, estime l'ancien syndicaliste. « Avec cela on aurait une masse critique suffisante », pense-t-il.

Le milieu communautaire mérite d'être épaulé, « il apporte une contribution significative à la société, une réponse toujours collée au milieu », ajoute-t-il.

Le nouvel organisme fonctionnerait un peu comme le Conseil des arts et des lettres, une structure intermédiaire qui choisirait les projets à financer, et qui surtout garantirait de la stabilité année après année aux projets acceptés. Actuellement, les subventions sont beaucoup plus aléatoires. Pour M. Larose toutefois, les ministères et organismes pourraient continuer à fournir du financement, mais il s'agirait d'une contribution complémentaire, le financement « de base » passerait par la SQACA.

À cette première « hypothèse », M. Larose ajoute d'autres propositions, qui lui semblent moins adéquates cependant. Québec pourrait élargir le mandat d'un organisme existant.

Les Québécois contre les superhôpitaux?

SYLVAIN LAROCQUE

S'appuyant sur un sondage qu'elle a commandé, la Coalition des médecins pour la justice sociale affirme que la population ne veut pas des deux superhôpitaux que le gouvernement prévoit établir à Montréal d'ici six ans.

L'enquête demandait à 1000 Québécois de dire quel projet parmi les suivants leur apparaissait le moins urgent, si on pouvait le reporter : un programme de maintien à domicile, de nouveaux établissements de soins de longue durée ou la construction de deux grands hôpitaux à Montréal.

Soixante-dix pour cent des répondants ont mentionné ce dernier projet comme étant le moins pressant, contre 12 % pour le maintien à domicile et 11 % pour les soins de longue durée.

À une autre question, seulement 10 % des personnes interviewées

ont répondu que la construction des superhôpitaux était une « priorité de grande importance », alors que 23 % ont affirmé que c'était une « priorité de moyenne importance », 24 % de « faible importance » et 37 % que ce n'était « pas une priorité du tout ». Dans la région métropolitaine, où la résistance aux superhôpitaux est un peu moindre qu'ailleurs en province, selon le sondage, 55 % des répondants ont estimé que de tels établissements étaient une priorité peu ou pas importante.

« Ces chiffres indiquent que la commission Clair sur le financement du réseau de la santé n'a pas fait ses devoirs au sujet des mégahôpitaux », a déclaré le Dr James Farquhar, porte-parole de la Coalition. La Commission et la ministre de la Santé ont laissé passer ces projets sans même poser de question sur leur financement. »

« Nous aurons toujours (le problème de) l'engorgement des salles d'urgence d'ici cinq ou 10 ans si le gouvernement insiste pour aller de l'avant avec ces projets qui coûteront au moins deux milliards de

dollars », a-t-il poursuivi.

La Coalition se défend d'être contre les superhôpitaux. Elle propose toutefois de reporter leur construction de cinq ans, voire dix. « Peut-être que nous pourrions nous payer deux nouveaux hôpitaux de luxe dans quelques années, mais pour l'instant il faut investir dans le maintien à domicile et les soins de longue durée », a soutenu le Dr Farquhar.

Le psychiatre de l'hôpital Douglas reconnaît que la première question, qui faisait remarquer aux répondants que les superhôpitaux « ne réduiraient pas l'engorgement aux urgences », peut être perçue comme biaisée. « Mais c'est un fait reconnu par tout le monde, dit-il. C'est au gouvernement de prouver qu'un mégahôpital améliorerait la situation des urgences. »

Déçue des travaux de la commission Clair, la Coalition tiendra ses propres audiences publiques à compter du 5 décembre, au Centre Saint-Pierre de la rue Panet. Les projets de superhôpitaux feront l'objet d'une journée d'audiences dans les premiers mois de 2001.

SOLARIUMS Zytco

SOLARIUMS TROIS ET QUATRE-SAISONS

VENEZ VOIR NOS NOUVEAUX MODÈLES 2000

SALLE DE MONTRE OUVERTE LE SAMEDI

4940 CHEMIN BOIS-FRANC, ST-LAURENT, QC, H4S 1A7

WWW.ZYTCO.COM

514 335-2050

ESTIMATION SANS FRAIS : 800 361-9232

NOUVEAU MODÈLE 2000

TROIS-SAISONS QUATRE-SAISONS

2900185

FAILLITE

SPORTS ST-MICHEL

30% À 50% DE RABAIS

- HOCKEY
- VÊTEMENTS
- SOCCER
- FOOTBALL
- SOULIERS SPORTS
- GOLF
- BASEBALL
- ETC.

3330, RUE JARRY EST, MONTRÉAL

2900346

iMaternity

Le magasin complet de la maternité

Grande ouverture

20 à 50 % de rabais*

Le solde prend fin le samedi 18 nov.

I Maternity

auparavant Dan Howard

- NEPEAN (613) 596-1912 Barron's Plaza
- POINTE-CLAIRE (514) 695-4144 Complexe Pointe Claire 6321, aut. Transcanadienne, local 13

*Valable sur marchandise sélectionnée
Non valable sur la lingerie
Non valable pour articles déjà achetés.
Ne peut être combiné à aucune autre offre.

2907609

TAPIS DE PERSE

COLLECTION HORS PAIR

Nous avons rassemblé notre collection avec minutie et fierté, chaque tapis constituant un symbole de beauté évoquant les couleurs du kaléidoscope et exerçant sur l'observateur un charme hypnotique. Nos tapis proviennent de tous les coins du monde et vont des tapis conçus pour la ville aux magnifiques tapis tribaux. Toutes grandeurs et couleurs en laine, en laine et soie et pure soie.

SOLDE

HÔTEL CROWNE PLAZA

505, rue Sherbrooke Est

Tél. : (514) 842-8581

World of Art

Samedi **11** novembre de 11 h à 20 h

Dimanche **12** novembre de 10 h à 18 h

2 jours seulement!

2907870

2900346

Ménard invite les propriétaires de bars à la patience

LIA LEVESQUE
Presse Canadienne

LES PROPRIÉTAIRES de bars manifestent de l'impatience, n'ayant toujours pas constaté de résultats concrets, depuis leur rencontre du 30 octobre avec le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard au sujet de l'infiltration de leurs établissements par les motards criminels.

Deux de leurs représentants ont rencontré la presse, hier, aux côtés du député de Saint-Laurent, Jacques Dupuis, porte-parole libéral pour les questions de Sécurité publique.

Joint au téléphone, le ministre Ménard a fait appel à leur patience, faisant valoir qu'une rencontre est déjà prévue à ce sujet mercredi prochain, avec des représentants des corps policiers.

Le ministre Ménard dit mal saisir pourquoi les propriétaires de bars ont effectué une sortie publique aux côtés du député libéral, sachant très bien qu'une rencontre était prévue la semaine prochaine à ce sujet.

M. Ménard les soupçonne de

vouloir ainsi « mettre de la pression » sur le gouvernement pour obtenir gain de cause dans d'autres dossiers, notamment celui de la diminution du nombre de permis de bars.

Néanmoins, le président de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes Renaud Poulin, qui avait rencontré le ministre Ménard à la fin du mois d'octobre, affirme que « les policiers sont prêts à intervenir » pour assainir le climat dans les établissements, mais qu'il manque une volonté politique en haut lieu.

« On aurait aimé entendre une volonté de tolérance zéro » de la part du ministre Ménard, un message clair, énoncé publiquement, que l'intimidation par les motards dans les bars ne sera plus tolérée, a lancé M. Poulin.

Il rapporte que ses membres, les propriétaires de bars, ont trop peur d'agir seuls, peur des représailles et menaces. Les motards criminels « ont installé la crainte dans l'industrie » et deviennent de plus en plus « effrontés », ne cachant même plus leurs couleurs, leur insigne, rapportait M. Poulin.

M. Poulin aimerait, par exemple,

que le ministre pousse les propriétaires à se plaindre aux policiers dès qu'ils reçoivent leurs premières menaces, qu'ils subissent leur première tentative d'infiltration.

M. Poulin souhaiterait aussi que davantage de ressources soient octroyées à cette lutte, que celle-ci devienne véritablement une priorité. Par exemple, il voudrait que les policiers de petites localités aient accès, sur demande, à une formation spécialisée en matière de lutte contre les motards criminels, dispensée par des experts.

Il fait valoir que « monsieur-Tout-le-Monde qui venait une fois par mois dans les bars ne vient déjà plus », à cause la mauvaise publicité qui frappe ces établissements. Les habitués, eux, restent fidèles.

De même, de plus en plus de bars auraient de la difficulté à trouver une compagnie d'assurance qui accepte de les assurer, à cause du trop grand nombre d'incendies ou parce que ces compagnies d'assurance ne veulent carrément plus assurer les bars.

Le ministre Ménard a dit comprendre la situation délicate dans laquelle se trouvent les propriétaires de bars.

La délégation du Québec à Paris reçoit du renfort

MICHEL DOLBEC
Presse Canadienne

PARIS — Largement devancé par le Canada dans les médias français depuis quelques années, le Québec a décidé de renforcer le service des communications de sa délégation générale à Paris.

« La délégation doit avoir les moyens de sa mission. On commence par ce qui est le plus évident », a déclaré la ministre des Relations internationales Louise Beaudoin au terme d'une visite d'une semaine dans la capitale française.

Bientôt, le service des communications de la délégation s'enrichira

donc d'un nouveau directeur et de deux attachés. Leur mandat sera bien sûr de parler de culture, de politique ou de coopération mais aussi d'économie. « L'idée, c'est qu'on sache ici que le Québec est le troisième partenaire économique de la France », a expliqué Mme Beaudoin.

Devenues un élément central de la rivalité naturelle entre l'ambassade du Canada et la délégation générale, les communications constituent depuis longtemps une des grandes faiblesses de la mission québécoise (l'autre étant sans doute les services culturels, qui manquent de ressources).

Il est vrai que les directeurs s'y sont succédé à un rythme rapide

depuis 10 ou 15 ans. Faute d'expérience ou de moyens ou en l'absence d'une volonté stratégique clairement définie, ils ont eu du mal, même avec la meilleure volonté du monde, à développer des contacts suivis avec les médias.

La situation inverse s'est produite à l'ambassade. Avenue Montaigne, la stabilité prévaut et les carnets d'adresses sont bien garnis. Connue pour son efficacité, le service de presse compte à peine une demi-douzaine de personnes, mais il ne gaspille pas ses énergies à produire un bulletin mensuel que personne ne lit...

Résultat des courses : dans les médias, l'image du Canada n'a jamais été aussi bonne.

Harel accuse l'opposition de faire le jeu des nantis

PIERRE APRIL
Presse Canadienne

QUÉBEC — La ministre d'État aux affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, a accusé, vendredi, l'opposition libérale de prêter le statu quo dans le dossier des fusions municipales pour faire plaisir aux mieux nantis, « à ceux qui ne souhaitent pas l'équité fiscale » et recherchent l'inertie en invoquant la démocratie.

Au cours d'une interpellation de deux heures, Mme Harel s'est bien gardée de divulguer le moindre détail des projets de loi qui seront présentés la semaine prochaine et adoptés coûte que coûte avant Noël.

Aux nombreuses questions posées par le porte-parole libéral et député de Hull Roch Cholette, sur les conséquences des fusions sur les comptes de taxes, les services, les conventions de travail des employés municipaux ou les emplois, la ministre s'est contentée de répéter que toutes ces questions « trouveront des réponses dans les législations qui seront déposées la semaine prochaine ».

Pour elle, les fusions proposées sont tout à fait démocratiques et répondent aux meilleurs intérêts des contribuables québécois. « Ce que l'opposition appelle les regroupements forcés ou imposés, a-t-elle

soutenu, sont des regroupements par législation, donc démocratiques.

« Ils sont adoptés par l'Assemblée nationale, a précisé Mme Harel, qui est, dans notre société, le lieu où s'arbitre le bien commun. »

La ministre s'est engagée à tout mettre en oeuvre afin d'empêcher l'opposition « de faire dérailler la réorganisation municipale ». Elle a signalé que si la Révolution tranquille des années 1960 est passée à côté de la réorganisation municipale, son gouvernement n'a pas du tout l'intention de s'y soustraire à son tour en ne prenant pas ses responsabilités.

Pour justifier la nécessité d'agir au nom du bien commun, Mme Harel a cité le cas de la ville de Westmount, où le taux de taxation est de 0,95 \$ pour 100 \$ d'évaluation alors que les coûts des services qu'elle reçoit sont en grande partie payés par les contribuables de Montréal.

« Est-ce que vous savez, a-t-elle demandé, que pour retrouver ce niveau-là de taxation, il faut aller bien loin des villes qui offrent des services ? »

Les municipalités, selon la ministre, profiteront, entre autres mesures, des retombées du pacte fiscal adopté le 10 octobre dernier pour compenser les effets de la réorganisation.

ÉPILATION AU LASER

SPÉCIAL
À PARTIR DE **99\$** par traitement
jusqu'au 1er décembre 2000

Traitement complet
des rides du visage
1 499 \$

NOUVEAU !! ARTECOLL Collagène permanente

Téléphonez pour obtenir une consultation gratuite avec un de nos médecins de famille.

OFFRONS AUSSI : Traitement des rides et varices • Botox • Augmentation des lèvres • Transplantation capillaire • Liposuccion • Exfoliation faciale

VENDÔME STATIONNEMENT DISPONIBLE
INSTITUT DE CHIRURGIE LASER DE MONTRÉAL (514)
COMPLEXE DE SANTÉ REINE ELIZABETH 485-9934
2111, rue Northcliffe, bureau 306, Montréal • www.lasermontreal.com

Votre voiture est prête!



UNIROYAL Tiger Paw Ice & Snow

59⁹⁵\$ UN PRIX SANS MAUVAISE SURPRISE

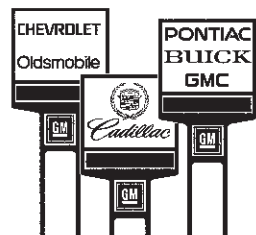
P155/80R13
P185/75R14 à 79,95 \$
P205/75R15 à 89,95 \$
Pose, valve et équilibrage inclus

Batterie ACDelco (ACD70-60) 89⁹⁵\$ INSTALLATION INCLUSE!
Garantie 5 ans

VIDANGE D'HUILE incluant une inspection en 15 points**	FREINS DURASTOP^{MC} (avant)*	ANTIGEL D'ESSENCE (150 ml)	SUPPLÉMENT D'HUILE MOTEUR (350 ml)
28⁹⁵\$	119⁹⁵\$ À partir de	89¢	5⁹⁹\$
INSPECTION EN 35 POINTS Lave-glace inclus!	PARE-BOUE NOIRS pour Cavalier et Sunfire***	DÉGLACEUR DE SERRURES (300 g)	DÉTERSIF D'ESSENCE POUR INJECTEUR (350 ml)
54⁹⁵\$	9⁹⁹\$	6⁹⁹\$	10⁹⁹\$



Service Goodwrench
Bien fait. À temps.



1 800 463-7483

www.goodwrench.gmcanada.com

Ces offres s'appliquent à la plupart des voitures et camionnettes GM. Toutes taxes et droits en sus. Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 2000. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Pour tous les détails et conditions, voyez votre concessionnaire participant du Québec. * Cette offre ne s'applique pas aux Corvette. ** Cette offre ne s'applique pas aux Corvette ni aux camions à moteur diesel. *** Installation en sus. ^{MC}DuraStop est une marque de commerce de ACDelco.

La publicité trompeuse envahit l'Internet

FRANÇOIS BERGER

PLUS DE LA MOITIÉ des sites Internet canadiens qui proposent du travail à domicile, des possibilités d'investissements ou de ventes par recrutement de clientèle font appel à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales déloyales, selon une enquête du Bureau de la concurrence du ministère canadien de l'industrie.

L'organisme a trouvé 25 sites Web à propriété canadienne qui commercialisent des produits ou des services promettant des gains rapides, mais 14 d'entre eux présentent des offres jugées trompeuses, de type ventes pyramidales, loteries illégales, ou propositions de travail ou d'investissements dont le rendement promis est exagéré. L'identité des sites n'a pas été dévoilée parce qu'aucune accusation n'a encore été portée.

Le Bureau de la concurrence, qui vient de rendre publiques ces données, a entrepris en février dernier une enquête sur les sites faisant miroiter un « enrichissement instantané ». Mené à l'échelle internationale en compagnie d'organismes similaires de 28 autres pays, un « ratissage » de l'Internet a permis de dénicher quelque 2000 sites dans cette catégorie. Même si la présence canadienne est faible (un peu plus de 1 % des sites visités), le taux de non-conformité à la Loi de la concurrence est éloquent.

La fraude commerciale, la publicité trompeuse et les pratiques déloyales ont maintenant « migré » vers le réseau Internet, selon la sous-commissaire du Bureau de la concurrence, M^{me} Johanne D'Auray. L'Internet est devenu incontournable pour l'organisme canadien chargé de surveiller les pratiques commerciales.

Toutes les enquêtes de l'organisme passent désormais par le grand réseau de communications électroniques, a indiqué à La

Presse M^{me} D'Auray. Chaque fois qu'une plainte est examinée ou qu'une enquête est ouverte, le Bureau effectue des visites sur les sites Internet des entreprises incriminées. Cela est devenu routinier, a noté la sous-commissaire.

Pour le moment, les plaintes déposées auprès du Bureau de la concurrence concernent encore surtout les promotions traditionnelles par téléphone ou par la poste. Le télémarketing a suscité 800 plaintes, depuis le début de cette année, et il y en a eu 6000 concernant la sollicitation postale trompeuse. Les plaintes portant strictement sur le nouveau média qu'est l'Internet totalisent 241 depuis le début de l'an 2000, soit un peu plus de 3 % de l'ensemble des cas examinés par l'organisme.

Il est certain que l'Internet va susciter de plus en plus de plaintes contre la publicité et les pratiques commerciales trompeuses, selon M^{me} D'Auray. Le Bureau de la concurrence vient d'ailleurs d'amorcer d'importantes enquêtes dans ce domaine, a-t-elle ajouté sans vouloir donner de précisions.

Seuls quelques cas de pratiques commerciales trompeuses par l'Internet ont été jusqu'à maintenant rendus publics au Canada : la compagnie torontoise Universal Payphone Systems, dont les produits vendus sur le Web étaient défectueux, a dû mettre fin à son commerce en avril dernier, tandis que la firme de Colombie-Britannique Lifestyles Canada, spécialisée dans la vente virtuelle de produits « naturels » pour la santé, doit faire face à des accusations liées à la vente par paliers multiples (où les clients « distributeurs » sont invités à recruter d'autres clients).

LE BUREAU DE LA CONCURRENCE DU CANADA : <http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/ct01250f.html>

Solde d'entrepôt Kanuk jusqu'à lundi 13 nov.

L'Hélium Kanuk Collection 1999 Couleurs : avocat, prune, vert glacier, épinette rég. : 536 \$ solde : 375 \$	Le Cap-Diamant Kanuk rég. : 625 \$ solde : 375 \$	Le Carcajou Kanuk Collection 1999 Couleurs : vanille avocat, bronze corail, lilas, prune, raisin, vert glacier, épinette rég. : 620 \$ solde : 435 \$
350 \$ Coupon inclus	350 \$ Coupon inclus	410 \$ Coupon inclus

L'Équinoxe Kanuk rég. : 598 \$ solde : 420 \$	Le Sentier Kanuk Collection 1999 Couleurs : sarcelle, mauve, bleu royal, bleu cobalt, bleu rég. : 704 \$ solde : 475 \$
395 \$ Coupon inclus	450 \$ Coupon inclus



TOUS les manteaux KANUK sont en SOLDE !

Le pull Polarplus Kanuk rég. : 204 \$ 95 \$ Coupon inclus	Le Coyote Kanuk Collection 1999 : bleu royal, bleu, bleu cobalt, mauve, sarcelle rég. : 466 \$ solde : 325 \$ 300 \$ Coupon inclus
---	--

Jusqu'à lundi 13 novembre chez Kanuk, 485, rue Rachel Est

COUPON-RABAIS DU SOLDE KANUK

Un seul coupon-rabais par achat. Valable pendant le Solde d'entrepôt Kanuk, du 8 nov. au 13 nov. 2000, chez Kanuk, 485, rue Rachel Est à Montréal.

Obtenez **25 \$** ou **50 \$** de rabais

au moment d'un achat de produits Kanuk de 250 \$ et plus (avant taxes) ou au moment d'un achat de produits Kanuk de 500 \$ et plus (avant taxes)

S'APPLIQUE MÊME AUX ARTICLES EN SOLDE

MONDE

Bush prépare son administration, mais les démocrates contestent sa victoire

PATRICK ANIDJAR
Agence France-Presse

WASHINGTON — La guerre des nerfs entre républicains et démocrates a atteint hier un nouveau sommet, George W. Bush affirmant qu'il préparait sa future administration tandis que le camp de son rival Al Gore continuait à lui refuser la victoire.

Gore a d'autant plus de difficultés à admettre une défaite que, selon les chiffres rapportés par les médias américains, il reste en tête des suffrages au niveau national même si son avance sur son rival s'est réduite à 0,2 % des votes exprimés.

En revanche, selon des résultats non encore certifiés, publiés par les télévisions américaines, le gouverneur du Texas devance le vice-président de 327 voix dans l'ensemble des 67 comtés de Floride, ce qui lui attribuerait les 25 grands électeurs de cet État, et donc la Maison-Blanche.

Sans compter la Floride, Gore dispose jusqu'à présent de 255

grands électeurs, son rival de 246. Il faut 270 grands électeurs pour gagner la Maison-Blanche.

Bush, à l'image volontairement très « présidentielle », a affirmé hier à des journalistes être « en train de préparer une administration de manière pleinement responsable ».

« Lorsque le processus sera confirmé, nous serons prêts », a ajouté le candidat républicain, qui portait un gros pansement sur la joue droite, dissimulant un furoncle qui s'est infecté.

Aujourd'hui, un nouveau décompte dans le comté de Palm Beach (Floride), le troisième de la semaine, doit être entamé. Il ne sera cependant pas immédiatement « certifié », un juge local ayant demandé le gel de son résultat jusqu'à la semaine prochaine. C'est dans ce comté que 19 000 votes ont été invalidés.

Les républicains accusent leurs rivaux de « prolonger indûment la campagne présidentielle en déposant des recours incessants sur les résultats du scrutin en Floride », a affirmé l'émissaire de Bush, l'ancien secrétaire d'État James Baker.

Mais pour les démocrates, les chiffres restent objets de contestation.

« Le décompte automatique requis par la loi en Floride continue. Jusqu'à maintenant ce décompte a montré une réduction considérable de l'écart de voix entre le vice-président Gore et le gouverneur Bush », a rétorqué le chef de la campagne de Gore, William Daley.

« Il semble très clair que le résultat en Floride laisse encore la place au doute et que cela sera le cas pour plusieurs jours », a-t-il ajouté.

Ajoutant à la confusion, les autorités de Californie, qui avaient donné Gore gagnant, ont annoncé que 1 016 246 votes de personnes ayant voté par correspondance, restaient encore à dépouiller.

Cette opération pourrait changer le pourcentage des voix recueillies au niveau national par chacun des candidats.

Par ailleurs, l'État du Nouveau-Mexique et ses cinq grands électeurs ont été retirés à Gore, en raison notamment du dépouillement toujours en cours de 65 000 bulletins de vote, selon les télévisions américaines.

Warren Christopher, ancien secrétaire d'État américain et émissaire d'Al Gore en Floride, a estimé que ce processus de vérification des voix ne constituait pas une menace pour la Constitution des États-

Unis.

« Je ne vois pas de menace pour notre Constitution. Nous ne sommes pas au milieu d'une crise constitutionnelle mais d'un processus prévu par notre constitution », a-t-il dit.

À ce stade, cependant, le camp Gore n'a intenté aucune action en justice, se contentant de soutenir les recours de particuliers du comté de Palm Beach.

Des sénateurs démocrates John Breaux et Robert Toricelli ont d'ailleurs conseillé à l'équipe de Gore de ne pas se lancer dans une procédure judiciaire, considérant qu'il valait mieux attendre un nouveau décompte et ensuite accepter le vainqueur de la Floride et donc de la présidentielle.

Bill Clinton s'est lui positionné au dessus du débat, affirmant que l'imbricatio actuel « n'est pas un symbole de la division de notre nation (...) et il sera résolu d'une manière conforme à la vitalité et à la permanence de nos lois et de notre Constitution ».

Gore, qui s'est montré très détendu devant les caméras en jouant au football avec sa famille, a assisté hier soir avec sa femme Tipper à une fête de fin de saison organisée pour l'équipe de football de son fils âgé de 18 ans.



Gore marche sur des oeufs

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale

NEW YORK — Al Gore a soulevé de vives inquiétudes aux États-Unis en promettant de contester en justice le résultat de l'élection présidentielle en Floride. Les éditorialistes des grands journaux, de même que des démocrates influents, l'ont exhorté à ne pas s'engager dans cette voie périlleuse.

Gore soutient que des « irrégularités » l'ont privé d'une victoire électorale en Floride et, partant, d'une élection à la Maison-Blanche. Il appuie les électeurs du comté de Palm Beach qui sont allés en cour pour réclamer la tenue d'un nouveau scrutin. Et il prépare ses propres arguments juridiques pour faire respecter « la volonté des citoyens ».

« Si la volonté des citoyens doit prévaloir, alors Al Gore doit être déclaré vainqueur et devenir notre président », a déclaré William Daley, un des principaux lieutenants de Gore, au cours d'une conférence de presse en Floride jeudi.

Le *Washington Post* s'est indigné de la déclaration de Daley. Dans un éditorial, le quotidien pro-démocrate a écrit : « Une victoire de Bush signifierait que la Maison-Blanche a été volée ; voilà le sens évident de la remarque (de Daley). C'est une chose nocive à dire en ces moments exceptionnels et inquiétants, et M. Gore commettrait une grave erreur en ne s'en dissociant pas promptement. »

Le ton alarmé du *Washington Post* a trouvé un écho dans la page éditoriale du *New York Times*, qui a mis en garde Gore contre la tentation de recourir aux tribunaux pour déterminer l'issue du scrutin du 7 novembre. Il s'agit d'une « voie traîtresse », selon le quotidien.

« La triste réalité c'est que chaque élection compte son lot d'imperfections et de points litigieux concernant des bulletins de vote », a écrit le *New York Times*.

Et d'ajouter : « Les candidats à la présidence ont des droits en regard de la loi qui ne sont pas plus forts ou plus faibles que ceux des autres citoyens. Mais ils ont la responsabilité supplémentaire de s'assurer que leurs actes serviront l'intérêt national. »

Quelques voix se sont élevées au sein du Parti démocrate pour réclamer une sortie excluant tout recours en justice qui pourrait s'éterniser et provoquer une crise constitutionnelle.

« Je veux qu'Al Gore gagne cette élection, mais, encore plus que ça, je veux que quelqu'un gagne cette élection », a déclaré le sénateur Bob Torricelli du New Jersey. J'encourage Al Gore et George Bush à penser au pays — à la continuité du gouvernement, à sa stabilité — et à éviter les dommages collatéraux causés au processus démocratique. »

Dans leurs commentaires, les démocrates ont évité de critiquer Gore de plein front. Mais leurs remarques semblaient s'adresser à lui bien plus qu'à Bush.

« Un des deux candidats doit dire : « J'ai perdu, tu as gagné », même s'il peut avoir des doutes dans son cœur », a déclaré le sénateur Bob Kerrey du Nebraska. « Ils doivent dire : « Je ne peux pas prendre des mesures extraordinaires pour gagner l'élection parce que ça pourrait faire mal au pays ». »

Gore n'est évidemment pas sans appui au sein de son propre parti. Certains démocrates ont même approuvé la stratégie dévoilée jeudi par William Daley.

« C'est magnifique comme tout le monde reste calme », a déclaré le sénateur Patrick Moynihan de New York, qui sera officiellement remplacé par Hillary Clinton en janvier prochain. « C'est une grande manifestation de patriotisme et de sagesse. Peu importe qui sera le vainqueur. L'important, c'est la légitimité du système. »

Mais la légitimité du prochain président est justement ce qui perturbe certains critiques de Gore. À leur avis, le vice-président risque d'empoisonner inutilement le climat politique dans lequel devra oeuvrer un président élu par la plus petite marge qui soit.

« Un candidat ne peut rejeter le processus sans rejeter sa propre légitimité et la foi de la nation dans le processus », a écrit l'historien Richard Reeves.

« Le vainqueur, quel qu'il soit, a déjà l'air petit — et chaque jour de décompte et de recomptage le fait paraître encore plus petit. »

Les télé américaines dans la mire du Congrès

CURT ANDERSON
Associated Press

WASHINGTON — Les projections qui ont conduit les médias américains à annoncer prématurément que la Floride était tombée dans l'escarcelle du vice-président Al Gore vont être soumises à une enquête parlementaire pour déterminer si elles n'ont pas encouragé l'abstention là où les bureaux de vote étaient encore ouverts.

Le représentant républicain de Louisiane, Billy Tauzin, président de la sous-commission de la Chambre des représentants chargée des télécommunications commerciales, a annoncé qu'il avait adressé une lettre aux présidents des principales chaînes de télévision ainsi qu'à l'Associated Press (AP) pour leur poser une série de questions sur leur couverture médiatique de la Floride. Dans cette lettre, l'élu de Louisiane précise également que sa sous-commission va organiser des auditions, probablement au début de l'an prochain.

Selon Billy Tauzin, le fait d'avoir annoncé la victoire d'Al Gore en Floride « pourrait avoir envoyé un signal aux Américains leur signifiant, d'une manière qui n'était pas exacte, que l'issue de cette élection était tranchée. Quand les chaînes leur disent que l'élection est pratiquement jouée, cela revient en fait à annuler leur vote. »

Mardi soir, entre 19 h 49 et 20 h, heure de la côte Est, ABC, NBC, CBS, CNN, Fox ainsi que l'agence AP ont annoncé la victoire d'Al Gore en Floride lui permettant de s'emparer des 25 grands électeurs de cet État-clé. Or, les bureaux de vote étaient encore ouverts dans la partie occidentale de la Floride, qui a une heure de décalage avec la côte est, mais également dans tous les États du centre et de l'ouest du pays.

À environ 21 h 55 sur la côte Est, les chaînes de télévision et l'Associated Press ont commencé à revoir ces projections à la baisse, alors que l'on commençait à entrevoir une lutte serrée entre les deux candidats. Dans la nuit, les chaînes ont annoncé que le candidat républicain, George W. Bush, s'imposait finalement en Floride pour devenir le 43^e président des États-Unis. Seule l'AP n'a pas déclaré de vainqueur en rapportant que le résultat était trop serré.

Au coeur de l'enquête diligentée par la sous-commission parlementaire se trouve le Voter News Service (VNS), un consortium formé par les chaînes de télévision et l'Associated Press qui utilise des sondages à la sortie des urnes et les résultats réels afin de réaliser des prévisions. D'autres médias sont abonnés à VNS.

Selon un accord de 1985, les chaînes de télévision s'abstiennent généralement d'utiliser les sondages à la sortie des urnes jusqu'à ce que la plupart des bureaux de vote d'un État soient fermés. Billy Tauzin estime que l'enquête permettrait de déterminer s'il ne convenait pas d'arriver à un « nouvel accord » sur l'utilisation de ces données. Toutefois, il a ajouté qu'au fédéral, il n'y aurait aucune initiative pour imposer une législation restrictive.

LE BULLETIN DE VOTE CONTROVERSÉ

Les démocrates apparaissent en deuxième sur la colonne de gauche, mais c'est le troisième trou qui doit être perforé.

Percer le second trou correspond à un vote pour le Reform Party de Pat Buchanan

En participant à l'élection du 7 novembre, les citoyens du comté de Palm Beach étaient invités à se choisir des représentants à plusieurs postes et non pas seulement à ceux de président et vice-président des États-Unis. Une page du livre de vote était réservée à chaque poste. Les électeurs devaient insérer le bulletin de vote que l'on aperçoit à droite derrière le document marqué des noms des candidats. Ils devaient ensuite percer un trou devant les noms correspondant à leurs choix. Pour appuyer le duo Gore-Lieberman, les électeurs devaient perferer le troisième trou. Par mégarde, des centaines d'entre eux auraient perforé le deuxième, accordant ainsi leur vote à Pat Buchanan, du parti de la Réforme.

Bulletins de vote contestés en Floride : une fonctionnaire dans l'oeil du cyclone

MICHEL MOUTOT
Agence France-Presse

WEST PALM BEACH, Floride — Pour avoir tenté, sans doute croyant bien faire, de rendre plus lisibles des bulletins de vote, une fonctionnaire de l'État de Floride est aujourd'hui dans l'oeil d'un cyclone politico-électoral aux proportions inédites.

Theresa LePore est la directrice des services électoraux du comté de Palm Beach. En cours d'année, cette démocrate a pris l'initiative de redessiner, en prévision du scrutin présidentiel de mardi, les bulletins de vote.

Voulant adopter des caractères plus gros, elle décide de ne pas aligner les noms des candidats les uns derrière les autres mais de séparer le bulletin en deux colonnes, avec au centre, à droite ou à gauche des noms des candidats, les trous à poinçonner.

« Je voulais que cela soit imprimé plus gros pour que les personnes âgées » (nombreuses à Palm Beach comme dans le reste de la Floride) « puissent le lire », a-t-elle expliqué au quotidien *Sun Sentinel* de la ville voisine de Fort Lauderdale. « Si j'avais adopté des caractères plus petits, ils auraient dit qu'ils étaient trop petits. »

Mais ce faisant, elle a conçu un bulletin qui semble avoir induit en erreur plusieurs milliers d'électeurs : le trou à poinçonner pour voter pour Al Gore est en effet proche, malgré des flèches, de celui à poinçonner pour voter pour le candidat ultraconservateur Pat Buchanan.

Alors que le sort de l'élection présidentielle, et donc du pays, se joue en Floride sur quelques centaines de voix, plus de 19 000 bulletins ont ainsi été annulés parce qu'ils avaient été poinçonnés aux deux endroits.

Des électeurs manifestent depuis deux jours dans les rues de West Palm Beach avec des pancartes indiquant : « Je n'ai pas voulu voter

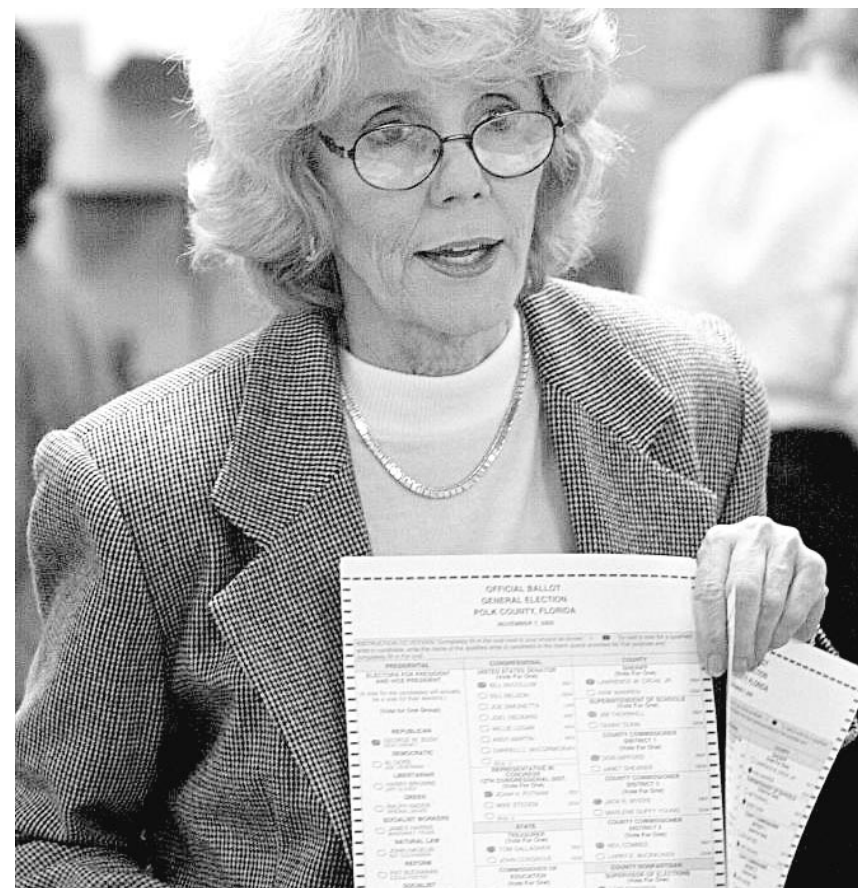
pour Buchanan. » Ils assurent avoir compris, trop tard, qu'ils s'étaient trompés, et avaient coché le mauvais trou et exigent l'annulation du scrutin et de nouvelles élections dans leur comté.

Interrogé sur NBC, Pat Buchanan lui-même a admis que « quand j'ai jeté un coup d'oeil à ce bulletin le soir de l'élection, il m'a été très facile de comprendre comment quelqu'un avait pu voter pour moi en croyant voter pour Al Gore ».

« En vertu de la loi de Floride, cette forme de présentation du bulletin est illégale », a assuré jeudi sur CNN un élu démocrate de Floride, Robert Wexler.

Mais les républicains de l'État rappellent que ce bulletin en deux colonnes, uniquement utilisé dans le comté de Palm Beach, avait été formellement accepté par les instances locales du Parti démocrate, publié dans les journaux et que personne, avant le vote, n'y avait trouvé à redire.

Alertée mardi matin par des plaintes d'électeurs, Mme LePore avait immédiatement diffusé une circulaire à destination des personnes chargées de la gestion des bureaux leur demandant de bien expliquer la procédure de vote et surtout de ne poinçonner le bulletin qu'une seule fois.



Anne Kaylor, juge du comté de Pol, tient un bulletin rejeté lors du décompte du scrutin décrété en Floride.

Arafat demande en vain une force d'interposition

d'après AFP et AP

NATIONS UNIES, New York – Yasser Arafat a demandé hier au Conseil de sécurité la création d'une force internationale au Proche-Orient, à laquelle Washington s'opposera si la demande n'obtient pas le soutien israélien, a aussitôt déclaré l'ambassadeur américain à l'ONU.

Dans le même temps, les violences faisaient trois nouveaux morts en Cisjordanie, dont un adolescent de 14 ans, à Jénine, en Cisjordanie, et aux point de passage d'Erez et de Karni, entre la Bande de Gaza et Israël. Par ailleurs, un policier israélien a été légèrement blessé dans un attentat à la bombe.

Le président de l'Autorité palestinienne a demandé lors d'une réunion à huis clos avec les ambassadeurs représentant les quinze pays membres du Conseil, la création d'une force internationale de protection des civils en Cisjordanie et

dans la bande de Gaza, selon une porte-parole des Nations unies, Marie Okoabe.

« Nous nous y opposerons, sauf si et jusqu'à ce que (cette idée) obtienne le soutien des deux parties », a déclaré l'ambassadeur américain Richard Holbrooke.

M. Holbrooke a toutefois précisé qu'aucun projet de résolution n'avait pour l'instant été soumis et qu'Israël n'avait pas été formellement consulté.

Il a ajouté que les États-Unis n'étaient pas, par principe, opposés aux suggestions palestiniennes.

« Mais nous n'allons pas soutenir une idée proposée de manière unilatérale et qui n'a jamais été discutée par l'autre partie, directement », a-t-il ajouté.

L'ambassadeur d'Israël aux Nations unies, Yehuda Lancry, a également eu une réunion séparée avec le Conseil, à l'issue de laquelle il a déclaré aux journalistes qu'il avait fait part « très clairement de (son) opposition à une force internationale ».

Après sa réunion au Conseil, Yasser Arafat a rencontré la secré-

taire générale adjointe de l'ONU, Louise Fréchette, et quitté l'ONU sans faire de déclarations aux journalistes.

Ces rencontres, sans le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, en voyage à l'étranger, sont intervenues alors que les violences entre Israéliens et Palestiniens se poursuivaient dans les territoires palestiniens.

« Nous sommes dans une période d'extraordinaire danger », a encore déclaré M. Holbrooke. Mais, a-t-il ajouté, les deux parties « devront vivre ensemble ou continuer à se tuer. Sur le long terme, il n'y a pas d'alternative à la paix ».

Lors de violences hier quatre Palestiniens et un soldat israélien ont été tués. Ces décès portent à 201 morts le bilan de l'Intifada qui a débuté le 28 septembre.

Les discussions au sein du Conseil ont été focalisées sur la demande palestinienne d'un déploiement d'une force de 2000 observateurs militaires.

L'observateur palestinien aux Nations unies, Nasser Al-Kidwa, avait présenté formellement cette demande lundi, dans une lettre

adressée au secrétaire général Kofi Annan.

L'ambassadeur néerlandais Peter van Walsum a déclaré que la proposition palestinienne avait reçu l'appui de sept pays non-alignés membres non permanents du Conseil.

La Grande-Bretagne et la France sont favorables à l'envoi « de plusieurs centaines » d'observateurs non armés dans ces territoires.

Mais l'ambassadeur israélien a souligné qu'il s'opposait au « contournement des négociations bilatérales avec les Palestiniens » ajoutant que son pays était « prêt à évoquer tous les problèmes en suspens avec les Palestiniens ».

« Nous voulons que le processus de paix aille de l'avant », a déclaré l'ambassadeur américain, ajoutant que le « président Bill Clinton utilisera chaque jour qu'il lui restera au pouvoir pour approfondir le processus de paix ».

Le dirigeant palestinien avait eu jeudi des entretiens avec le président américain, lequel doit à son tour rencontrer demain le premier ministre israélien Ehud Barak.

Par ailleurs, plusieurs milliers de

personnes se sont jointes hier au cortège funèbre du leader du Fatah, Hussein Abayat, tué par les Israéliens mercredi. Après les obsèques, des hommes ont ouvert le feu sur le Tombeau de Rachel, une enclave israélienne à Bethléem, blessant grièvement un soldat israélien. Tsahal a riposté, faisant une nouvelle fois intervenir des hélicoptères.

Parallèlement, les meneurs d'une nuée de lanceurs de pierres palestiniens ont ouvert le feu sur des soldats israéliens près de Ramallah, également en Cisjordanie. Selon des témoins, des chars israéliens ont fait feu sur un bâtiment d'où partaient les tirs. Bethléem et Ramallah ont par la suite été bouclées par l'armée israélienne, de sorte que les Palestiniens ne pouvaient plus entrer ou sortir de ces deux villes.

Comme les semaines précédentes, des milliers de policiers ont été déployés sur l'Esplanade des Mosquées, à Jérusalem-Est, pour tenter d'éviter des heurts à l'issue de la prière du vendredi. Pour des raisons de sécurité, l'accès à ce lieu saint de l'islam était limité aux hommes de plus de 45 ans.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

11 novembre 2000

Page A15 manquante



Allemagne | Ultime procès

UN ANCIEN MEMBRE des SS, Julius Veil, 82 ans, accusé d'avoir abattu sept juifs dans un camp de concentration en Tchécoslovaquie durant la Seconde Guerre mondiale, sera jugé à partir du 4 décembre à Ravensburg, vraisemblablement lors du dernier procès de ce type dans l'Allemagne de l'après-guerre, a annoncé hier un porte-parole du tribunal. Le procès dépend encore d'un examen médical réclamé par l'avocat de l'accusé, a ajouté Hermann Wieland. La justice n'a cependant jamais douté jusqu'alors des capacités physiques de Julius Veil à subir ce procès. L'homme a tenté de se suicider peu après avoir été incarcéré et prétend être victime d'une confusion d'identité. — *d'après AP*

Serbie | Aide d'urgence

LA GRANDE-BRETAGNE a annoncé hier l'envoi d'une aide de 10 millions de livres d'aide d'urgence en Serbie, pour aider la principale république yougoslave à ne pas connaître de crise humanitaire cet hiver. Londres s'était engagé auparavant à contribuer à hauteur d'environ un cinquième des 120 millions de livres d'aide promis par l'Union européenne (UE) à la Serbie. Le fonds d'urgence britannique sera réparti entre le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations unies, le Programme alimentaire mondial et le Comité international de la Croix-Rouge pour les aider à fournir du carburant, des vêtements, de la nourriture et des médicaments aux Serbes. — *d'après AP*

Monténégro | Abandon du dinar

LE CONSEIL MONÉTAIRE monténégrin a décidé hier d'abandonner la monnaie nationale yougoslave, le dinar, en faveur du mark allemand, renforçant sa prise de distance avec la Serbie, a rapporté l'agence de presse Montena. Le conseil, responsable des transactions monétaires et budgétaires, a précisé que le mark servirait de monnaie de transition jusqu'à ce que l'euro entre en circulation, au 1^{er} janvier 2002. En juin, le Monténégro avait adopté le deutschmark comme monnaie, parallèlement au dinar yougoslave et en novembre il a créé une banque centrale, chargée de développer un système monétaire autonome. — *d'après AP*

Russie | Hausse des salaires

LE PRÉSIDENT RUSSE Vladimir Poutine a ordonné hier une augmentation immédiate de 20 % des traitements des fonctionnaires, même si elle ne sera pas très sensible vu la faiblesse de leur paie. Cette hausse concerne des millions de Russes, des professeurs aux bibliothécaires, en passant par les employés des entreprises publiques. S'il n'y a aucune statistique officielle à leur propos, ils gagnent généralement moins que le salaire mensuel moyen des Russes, estimé à 2290 roubles (82 dollars US). Des millions de fonctionnaires ont passé des mois, voire des années, sans être payés dans les années 1990. — *d'après AP*

Grande-Bretagne | Manif des routiers

DES ROUTIERS RÉCLAMANT une baisse des prix des carburants se sont rendus en cortège à Londres hier, où la police a manifesté son intention d'instaurer des contrôles stricts par crainte d'un attentat de dissidents de l'IRA opposés au cessez-le-feu. Le préfet de police, Sir John Stevens, a expliqué que des points de passage et des interrogatoires des routiers allaient être menés pour éviter que des terroristes ne profitent de la situation. Ce mouvement intervient deux jours après que le gouvernement britannique eût annoncé une série de baisses de la fiscalité sur les carburants pour tenter d'éviter une répétition du mouvement de protestation de septembre dernier. — *d'après AFP*

Europe | Fraudes et contrebande

L'UNION EUROPÉENNE (UE) a trouvé suffisamment de preuves pour justifier l'ouverture de 252 enquêtes pour fraude sur les 6000 cas d'irrégularités budgétaires présumées signalées par ses pays-membres en 1999, selon un rapport rendu public hier. Le commissaire européen au Budget Michael Schreyer a précisé que les cas de fraudes notifiés pourraient avoir représenté plus de 223 millions d'euros sur un budget européen de 85 milliards d'euros. Ces chiffres ne prennent pas en compte l'impact des droits de douanes perdus du fait des contrebandes d'alcool et de cigarettes. Le trafic d'alcool à lui seul a coûté plus de 500 millions d'euros aux Quinze. — *d'après AP*

Yougoslavie | Retour du mouton noir

LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE de Yougoslavie est devenue officiellement hier le 55^e membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont l'ex-Yougoslavie avait été suspendue en 1992. L'OSCE a voté en faveur de l'admission de la RFY, à l'occasion d'une réunion du Conseil permanent. Belgrade souhaite « la pleine réintégration de la République fédérale de Yougoslavie dans les organisations et la communauté internationales ainsi que la normalisation des relations avec ses voisins », a déclaré son ministre des Affaires étrangères Goran Svilanovic. L'ex-Yougoslavie était exclue de l'OSCE depuis 1992, en raison de son rôle dans la guerre en Bosnie. — *d'après AP*

Zimbabwe | Non aux saisies

LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL de redistribution des terres au Zimbabwe est anticonstitutionnel, a estimé hier la cour suprême de ce pays. Les juges ont indiqué dans leurs décisions, que le programme, qui prévoit la saisie de fermes appartenant aux Blancs pour les redistribuer à des Noirs sans terre, « est en contradiction du droit fondamental (...) de la constitution du Zimbabwe ». Le jugement demande également à la police de faire évacuer les occupants qui ont envahi quelque 1600 fermes appartenant à des Blancs. — *d'après AP*

Liban | Plainte contre Israël

LE LIBAN A ANNONCÉ hier son intention de se plaindre à l'ONU, après que la Marine israélienne eut intercepté et immobilisé pendant quatre heures un remorqueur dans les eaux territoriales libanaises. Le président Émile Lahoud a qualifié cet incident d'« acte de piraterie et de terrorisme et d'ingérence dans les eaux territoriales libanaises ». « Les violations incessantes des eaux, de l'espace aérien et du territoire libanais menacent la stabilité du sud (du Liban) et entraînent des répercussions dont seul Israël est responsable », a déclaré le chef de l'État libanais dans une déclaration publiée hier. — *d'après AP*

Message de **Balminil** à l'attention de ses clients:

La PPA, on n'en a pas.

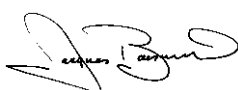
Balminil digne de confiance depuis plus de 45 ans!

Santé Canada vous a informés des risques potentiels que peut entraîner la consommation de produits contenant de la phénylpropanolamine (PPA). Cet avis a motivé les pharmaciens à retirer des tablettes tous les médicaments contenant de la phénylpropanolamine (PPA).

La gamme de sirops Balminil NE CONTIENT PAS de phénylpropanolamine (PPA). Balminil est donc toujours disponible en pharmacie.

Votre médecin ou pharmacien pourra vous conseiller sur la formulation Balminil la mieux adaptée à vos symptômes et problèmes de santé.

Balminil est produit au Québec.



Jacques Boisvert
Président
Technilab Pharma Inc.



Balminil soulage vraiment

Technilab

2908706

Faculté des arts et des sciences

Onze langues valent mieux qu'une.

Inscrivez-vous à un de nos cours de langues ou demandez votre admission à un des onze modules en langue et culture.

Avec la mondialisation de l'économie et l'explosion des technologies de communication, il est plus que jamais temps de s'ouvrir sur le monde. La connaissance d'une autre langue et d'une autre culture constitue un atout majeur pour toute personne qui cherche à mieux comprendre les grands enjeux contemporains et à atteindre des objectifs plus spécifiques.

- Allemand • Anglais • Arabe • Chinois
- Coréen • Espagnol • Grec moderne
- Italien • Japonais • Portugais • Russe

Renseignements
514 343-6111 poste 3886
www.umontreal.ca

Université 
de Montréal

2908711

Le parti néo-nazi dans le collimateur de Berlin

Associated Press

BERLIN — Le Bundesrat, la Chambre haute du Parlement allemand, a approuvé hier un projet de loi du gouvernement visant à interdire le Parti démocratique national (NPD), considéré comme néo-nazi.

Appelant au vote, des gouverneurs ont déclaré que les hommes politiques ne devaient pas se contenter d'appeler les citoyens à lutter contre la violence raciste et xénophobe, mais devaient user des moyens légaux à leur disposition.

Le ministre de l'Intérieur Otto Schily a réitéré pour sa part ses allégations, selon lesquelles le NPD est apparenté au Parti nazi d'Adolf Hitler. Ce parti a un « potentiel

dangereux à générer de la violence politique qui doit être affronté au premier signe et éliminé », a-t-il fait valoir.

Cette décision était attendue, après que les gouverneurs des 16 lands allemands, qui sont représentés au Bundesrat, eurent indiqué à une quasi-unanimité le mois dernier qu'ils étaient favorables à l'adoption de ce projet.

Le vote des parlementaires fait suite à la décision prise mercredi

par le gouvernement de plaider en faveur de l'interdiction du NPD devant la plus haute juridiction du pays.

La Chambre basse du Parlement, le Bundestag, doit examiner le projet de loi d'interdiction du NPD plus tard dans les semaines à venir.

Jeudi soir, plusieurs dizaines de milliers d'Allemands ont manifesté à Berlin et dans d'autres villes du pays pour dénoncer la violence néo-nazie, en ce jour anniversaire

de la « Nuit de cristal », pogrom antisémite commis à travers l'Allemagne en 1938.

Dans la capitale, plus de 200 000 manifestants, selon la police, se sont rassemblés à la tombée de la nuit devant la grande synagogue berlinoise d'avant-guerre puis ont marché jusqu'à la porte de Brandebourg en formant une longue chaîne humaine dans un silence interrompu par la lecture de noms de victimes de l'Holocauste.

ETA : quatre arrestations à Bilbao

Associated Press

MADRID — La police a arrêté hier avant l'aube à Bilbao quatre membres présumés du commando Biscaye de l'organisation séparatiste basque ETA, a annoncé le ministre de l'Intérieur Jaime Mayor Oreja.

Les suspects, trois hommes et une femme étaient apparemment les remplaçants de quatre autres membres du commando, tués dans l'explosion de la bombe qu'ils transportaient dans une voiture, le 7 août dans la même ville, a précisé le ministre à la radio basque.

Selon la police, ces quatre militants préparaient un attentat.

Les policiers fouillaient également trois appartements à la recherche de matériel destiné à fabriquer des explosifs.

Alors que la police espagnole procédait à la dernière arrestation d'un des suspects, dans le quartier de Bolueta, le vieux quartier de Bilbao, une foule hostile s'est rassemblée et a commencé à menacer les officiers. La police autonome basque a dû tirer en l'air à deux reprises pour disperser les manifestants, a indiqué le gouvernement basque.

Ces arrestations font suite au démantèlement mardi d'un autre commando de l'ETA. Cinq personnes ont été interpellées à Madrid et une sixième à Azuqueca de Henares. Deux autres personnes qui avaient été arrêtées à Barcelone ont été libérées quelques heures plus tard, la police ayant déterminé qu'elles n'avaient pas de lien avec l'organisation basque.

Dans une autre ville du Pays basque, Saint-Sébastien, deux journalistes espagnols ont été apparemment la cible d'une tentative d'assassinat attribuée à l'ETA alors qu'ils quittaient leur département hier matin. Aucun des deux n'a été blessé.



Le Koursk renfloué en juillet ?

Associated Press

MOSCOU — L'opération risquée et sans précédent de renflouage du sous-marin nucléaire russe *Koursk*, qui gît par 108 m de fond en mer de Barents, sera tentée en juillet et août, a annoncé hier le PDG de l'entreprise russe conceptrice du bâtiment.

Le coût et les détails de cette opération d'envergure sont à l'étude, a déclaré Igor Spassky, chef du bureau d'études Rubin, cité par l'agence de presse russe Interfax.

La Marine russe a insisté pour renflouer le sous-marin afin de déterminer les causes des explosions qui ont provoqué le naufrage du *Koursk* le 12 août. Les 118 marins qui se trouvaient à bord sont tous morts.

Des organisations de défense de l'environnement et d'autres détracteurs ont souligné les dangers d'une telle opération, du fait de la présence de deux réacteurs nucléaires, de missiles et d'autres munitions dans le bâtiment naufragé. On ignore en effet si le sous-marin de 18 000 tonnes supportera la pression d'un retour à la surface ou s'il se brisera en morceaux.

Un renflouage serait aussi très coûteux.

Outre douze corps, les plongeurs russes et norvégiens ont récupéré des notes découvertes sur les corps de deux marins et des documents techniques sur le sous-marin.

Cette documentation, découverte dans le quatrième compartiment, ne fournit aucune indication sur les causes de la catastrophe, a souligné la porte-parole du vice-premier ministre Ilya Klebanov, Oxana Onischenko.

Elle a également démenti le fait que les documents retrouvés mardi soient des fragments d'un journal de bord, comme elle l'avait indiqué la veille, affirmant qu'il s'agissait de « fragments de documents sur l'équipement technique » à bord du *Koursk*.

POUR ALLÉGER MA GESTION FINANCIÈRE

Je ne suis pas le genre à prendre des décisions en l'air. Quand la gestion de mes affaires devient trop lourde, je m'assois avec mon conseiller de la Banque Nationale. Il m'aide à reprendre mon souffle et à garder une vision globale de ma situation. Parce que l'important, c'est de rester au-dessus de ses affaires.

Pour alléger votre gestion, communiquez avec un conseiller en appelant ou en passant en succursale.

1 888 TELNAT-1
www.bnc.ca

 **BANQUE NATIONALE**

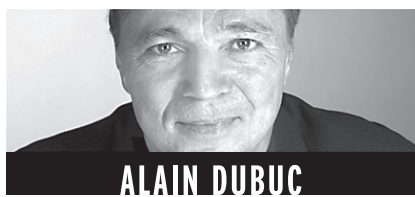
VOUS SEREZ PLUS À L'AISE

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
 GUY CREVIER > Président et éditeur
 MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
 YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information
 ALAIN DUBUC > Éditorialiste en chef

Que le vrai Stockwell Day se lève



ALAIN DUBUC
adubuc@lapresse.ca

Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, a été sur la sellette toute la semaine dernière, forcé d'expliquer qu'il ne favorisait pas un système de santé à deux vitesses. Cette semaine, c'est encore lui qui a dû pédaler pour expliquer le principe des référendums populaires que ce parti veut permettre, notamment sur l'avortement et la peine de mort.

Ces débats portent en fait sur les intentions réelles de Stockwell Day, sur ses projets de gouvernement, sur l'existence d'un agenda caché. Au delà de la démagogie propre à toute campagne électorale, ce questionnement met le doigt sur un véritable malaise, que le leader allianciste a été jusqu'ici incapable de dissiper, y compris lors des débats des chefs.

L'Alliance est un parti beaucoup plus conservateur que ce à quoi le Canada est habitué. Néolibéral dans le sens strict du terme sur les questions économiques, c'est également un parti de droite idéologique, proche du fondamentalisme américain, une tendance renforcée par Stockwell Day lui-même, un ancien pasteur aux idées rigides sur les questions dites morales, comme l'avortement ou l'homosexualité. Qu'est ce que cela signifierait dans l'exercice du pouvoir? On ne le sait pas.

Ces questions préoccupent peu le Québec, tout à sa bataille répétitive entre Jean Chrétien et Gilles Duceppe. Mais n'oublions pas que le cheminement de l'Alliance, comme opposition officielle et comme seule alternative au pouvoir, affectera les Québécois.

L'affaire des référendums illustre bien ce malaise. Un document d'information interne du parti, destiné aux candidats, affirme que les référendums populaires seraient possibles si 3 % des électeurs les réclament. Un seuil peu élevé, 400 000 personnes, qui met en relief la facilité avec laquelle le Canada pourrait être plongé dans des débats déchirants. Le programme électoral de l'Alliance, écrit plusieurs mois plus tard, ne donne par contre au-

un détail sur la mécanique référendaire. Pressé de s'expliquer, M. Day a ajouté à la confusion, laissant entendre qu'il ne souhaiterait pas de référendum sur l'avortement, ajoutant que le seuil de 3 % lui semblait bas, mais refusant de préciser ce que ferait son gouvernement.

En soi, il n'y a pas là de scandale. Dans un parti démocratique, la plate-forme électorale est souvent très différente du programme. Le PQ en fournit un bel exemple. C'est encore plus compréhensible dans le cas de l'Alliance, en pleine mutation, avec le passage du Reform à l'Alliance pour s'affranchir d'un passé rural, et avec l'élection d'un nouveau chef, plus jeune et plus moderne, Stockwell Day, qui essaie depuis de recentrer le parti pour le rendre acceptable à l'électorat ontarien. Un passage difficile qui le force à parler des deux côtés de la bouche, pour ne pas effrayer les Ontariens, tout en évitant de démobiliser sa base traditionnelle.

Le double discours est fréquent en politique. Qu'on pense à la valses-hésitation de Lucien Bouchard sur la tenue d'un référendum. Le problème avec Stockwell Day, c'est qu'on ne sait absolument pas où ce processus va mener. Parce que M. Day est peu connu et que son parti est en pleine transformation, il est impossible de décoder ses messages confus. Est-ce que le virage vers le centre est cosmétique, un calcul cynique, ou est-ce une véritable évolution typique des partis qui s'approchent du pouvoir?

Est-ce que M. Day sera capable de mettre de côté ses convictions personnelles? Nous ne le savons pas. Cette ignorance tient en partie au plan machiavélique des libéraux, qui ont déclenché des élections précipitées avant que Stockwell Day puisse se faire connaître.

Mais il n'en reste pas moins que les citoyens ne connaissent pas assez Stockwell Day pour lui donner un chèque en blanc et faire un saut vers l'inconnu, surtout s'il les mène vers une droite morale dont ils ne veulent pas.

Voilà pourquoi la meilleure place de l'Alliance reste dans l'Opposition, où elle pourra surveiller le gouvernement libéral et imposer des débats, mais où elle pourra également donner à son chef le temps d'être testé dans l'action, pour que les Canadiens puissent savoir qui est le vrai Stockwell Day.

Le mur du génie



AGNÈS GRUDA
agruda@lapresse.ca

Toutes sortes de raisons ont été avancées pour expliquer la défaite de Garry Kasparov qui, après avoir régné pendant 15 ans sur les échiquiers de la planète, a été détrôné il y a une semaine par son adversaire et ancien élève Vladimir Kramnik.

Selon l'une des hypothèses, si Kasparov a perdu, c'est la faute à une méchante « ex ». Un autre scénario veut que Kasparov ne se soit jamais remis de sa défaite contre Deep Blue, l'ordinateur qui l'a battu en 1997. Kasparov lui-même a admis que si son jeu était aussi peu inspiré, c'est parce qu'il n'a pas suffisamment travaillé ses ouvertures.

Et si Kasparov avait perdu tout simplement parce qu'en vieillissant, il est devenu moins bon? Parce que l'âge a ankylosé ses neurones? Parce qu'il a frappé ce que le magazine américain *Feed*, dans un récent article sur le vieillissement des facultés intellectuelles, a décrit comme un « mur cognitif »?

Einstein, qui avait obtenu son prix Nobel de physique à l'âge peu vénérable de 26 ans, croyait qu'une personne qui n'a pas apporté de contribution majeure à la science avant d'avoir franchi le cap de la trentaine resterait à tout jamais exclue du club sélect des génies. Mais aucune des hypothèses voulant expliquer ce mur du génie n'est parfaitement concluante.

Selon l'une de ces théories, ce qui permet l'émergence de nouvelles idées, ce sont les « éléments mentaux erratiques » qui, avec le temps, ont tendance à s'organiser et à se figer dans des structures fixes. En vieillissant, nous intégrons de

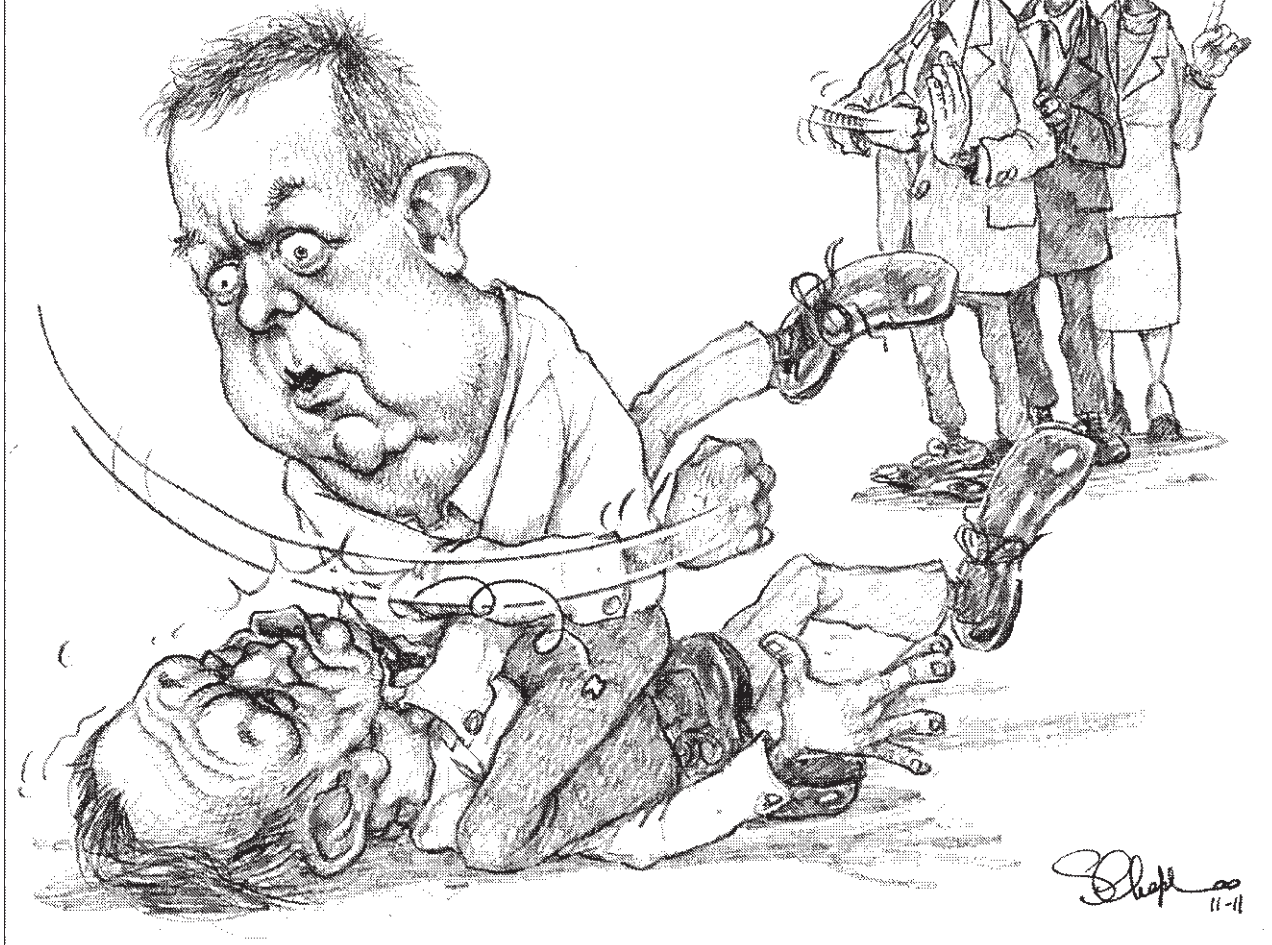
plus en plus les concepts nouveaux à des schémas pré-établis et devenons de moins en moins capables de créer de nouvelles classifications.

Une seconde théorie fait appel au concept de la « mémoire au travail », qui agirait un peu comme la mémoire vive des ordinateurs en menant de front plusieurs opérations intellectuelles compliquées. C'est cette aptitude à la simultanéité qui permet aux joueurs d'échecs d'imaginer des stratégies nouvelles, une faculté qui atteint son apogée dans la vingtaine.

Selon d'autres théories, l'érosion de nos capacités cognitives tient davantage au style de vie et aux obligations qui viennent avec l'âge et qui nous encroûtent. Un divorce ou un voyage au Népal peuvent alors constituer un excellent traitement préventif. Une autre hypothèse affirme que la baisse de productivité intellectuelle s'expliquerait plutôt pas une chute générale d'énergie: passé un certain âge, on devient tout simplement incapable de bûcher pendant trois jours et trois nuits sur un même problème. Déprimant? Soyons donc pragmatiques: il y a de bons moyens de retarder notre rencontre avec le mur cognitif. Le premier, c'est la stratégie de l'évitement: n'essayez donc pas d'être génial et laissez les prix Nobel à d'autres. Le second moyen, c'est la stratégie de contournement: les études démontrent que certaines disciplines sont sujettes au vieillissement précoce, d'autres non. Évitez les mathématiques où les grandes découvertes sont l'apanage de la jeunesse. Avec de sciences plus « molles », comme la biologie, on dispose d'un peu plus de temps. Quant aux historiens et aux philosophes, ce n'est que vers la soixantaine qu'ils apportent leurs meilleures contributions.

Aucune donnée n'était disponible concernant les journalistes, mais nous restons optimistes.

DÉBAT DES CHEFS



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

Une réforme dénaturée (1)

La grande réforme de l'éducation du ministre François Legault a été lancée, cet automne, dans la plus grande confusion. Mais au-delà de ces ratés initiaux, les concepts pédagogiques que Québec entend implanter font craindre que cette réforme puisse avoir des effets désastreux sur le système d'éducation et donc sur nos enfants. Pour nous aider à comprendre les causes du dérapage, à mieux connaître la nature de cette réforme dénaturée et à en mesurer les conséquences, notre éditorialiste Michèle Ouimet entreprend à partir d'aujourd'hui une série de quatre éditoriaux sur le sujet.



MICHÈLE OUIMET
michele.ouimet@lapresse.ca

La grande réforme de l'éducation du ministre François Legault a été lancée, cet automne, dans la plus grande confusion. Mais au-delà de ces ratés initiaux, les concepts pédagogiques que Québec entend implanter font craindre que cette réforme puisse avoir des effets désastreux sur le système d'éducation et donc sur nos enfants. Pour nous aider à comprendre les causes du dérapage, à mieux connaître la nature de cette réforme dénaturée, à en découvrir les aberrations et à en mesurer les conséquences, notre éditorialiste Michèle Ouimet entreprend à partir d'aujourd'hui une série de quatre éditoriaux sur le sujet.

En septembre, le Québec s'est lancé à fond de train dans la plus ambitieuse réforme de l'école primaire et secondaire des 20 dernières années. Mal partie, compliquée, engluée dans une nouvelle pédagogie basée sur des compétences transversales, un concept nébuleux et abstrait, la réforme risque de dérapage sérieusement et d'entraîner avec elle toute une génération d'enfants qui finira son cinquième secondaire en écrivant au son.

La réforme a débuté au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire, en septembre, dans la précipitation. Les nouveaux manuels scolaires n'ont pas encore été écrits, les enseignants comprennent mal le programme et les écoles s'arrachent les cheveux en essayant d'accoucher de bulletins calqués sur les fameuses compétences transversales. Pas grave, a décrié le ministre de l'Éducation, François Legault. Prêts, pas prêts, on y va. Tout cela sent l'improvisation à plein nez.

Pourtant, tout avait bien commencé. Il faut revenir en 1980 pour comprendre ce qui s'est passé. À cette époque, le gouvernement du Parti québécois avait entrepris une vaste refonte des programmes. En réaction à l'absence d'encadrement des années 1970, où les enseignants faisaient à peu près ce qu'ils voulaient dans leur classe, le ministère de l'Éducation avait pondu des programmes tricotés serrés et truffés de milliers d'objectifs et de sous-objectifs. Les écoles se sont embour-

bées dans cette pédagogie tailleur qui découpe la matière en fines rondelles.

De plus, au fil des ans, de nouveaux cours — inutiles — s'étaient ajoutés à la petite semaine, comme l'économie familiale, où des générations d'adolescents ont appris à cuire des bobettes et cuire des muffins.

Dans un sursaut de gros bon sens, l'ex-ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a entrepris une vaste consultation pour remettre l'école primaire et secondaire sur ses rails. En 1997, elle a annoncé les grandes lignes de sa réforme qui a été accueillie avec un soupir de soulagement: retour aux matières de base, davantage d'histoire, de français, d'anglais, de mathématique, élimination de nombreux cours inutiles, etc. Bref, *back to basics*.

Trois ans plus tard, cette réforme du gros bon sens s'est transformée en monstre. Des fonctionnaires du ministère de l'Éducation, avec le sous-ministre et ex-président des États généraux sur l'éducation, Robert Bisailon, en tête, aidés par des gourous de la pédagogie, se sont emparés de la réforme et l'ont pervertie en l'étouffant avec des programmes indigestes. Les milliers d'objectifs et de sous-objectifs tant décriés ont été remplacés par des milliers de compétences et de sous-compétences détaillées avec un soin maniaque et écrites dans un jargon que seuls les spécialistes peuvent comprendre. Et encore.

Parlons-en de ces fameuses compétences transversales qui sont devenues la colonne vertébrale de nouveaux programmes. L'idée a été lancée en 1997 par Paul Inchauspé, ancien directeur général du cégep Ahuntsic, chargé par la ministre Marois de détailler le futur curriculum.

Avec ces compétences, l'école espère montrer aux enfants comment faire des liens entre les différentes disciplines, comment travailler, s'organiser, vivre en société, être un bon citoyen, développer des « attitudes positives à l'égard de la protection de l'environnement et du développement durable », etc.

Ces grandes compétences sont inculquées dans tous les cours — d'où le nom transversales —, et elles sont divisées en quatre catégories, soit les compétences d'ordre intellectuel, personnel et social, méthodologique et de la communication. Jusque-là, tout va bien.

C'est un peu nébuleux et fourre-tout, mais bon, les intentions sont louables.

La sauce se gâte lorsque les compétences se mettent à se multiplier. Les quatre grands blocs sont divisés, puis subdivisés en sous-compétences et en sous-sous-compétences. Et les bureaucrates en rajoutent. À côté de ces compétences transversales, ils créent des compétences disciplinaires plus pointues. Toutes les matières — français, mathématique, science, anglais, géographie, histoire, art, etc. — sont elles aussi découpées en innombrables compétences.

Et les enseignants devront non seulement tenir compte de ces grands machins lorsqu'ils vont expliquer à leurs élèves des notions de base, comme l'accord du participe passé, mais ils devront aussi les évaluer dans le bulletin. Lourde tâche.

Prenons un exemple. Le cours de science et technologie enseigné aux enfants du primaire est divisé en trois grandes compétences disciplinaires. Dans la première, l'élève doit « apprécier l'apport particulier de la science et de la technologie à l'activité humaine ». Cette compétence est divisée en quatre sous-compétences: l'enfant doit « circonscrire la présence de la science et de la technologie dans l'activité humaine au regard d'une problématique », « considérer la nature de la science et de la technologie au regard de la problématique », « examiner l'impact de la science et de la technologie au regard de la problématique » et « examiner des questions éthiques liées à la science et à la technologie au regard de la problématique ».

Chacune de ces sous-compétences est découpée en sous-sous-compétences où l'élève doit « déceler des manifestations de la science et de la technologie dans la vie quotidienne », « mettre en évidence... », « associer... », « faire des liens... », « préciser... », etc.

Et c'est là que la réforme dérape. Le programme est tellement détaillé qu'il dicte pratiquement aux enseignants comment faire un pas dans leur classe. Ils sont coincés dans une pédagogie infernale qu'ils ne maîtrisent pas et qui n'a pas grand-chose à voir avec ce qu'ils ont appris à l'université en formation des maîtres.

Au départ, les compétences devaient s'inscrire en filigrane, mais lorsque les technocrates ont mis la main sur la réforme, ils l'ont transformée en cauchemar bureaucratique. La machine a tout découpé en petites tranches. Comme en 1980. Encore une fois, le ministre s'est embourbé dans une mécanique hypertrophiée et a perdu de vue l'essentiel, le cœur de la réforme.

Comment un tel détournement a-t-il été possible? Le ministre de l'Éducation, François Legault, contrôle-il ses fonctionnaires? A-t-il lu les 561 pages confuses et embrouillées qui servent de programme au primaire? Et si oui, les a-t-il comprises?

Lundi: « Pour un véritable enseignement du français »

FORUM

Le palmarès maudit ?

Le palmarès des écoles secondaires, oeuvre de l'Institut économique de Montréal, a créé un vif émoi dans le monde de l'éducation. Infamie ou bon outil de mesure ?

Le bulletin est là pour rester

RICHARD MARCEAU

Coauteur du Bulletin des écoles secondaires, M. Marceau est chercheur associé à l'Institut économique de Montréal et professeur à l'École nationale d'administration publique.

Les réactions des porte-parole officiels du milieu de l'éducation au Bulletin des écoles secondaires (on peut retrouver le rapport complet à l'adresse: www.iedm.org) ne surprennent pas. La raison tient au caractère indépendant de notre entreprise. Elle ne résulte pas de l'équilibre du pouvoir entre les acteurs qui définissent de-



Richard Marceau

puis 40 ans les politiques en matière d'éducation et surtout la nature de l'information accessible sur l'école. Cette entreprise de recherche ne s'est pas pliée aux exigences de la négociation quotidienne entre ces puissants acteurs où figurent bien d'autres enjeux que l'évaluation des écoles. Ce bulletin renferme donc inévitablement des irritants politiques. Mais il comble de grands besoins. Il est là pour rester.

Le caractère libre de notre recherche a permis une définition sans détour de son objectif : fournir une information de qualité à tous ceux qui ont à prendre des décisions à l'école secondaire. Et ils sont nombreux: parents, étudiants, mais

aussi enseignants, cadres et professionnels, directeurs d'école et membres des conseils d'établissement. La récente réforme de l'éducation a, en principe, accru les pouvoirs au niveau de l'école; ces pouvoirs ne se concrétiseront qu'avec de l'information de qualité sur l'école. L'information constitue une ressource essentielle à l'exercice du pouvoir : elle fait éminemment défaut, et les parents et les étudiants en sont les principales victimes. Il en résulte un profond déséquilibre des rapports entre les consommateurs et les offreurs de services éducatifs. Comment les parents siégeant au conseil d'établissement peuvent-ils approuver un projet éducatif ou décider du nombre d'heures par matière s'ils ne connaissent pas la performance scolaire des étudiants dont ils ont la responsabilité? Pourquoi les parents s'impliqueraient-ils dans la gestion de leur école s'ils n'ont pas d'information pour nourrir leur jugement? Comment les parents et les étudiants peuvent-ils choisir leur école s'ils ne peuvent compter que sur des rumeurs?

Notre rapport a fourni à ces gens trois types d'information: un bulletin pour chaque école secondaire, un classement général et une explication des différences de performance entre les écoles.

Même si c'est le classement qui a d'abord attiré l'attention, le lecteur sérieux a vite remarqué que la pièce maîtresse de notre recherche était la présentation de 476 bulletins d'école. Chaque école secondaire dispose pour la première fois d'un tableau intelligible regroupant les renseignements les plus pertinents des six dernières années sur la performance scolaire de ses étudiants. L'école pourra ainsi se comparer à



École privée ou publique, telle est la question.

etc. En éducation par contre, il subventionne deux systèmes dont l'un est ségrégationniste. Il finance un système qui sert à « séparer le bon grain de l'ivraie », un système où les parents peuvent choisir une école pour éviter que leurs enfants ne soient en contact avec les pauvres et les handicapés. Rarement mentionne-t-on que le ministère de l'Éducation subventionne à 60 % les écoles privées, contrairement à l'Ontario qui ne les finance pas du tout.

Que diraient les citoyens si, pour régler les problèmes actuels du système de santé, le gouvernement décidait de financer à 60 % des hôpitaux privés. Accepterait-on que les citoyens riches bénéficient de conditions différentes face à la santé? C'est pourtant ce que nous faisons sans sourciller en éducation.

Cela amène à penser que ce serait une très bonne chose si tous les politiciens étaient tenus par la loi d'envoyer leurs enfants à l'école publique. Peut-être alors assisterait-on à une répartition des ressources qui permette une véritable égalité des chances en éducation.

Est-on conscient que, dans notre société, la solidarité sociale entre les futurs citoyens repose entièrement sur les épaules de l'école publique? Celle-ci a un mandat beaucoup plus exigeant que celui de l'école privée. Elle vise à la fois à développer tous les talents et à maximiser le nombre de jeunes qui obtiennent un diplôme. À ce chapitre, les résultats obtenus par la Commission scolaire de Montréal sont spectaculaires. Nous n'avons pas attendu les palmarès de tous ordres pour nous mettre au travail. Nos écoles connaissent et suivent leurs résultats depuis plusieurs années. Notre personnel peut se féliciter d'avoir réussi à faire grimper de façon importante le taux de diplomation de ses élèves. (...)

Cela étant dit, permettez-nous quelques commentaires sur le caractère scientifique du palmarès de *L'actualité*.

Ce palmarès ne souffle mot du taux de di-

elle-même et juger de son progrès. Figurent également le revenu des parents et un facteur de correction socio-économique. Du jamais vu a-t-on dit ! Il marque certainement un net progrès en clarté et en accessibilité.

Certains ont déploré l'absence du taux de diplomation. Il figure pourtant pour les écoles publiques offrant les cinq années de secondaire. D'autres s'insurgent du fait que le classement n'en tient pas compte: ils ont raison. Mais c'est le ministère lui-même qui est à la source de cette imperfection. Nous avons annoncé que, dès que nous recevrons du ministère les données sur les écoles privées, la cote globale et le classement intégreront le taux de diplomation. Nous attendons toujours ces données. (...)

Ceux qui ont l'étudiant comme principal souci se méfieront des mauvaises incitations que produisent infailliblement des classements par sous-catégories du genre: écoles publiques francophones de milieu urbain défavorisé, écoles privées anglophones en région métropolitaine favorisée, etc. Imaginez la surprise d'un étudiant inscrit à une école classée au sommet d'une sous-catégorie mais qui n'arrive pas à se trouver un emploi à sa sortie ou à être accepté dans un programme d'études supérieures contingenté ! Le message ainsi transmis par un classement « nuancé » crée l'illusion et n'inspire pas à l'étudiant un effort maximal. Le classement général rappelle que tous les étudiants seront froidement comparés les uns aux autres à leur entrée sur le marché du travail. L'origine socio-économique ou la langue maternelle ne pourront servir d'excuses à quiconque.

C'est d'ailleurs ainsi qu'on procède avec les étudiants. On n'accorde pas, dans une classe, dix premiers rangs selon dix catégories différentes: on produit plutôt un bulletin pour chaque élève qui l'aidera à poser un diagnostic précis. Le classement des écoles sert à une comparaison finale, le bulletin à un diagnostic en profondeur. Le classement constitue une référence à partir de laquelle il est possible d'établir des objectifs de performance en relation avec le sort de l'étudiant à la fin de ses études. Il cherche à éviter la complaisance même si les conditions d'exercice semblent fournir des explications plausibles à une moindre performance. (...)

Par ailleurs, l'analyse multivariée présentée en annexe du rapport constitue une véritable première. Elle ne fait pas que documenter le contexte socio-économique de chaque école (une information brute à ce sujet laisse penser, comme l'a fait l'indice de défavorisation, que la performance scolaire est le seul résultat du contexte socio-économique); au contraire, elle vérifie systématiquement (en coupe instantanée) l'association entre les données de contexte et la performance scolaire. La conclusion, en harmonie avec les récentes recherches, renverse les idées reçues: l'école compte plus que les soi-disant déterminants socio-économiques. Ces derniers ne comptent guère que pour 13 % dans l'explication alors que les facteurs organisationnels (taille de l'école, régime public/privé) comptent pour 27 %.

Que l'école importe plus que les conditions socio-économiques, voilà donc le message le plus puissant, le plus constructif et le plus motivant qu'on puisse imaginer. Il mérite d'être retenu.

Notre rapport est conçu pour être utilisé au niveau de l'école et non pas pour juger de l'ensemble du système d'éducation. Il n'y a pas dans notre rapport de compilations privée/publique ou anglophone/francophone. La réaction des officiels au classement est symptomatique: ils réclament un classement nuancé mais ne disent mot du bulletin! Cette pure incohérence révèle une stratégie: discréditer l'ensemble de l'exercice pour éviter une large diffusion aux parents de l'école. Mais il est clair que cette stratégie ne fonctionnera pas. Misons sur l'intelligence des parents pour interpréter ces données. Ils exerceront mieux leur pouvoir là où ça compte. Car l'école fait la différence.

plômation, et pour cause. Cela aurait contredit sa théorie. Pour faire la démonstration que le système privé est le meilleur, il faut en effet tourner les coins bien ronds. C'est grâce à une autre pirouette méthodologique que les auteurs en arrivent à démontrer que la supériorité de l'école privée n'est pas uniquement due à la ségrégation des pauvres.

Pour neutraliser à l'avance l'argument, les auteurs ont pris soin d'affirmer que seulement 13 % des résultats pouvaient être reliés à la richesse ou à la pauvreté. Une telle précision impressionne et donne toutes les apparences d'être scientifique !

Il n'en est rien. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. C'est ce qu'ont fait les auteurs en choisissant des chiffres partiels pour parvenir à leur conclusion. Pour arriver au chiffre de 13 %, ils n'ont en effet retenu que les résultats de 1998-1999. Il s'agit là d'une grave erreur méthodologique. En se basant sur une seule année, on ne voit pas que les résultats de la même école varient en dents de scie d'une année à l'autre. Même avec une équipe d'enseignants et une organisation scolaire identiques, ces résultats varient, pour la simple raison qu'il s'agit d'élèves différents à chaque année. Cela est vrai pour la quasi-totalité des écoles.

Que se passe-t-il si, au lieu de se limiter au palmarès 1998-1999, on prend la moyenne des cinq dernières années? Le palmarès est alors complètement chamboulé. Quatorze de nos écoles baissent dans la hiérarchie dont une de 99 rangs; douze montent dont une, Louis-Riel, de 117 rangs... avec pour résultat que cette nouvelle hiérarchie ressemble étrangement à l'échelle de défavorisation établie par le Conseil scolaire de l'île de Montréal. Contrairement à l'affirmation des auteurs, ce type de palmarès est donc intimement lié au niveau socio-économique des familles.

Cet immense biais n'est pas le seul. Il en existe d'autres qui confirment tous l'influence de la pauvreté sur le succès scolaire. (...)

Pour réussir, l'école privée sélectionne les élèves du public les plus performants, expulse les élèves difficiles et ceux qui n'obtiennent pas la note de passage.



Ysiane Gagnon
lgagnon@lapresse.ca

Le chat est sorti du sac

STOCKWELL DAY aura beau faire semblant d'être un fringant jeune homme (alors qu'il a tout de même 50 ans !), il aura beau se faire photographier en camisolé pour mettre ses muscles en valeur, il aura beau fixer de son regard limpide l'oeil de la caméra, sa campagne a du plomb dans l'aile.

Elle s'est écrasée au Québec avant même d'avoir décollé. Lors du débat en français, l'occasion lui était donnée de faire un peu de kilométrage avec son projet de décentralisation, ce qui aurait pu, théoriquement, lui aménager une petite niche, à mi-chemin entre le centralisme libéral et l'isolatisme bloquiste. Mais M. Day a presque disparu derrière le destin, perdant au profit de Joe Clark toute prétention à diriger un parti national.

Au Canada anglais, par ailleurs, M. Day aura du mal à se faire accepter de la majorité modérée. Les femmes, en particulier, s'en méfient. Et pour cause.

Comme M. Day n'est pas un joueur important au Québec, la presse francophone n'a guère insisté sur le double jeu de l'Alliance en regard des questions sociales comme l'avortement et la peine de mort. C'est pourtant d'une importance capitale.

Cette semaine, on apprenait que le manuel d'information destiné aux candidats de l'Alliance — manuel très officiel, qui ne peut pas ne pas avoir été lu et approuvé par la direction du parti — stipule en toutes lettres que l'Alliance s'engage à faire des référendums sur des questions comme l'avortement et la peine de mort si 3 % des électeurs le réclament.

Sur la base du nombre de citoyens s'étant prévalu de leur droit de vote en 1997, ce pourcentage infime représente 395 244 signatures. C'est près de trois fois moins de signatures que ce que Campaign Life (le Pro-Vie anglophone) recueillait en 1985 pour une pétition réclamant l'interdiction de l'avortement. Et c'est plus qu'assez pour satisfaire les partisans du retour à la peine de mort.

Le chat est sorti du sac. Pendant que Stockwell Day montrait patte blanche et affirmait qu'il ne ferait de référendums que s'ils étaient réclamés par « un très grand nombre de Canadiens », sur le terrain des vaches, ses candidats et organisateurs locaux continuaient à cultiver l'électorat d'extrême-droite qui a toujours constitué la base, le noyau dur, du Reform-Alliance.

Dans la même veine, le document allianciste affirmait qu'il suffirait que 25 % des électeurs d'un comté le réclament pour qu'un député soit « rappelé », autrement dit forcé de démissionner (encore une porte ouverte aux groupes de pression). Le document disait aussi qu'un gouvernement Day examinerait la possibilité de vendre Radio-Canada à l'entreprise privée !

Bref, comme hypocrisie, on ne fait pas mieux. Le sémillant « preacher » qui émaille ses discours de pieux concepts (respect, famille, espoir, amour et... vérité) a très mal réagi à la publication de cette nouvelle.

Bien qu'il s'agisse d'un document qui circule abondamment dans les locaux alliancistes, M. Day était insulté comme si l'on avait fouillé dans l'intimité de ses papiers de famille, et il a continué à soutenir qu'il trouve le pourcentage de 3 % beaucoup trop bas, comme si les documents émis par l'organisation allianciste ne le concernaient aucunement.

Le problème, c'est que M. Day lui-même souscrivait à cela il n'y a pas six mois, alors qu'il était en campagne pour le leadership de son parti. Au magazine *The Report* qui lui demandait en juin s'il était d'accord avec un bill privé proposant ce seuil de 3 % pour des référendums, M. Day répliquait par un mot bien clair : « Oui ».

Cet événement s'est additionné aux autres déboires de sa campagne — une campagne menée par trois Albertains qui en sont tous à leur première expérience pancanadienne : lui-même, son directeur de campagne Jason Kenney et le stratège Rod Love. Ils ont tous un côté passablement farfelu, en tout cas quelque peu marginal.

M. Kenny a 33 ans et entend rester vierge jusqu'au jour de son mariage. C'est le cas de dire qu'il est (presque) plus catholique que le pape : étudiant, il trouvait que les Jésuites de son université américaine n'étaient pas de « vrais » catholiques...

M. Love, ancien chef de cabinet de Ralph Klein, a l'habitude des campagnes faciles (celle-ci ne l'est pas). Malgré ses responsabilités, il a décidé de passer la campagne à Calgary, pour ne pas s'éloigner de sa famille (!).

Sans oublier M. Day lui-même, qui refuse de travailler le dimanche et qui a dirigé pendant sept ans une école fondamentaliste où l'on apprend aux enfants que la théorie de l'évolution est une vision dépravée, et Darwin, un pêcheur.

Sans oublier non plus Mme Day, qui a fondé, en 1988, une clinique dont la raison d'être était de persuader les adolescentes enceintes de mener leur grossesse à terme.

Par ailleurs, la campagne la plus cruciale de l'Alliance (celle de l'Ontario) a été confiée à des amateurs comme Dean French, un vendeur d'assurances, et Jeff Coles, un vrai jeune celui-là (il a 29 ans), qui travaille comme vendeur pour un fabricant d'ascenseur.

Les grosses pointures de la fameuse Big Blue Machine, celle qui a assuré les deux victoires de Mike Harris, sont pour la plupart restées à la maison après la défaite de Tom Long qui était le candidat de la droite ontarienne au leadership de l'Alliance.

Reste à savoir si le débat anglais, où M. Day a fait meilleure figure que Jean Chrétien (mais moins bonne figure que Joe Clark) suffira à relancer sa campagne.

Visa le noir, tua le noir

ROBERT CADOTTE

L'auteur est président de la Commission pédagogique de la Commission scolaire de Montréal.

Le message du palmarès est simple : si vous désirez voir réussir votre enfant, envoyez-le à l'école privée ! Eh oui, la solution est évidente, mais le problème est qu'il n'y a pas suffisamment d'écoles privées pour accueillir les enfants qui n'attendent que ces bonnes écoles pour réussir. À voir la réaction populaire, le message est réussi : visa le noir, tua le noir.

Finalement, que retient-on de ce palmarès ? Les noms d'une dizaine d'écoles ! Cela amène à s'interroger sur son objectif. Quelle drôle de société sommes-nous pour utiliser



Robert Cadotte

464 écoles comme faire-valoir d'une dizaine ? Cela dit, essayons un instant d'imaginer ce qui se passerait si le souhait de l'Institut économique de Montréal se réalisait et que tous les jeunes du Québec avaient enfin accès à cette école de rêve qu'est l'école privée. Est-ce que plus d'élèves auraient droit au succès ? La réponse est évidente

et c'est NON. Pour réussir, l'école privée sélectionne les élèves du public les plus performants, expulse les élèves difficiles et ceux qui n'obtiennent pas la note de passage, se dote de budgets d'encadrement beaucoup plus importants parce que les parents ont les moyens de payer. Certaines exigent même des parents qu'ils payent un ordinateur portable à leur enfant.

Au fond, l'étonnant dans tout cela est bien que le gouvernement du Québec contredise, quand il s'agit d'éducation, ses politiques officielles. Dans l'ensemble, le gouvernement prétend adopter des politiques qui se veulent inclusives plutôt que ségrégationnistes. Pensons au système universel de santé, à l'équité salariale, à l'immigration,

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

11 novembre 2000

Page A20 manquante

ACTUALITÉS

| L'ACHAT D'UNIMÉDIA |

Enthousiasme
chez les
journaux
acquis

PAUL ROY

QUÉBEC — L'annonce de l'achat par Gesca des journaux d'UniMédia a provoqué un enthousiasme certain, hier, dans les directions et les rédactions des trois quotidiens visés par la transaction.

Autant les éditeurs que les représentants syndicaux des journaux *Le Soleil* (Québec), *Le Droit* (Ottawa) et *Le Quotidien* (Chicoutimi) se sont dits soulagés que « la business des journaux » soit la raison d'être de l'acquéreur.

« Ce n'est pas une compagnie qui faisait de la saucisse et qui décide, soudainement, pour le fun, d'essayer l'expérience des médias », a commenté l'éditeur du *Soleil*, Claude Thibodeau.

« On a déjà vu des compagnies qui n'avaient aucun rapport avec l'industrie de la télévision investir dans la télévision et si-phonner littéralement les ressources de ces entreprises-là avant de disparaître dans l'ozone. Ce n'est pas à ça qu'on assiste ici. On se joint à un groupe de presse solide, connu, expérimenté, qui jouit d'une très bonne notoriété au Québec. »

Avant de rendre la transaction publique, hier matin, le président de Gesca, Guy Crevier s'est rendu l'annoncer aux employés du *Soleil*. Et selon Monique Giguère, présidente du Syndicat de la rédaction du *Soleil*, la réaction des journalistes a été « plutôt positive ».

« Les propos de M. Crevier sont encourageants : il nous a dit qu'il respecterait l'autonomie et l'indépendance des salles de rédaction. Alors pour nous, c'est rassurant. Il nous a aussi dit qu'il avait des plans de développement, ce qui est positif puisque depuis plusieurs années, nos budgets ont été réduits. »

Mme Giguère dit ne pas craindre de mises à pied. « En ce qui a trait aux effectifs on est, à l'heure actuelle, au minimum. Ces dernières années, on est passé de 110 à 75, et je ne pense pas que *Le Soleil* puisse se faire avec des effectifs inférieurs à 75. »

La transaction a également été accueillie favorablement dans la salle de rédaction du *Droit*, à Ottawa. « Je dirais même avec un brin de soulagement », précise Pierre Jury, président du Syndicat des travailleurs de l'information du *Droit*. « Parce que l'incertitude planait depuis plusieurs mois. C'est soulageant aussi que les acquéreurs soient des gens qui connaissent l'industrie, qui publient des quotidiens et qui publient des quotidiens régionaux. »

Réaction aussi favorable de la part de l'éditeur du *Droit*, Pierre Bergeron. « Comme on est essentiellement un journal de combat, qui est né d'un combat (celui pour le droit à l'enseignement en français) en 1913, c'est une excellente nouvelle de savoir qu'on va continuer dans cette ligne-là avec des gens qui connaissent les journaux, des gens de journaux. Pour nous, c'est le scénario le meilleur, je suis très enthousiaste. »

S'attend-il à voir éventuellement des signatures de journalistes de *La Presse* ou de *La Voix de l'Est* dans *Le Droit*, et vice-versa ? « On a d'excellents journalistes au *Droit* et notre mission d'information est fondamentalement locale. D'autre part, je suis un vieux fan de Foglia... Alors vous comprendrez que ça pourrait être intéressant. Mais on n'est pas rendu là. »

Réaction positive également au *Quotidien*, de la part de l'éditeur Claude Gagnon, pour qui « c'est un très beau scénario qui s'accomplit aujourd'hui ». Quant au président du syndicat, Nomand Boivin, il dit que sa réaction et celle de ses collègues est d'autant plus positive « qu'on ne se savait plus désiré par Hollinger (l'ex-proprio d'UniMédia) ».

« Et on ne voulait pas être vendu à n'importe qui. Là, on est avec une entreprise qui a l'air intéressée à faire des journaux. Et on ne travaillera plus à renflouer le *National Post* (propriété de Hollinger)... »

De son côté, enfin, le président d'UniMédia, Marc Bourgault, s'est dit content pour ses employés. « Je suis content que ce soit *La Presse*, le groupe Gesca, qui ait fait l'acquisition. Parce qu'on partage la même culture, les mêmes méthodes. Alors c'est une continuité. »



Photo PC ©

En ajoutant les trois quotidiens d'UniMédia aux quatre qu'elle possédait déjà (dont *La Presse*), Gesca regroupera la moitié environ de tout le tirage de la presse quotidienne francophone au Québec. Il s'agira d'un niveau de concentration bien plus élevé que celui au Canada anglais, même après les grosses transactions en cours. Ci-dessus, le président de Gesca et de *La Presse* Guy Crevier, en conférence de presse.

Dernière en lice
d'une série de transactions

MARTIN VALLIÈRES

TORONTO — La presse écrite quotidienne au Québec verra finalement avec l'achat d'UniMédia par Gesca (Power) une transaction majeure comme celles qui ont tant bousculé son homologue canadienne-anglaise depuis deux ans.

Et dans le milieu des médias à Toronto, on dit qu'on surveillera surtout comment cette future propriété commune des quotidiens *La Presse*, à Montréal, et *Le Soleil*, à Québec, influencera la concurrence face à Quebecor et ses deux quotidiens tabloïds dans les mêmes villes.

« La concurrence plus directe entre ces deux groupes sera bénéfique pour les lecteurs si elle entraîne une amélioration des journaux. Pour les annonceurs, cette transaction pourrait provoquer plus de concurrence directe sur les tarifs publicitaires pour le marché francophone entre Quebecor et Gesca », a indiqué Doug Newell, un directeur d'achats publicitaires à l'agence torontoise Harrison Young.

Pour le moment, le montant proche des 150 millions de dollars qui sera payé comptant par Gesca au groupe Hollinger de Conrad Black pour l'achat d'UniMédia demeure bien inférieur aux transactions survenues au Canada anglais depuis deux ans, et qui totalisent quelque cinq milliards de dollars.

Pour Guy Crevier, président de Gesca et de *La Presse*, les deux contextes ne sont « pas du tout comparables ».

« Les transactions de presse écrite au Canada anglais se sont faites à des multiples de valeur plus élevés en raison de la taille du marché, mais aussi parce qu'il s'agissait souvent de projets de propriété croisée de médias électroniques et écrits, explique-t-il.

« Nous avons préféré minimiser notre risque en restant dans les journaux avec l'achat d'UniMédia parce que c'est le secteur que nous connaissons le mieux. Aussi, en ajoutant les journaux d'UniMédia à ceux que nous avons déjà (dont *La Presse*), nous regrouperons des contenus qui ont un énorme potentiel sur l'Internet. »

M. Crevier a aussi précisé que la transaction a pu être entièrement financée par Gesca, sans apport de capital par Power Corporation, son actionnaire unique. Les actifs d'UniMédia produiront immédiatement des revenus, ce qui rend le banquier moins gourmand.

Chez Hollinger, le vice-président Daniel Colson a indiqué depuis son bureau de Londres que « nous vendons UniMédia à Gesca parce qu'elle avait la meilleure offre au comptant parmi les cinq prétendants qui nous avaient approchés. Mais aussi, nous voulions vendre UniMédia à une entreprise expérimentée en presse quotidienne ».

La transaction a été conclue en fin de journée jeudi au terme de deux semaines de négociations exclusives entre Gesca et Hollinger. Elle doit être conclue officiellement en janvier, à moins d'objection du Bureau fédéral de la concurrence.

La moitié du tirage

En ajoutant les trois quotidiens d'UniMédia aux quatre qu'elle possédait déjà, Gesca regroupera la moitié environ de tout le tirage de la presse quotidienne francophone au Québec. Il s'agira d'un niveau de concentration bien plus élevé que celui au Canada anglais, même après les grosses transactions en cours.

« Notre mandat est d'examiner l'impact économique et concurrentiel (de l'achat d'UniMédia par Gesca). Nous n'évaluons pas la concentration au niveau éditorial et rédactionnel », a souligné Raymond Pierce, directeur adjoint au Bureau de la concurrence.

« Avec UniMédia, nous allons pouvoir unifier nos stratégies de qualité du contenu pour tous nos journaux. Et la qualité, ça coûte plus cher à produire », a indiqué M. Crevier.

L'annonce de cette transaction au Québec survient alors que des grosses transactions dans la presse écrite au Canada anglais sont en voie d'être parachevées.

Le géant montréalais des télécommunications BCE est en train de prendre le contrôle du quotidien *Globe & Mail* des mains du groupe Thomson, de Toronto.

Globe & Mail et ses filiales interactives rejoindront le télédiffuseur CTV dans une nouvelle filiale de médias de BCE qui est évaluée autour de quatre milliards de dollars.

Le diffuseur CanWest Global doit conclure mercredi prochain l'achat de presque tous les journaux canadien-anglais de Hollinger, incluant 50 % du récent quotidien *National Post*.

Mais cette transaction évaluée à 3,5 milliards en avril dernier est aussi en train d'être amputée de plusieurs dizaines de millions de dollars en actifs secondaires, afin de permettre à CanWest de boucler un financement plus difficile que prévu.

Auparavant, le milieu de la presse écrite au Canada anglais avait vu Quebecor rafler pour un milliard le groupe Sun Media au nez de Torstar, qui publie le quotidien à plus fort tirage au Canada, le *Toronto Star*.

Torstar a obtenu un prix de consolation de Quebecor quelques mois plus tard en lui rachetant des quotidiens locaux du sud de l'Ontario.

Depuis, Torstar a rassemblé le principal actif de presse écrite dans le marché régional de population et le plus riche au Canada.

Des craintes et des bons mots

MARIE-CLAUDE GIRARD

L'ACQUISITION des quotidiens français d'UniMédia par une filiale de Power suscite des craintes dans le monde des médias, mais aussi un espoir de développement pour les journaux nouvellement acquis, notamment *Le Soleil* de Québec.

Le président du Conseil de presse du Québec, Michel Roy, ne voit pas dans la transaction une atteinte à la diversité de la presse. « *Le Droit*, le *Quotidien* et *Le Soleil* ont actuellement besoin de cet apport. Ce n'est pas tout d'acheter les quotidiens, il faut aussi les développer », dit-il.

La concentration de la presse est à son sens « un problème dépassé ». « Chaque fois, le vieux traumatisme réapparaît. Il admet toutefois qu'il préférerait une plus grande diversité de presse. L'im-

portant est d'assurer la qualité de l'information et la personnalité des quotidiens, ajoute-t-il, soulignant que le président-éditeur de *La Presse* s'est engagé à le faire.

Quant à la Fédération professionnelle des journalistes, elle réserve ses commentaires à plus tard, mais a déjà émis des craintes face à la concentration de la presse. Le congrès de la FPJQ se déroule la semaine prochaine et la présidente, Hélène Pichette, souhaite en profiter pour consulter les membres à ce sujet.

Le vice-président du secteur français de la Presse Canadienne, Claude Papineau, ne croit pas que le nouveau réseau compromettra les activités de son groupe établi depuis 50 ans. « Ça semble une très bonne nouvelle », dit-il. *La Presse Canadienne* est une coopérative au sein de laquelle la plupart des quotidiens du Canada s'échangent des

textes. La PC emploie aussi ses propres journalistes et offre de services de traduction.

M. Papineau estime que la PC et le nouveau réseau pourront être complémentaires. « La pertinence d'une agence de presse dépasse les intérêts commerciaux des chaînes. »

Professeur à l'Université Laval et spécialiste du monde des médias, Florian Sauvageau est plutôt favorable à la transaction, mais entretient quelques craintes. Il aimerait avoir des garanties solides quant à l'indépendance des salles de rédaction et le maintien du caractère original de chaque journal.

« Je pense que *Le Soleil* va en bénéficier. » Par contre, si le journal devenait « une succursale de *La Presse* », il prévoit qu'il fermerait d'ici cinq ans. « Les gens de Québec n'acceptent pas ça. »

« Toute cette question de la concentration, je pense qu'on ne peut

plus la poser comme il y a 25 ans. » Selon lui, on doit plutôt observer le phénomène dans un contexte global entre grands groupes. Il souhaite qu'il y ait au Québec une « discussion sereine » sur la question.

Jean-Claude Leclerc, professeur de journalisme à l'Université de Montréal, voit dans cette transaction « le début d'une opération où Gesca et Power vont aller dans une voie qui se rapproche de celle de TVA et de Global ». Il ne craint pas tant la mainmise d'un seul groupe sur le contenu éditorial des journaux que la dilution de l'importance du journalisme et de l'information dans un grand empire multimédia.

De son côté, le président du Groupe Vagueois, Sylvain Vagueois, qui avait tenté d'acheter UniMédia, a souligné qu'il fallait beaucoup de capital pour assurer le

développement des quotidiens, ce que son groupe ne pouvait faire. « Le prix demandé s'est avéré trop cher. Nous avons préféré céder notre place. »

À ses yeux, il y a toujours place pour les très grands comme pour les plus petits dans le monde des médias. « Mais maintenant que tout le monde se range, je ne vais pas être celui qui part en croisade contre la concentration de la presse. »

Richard Lelay, qui avait travaillé pour un groupe d'investisseurs intéressés à acheter les journaux francophones d'UniMédia, a indiqué hier que les investisseurs qu'il représente avaient déposé aussi une offre le 25 octobre.

Pierre Goulet, propriétaire du groupe Scabrin, qui possède des imprimeries à Magog, Montréal et Québec, était parmi les partenaires les plus importants.

Le nouveau maire de Saint-Eustache veut freiner l'hémorragie financière

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

LE NOUVEAU MAIRE de Saint-Eustache, Claude Carignan, se dit ouvert à toute discussion avec d'autres municipalités pour parler de regroupement de services, même de fusion, mais à la condition que toutes les démarches favorisent largement sa population.

Avant de se pencher sur des regroupements ou fusion, M. Carignan, élu dimanche dernier, soutient avoir beaucoup de pain sur la planche. « Il faut en premier freiner l'hémorragie qui frappe Saint-Eustache depuis des années, principalement au niveau financier. Dans le porte-à-porte, personne n'a parlé de regroupement ou de fusion », a-t-il indiqué à *La Presse* lors d'une entrevue à son nouveau bureau de l'hôtel de ville.

Claude Carignan est âgé de 35 ans et père de trois enfants. Avocat spécialisé en relations de travail — il est aussi chargé de cours à l'Université de Montréal —, M^e Carignan habite Saint-Eustache depuis 1990. Fils d'agriculteurs, il a été élevé à Champlain, en Mauricie.

Son arrivée à la tête de cette municipalité de 42 000 âmes a été accueillie avec un grand sourire par les fonctionnaires. Il a évincé Jean Prévost qui occupait le fauteuil de maire depuis 1988, après avoir été conseiller durant quatre ans. À son départ, Guy Bélisle, maire de Saint-Eustache durant 22 ans, avait désigné M. Prévost comme son successeur. Et lors de la campagne qui vient de prendre fin, M. Bélisle a appuyé ouvertement Claude Carignan.

Sur huit postes de conseillers, Option Saint-Eustache/Équipe Carignan a fait élire sept candidats. Tous les élus prêteront serment



Claude Carignan, maire de Saint-Eustache.

Photo : PIERRE MCCAN, La Presse ©

lundi soir.

L'héritage laissé à M. Carignan ne semble pas très reluisant. « Je vais commencer, a-t-il précisé, par la fonction publique qui est très démotivée. L'ancienne administration laisse des gens qui ont vécu de grandes frustrations et j'ai senti par leur accueil, de la réceptionniste au directeur général, qu'ils sont très motivés à nous aider à réaliser nos projets. Au niveau financier, j'ai l'impression que les décisions étaient prises plutôt au niveau poli-

tique qu'administratif. Ce qui fait que des décisions qui auraient dû être prises ne l'ont jamais été. »

Même si la situation financière de la Ville n'est pas catastrophique, soutient M. Carignan, il y a beaucoup de travail à faire pour l'améliorer. « La Ville, poursuit-il, était en déficit depuis cinq ans. Ils ont puisé dans le surplus accumulé en 1995 pour combler les déficits à chaque année. Le directeur des finances me disait que le déficit anticipé pour 2001 est de deux mil-

lions de dollars. »

Il a précisé que le prochain budget de la Ville sera présenté à la date prévue et qu'il n'y aura pas de hausse de taxes. Pour lui, il est clair que pas un sou ne sera dépensé s'il n'est pas assuré qu'il rapportera à la population.

Pour ce qui est du futur, M. Carignan veut remettre Saint-Eustache sur la « carte ». Il précise que tout ce qui est arrivé depuis les dernières années, n'est pas attribuable à M. Prévost, mais plutôt à l'agressi-

on de certaines municipalités environnantes.

Donnée comme modèle durant des années, Saint-Eustache a vu sa population stagner alors qu'ailleurs dans la région, elle a monté sensiblement.

Tout en respectant la protection agricole — 70 % du territoire de cette ville est zoné vert —, M. Carignan veut amener les constructeurs de maisons à y revenir travailler. Il croit que dans un secteur il est possible de construire 1500 maisons environ. Il veut aussi redonner le goût aux familles de venir s'y installer en rendant notamment plus accueillante la principale entrée de la ville par l'autoroute 640.

Au cours des prochains jours, le nouveau conseil municipal va tout mettre en oeuvre pour trouver les moyens de faire réduire la vitesse excessive dans les rues, un grave danger pour les enfants. « Je vais discuter avec le directeur de la police dans le but de trouver des solutions immédiates. Peut-être manque-t-il d'effectifs ou il faudra-t-il faire réaménager les quarts de travail afin d'avoir plus de policiers en fonction dans des secteurs donnés durant certaines périodes de la journée ? »

Comme objectif premier, M^e Carignan veut aussi relancer les sports et les loisirs qui ont fait il y a vingt ans la renommée de Saint-Eustache. Pour lui, il s'agit là d'un excellent moyen de combattre la délinquance juvénile.

Au cours de son mandat de quatre ans, ce spécialiste en relations de travail sera aussi appelé à négocier avec tous les syndicats de la municipalité pour les renouvellements des diverses conventions collectives de travail. Les premières négociations doivent débuter incessamment.

La Place des Arts ira en Cour supérieure en janvier

SILVIA GALIPEAU

PETITE VICTOIRE de la Place des Arts dans le conflit l'opposant à ses techniciens. Elle a obtenu hier en Cour d'appel le droit de défendre sa cause sur une demande d'injonction permanente, droit qui lui avait jusqu'ici été nié.

Le 3 janvier, la Cour supérieure entendra donc la défense de la PdA et celle des techniciens. Le litige repose sur la question de l'embauche de briseurs de grève, droit revendiqué d'une part par la PdA, et dénoncé d'autre part par les techniciens.

Cette défense de la PdA n'a jamais été entendue en Cour supérieure, le juge Jean Normand ayant statué en juin dernier que la question avait été décidée au Tribunal du travail où, en mars, la PdA avait été déclarée coupable d'embaucher des briseurs de grève. La PdA en a donc appelé de cette décision du juge de la Cour supérieure, appel qui a été reçu hier. La PdA a notamment déclaré que la décision du Tribunal du travail relevait du droit pénal, alors que celle de la Cour supérieure relève plutôt du droit civil.

« Nous sommes très heureux. Nous allons enfin avoir l'occasion d'exposer nos preuves », déclarait hier Francine Morin, directrice des communications à la Place des Arts.

Les techniciens ne se sentent pas vaincus pour autant. « Nous retournons en Cour supérieure pour que le juge entende les deux parties », commentait Bertrand Turgeon, vice-président du syndicat de l'Alliance internationale des employés de scène, section locale 56 (AIEST).

Par ailleurs, le syndicat est aussi sorti gagnant hier, obtenant le droit d'être entendu sur une demande d'injonction non pas permanente mais interlocutoire. Cette demande avait été précédemment interdite, les juges préférant passer directement à la demande permanente.

Le conflit entre les deux parties dure depuis 16 mois. En juin 1999, les techniciens déclenchaient une grève. Quelques mois plus tard, la PdA décidait alors de permettre à ses compagnies résidentes (les Grands Ballets canadiens, le Festival international de jazz de Montréal, etc.) d'embaucher leurs propres techniciens, considérés par les grévistes comme des briseurs de grèves.

En réaction, les techniciens déposaient en décembre dernier une demande d'injonction permanente et une demande d'injonction interlocutoire.

VOTRE PREMIER CADEAU DE NOËL!



Du 6 au 12 novembre,
recevez un bon d'achat de 20 \$
à chaque tranche d'achat de 150 \$.

Le plaisir de donner



Le plaisir de recevoir

www.saq.com

Quantités limitées. Bon échangeable du 10 au 31 décembre 2000. Ne peut s'appliquer à l'achat de chèques-cadeaux. Les achats ne sont pas cumulatifs. Agences de la SAQ, titulaires de permis, comptoirs de vins en vrac et SAQ Dépôt exclus.

La modération a bien meilleur goût. Educ'Alcool 18+

20/02/00



Photo : ROBERT SKINNER, La Presse

Deux adolescents surpris en flagrant délit d'effraction

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
Des policiers de Laval ont pris sur le fait deux adolescents de 16 et 19 ans qui seraient entrés dans une résidence du boulevard des Mille-Îles, dans le quartier Saint-François, après avoir fait exploser une vitre avec une bombe artisanale.

Les deux jeunes se filmaient sur vidéocassette avec le butin qu'ils volaient.

L'agent Guy Lajeunesse, des affaires publiques de la police de La-

val, a indiqué hier que, vers 15 h jeudi, des voisins avaient fait le 911 en mentionnant qu'ils avaient entendu une détonation semblable à un coup de feu.

« À leur arrivée sur les lieux, les policiers ont surpris les deux adolescents et, dans le sac à dos du plus jeune, ils ont trouvé des objets volés, du fil électrique, des détonateurs et un manuel sur la façon de fabriquer des bombes artisanales. Le plus jeune a souligné aux policiers que l'appareil vidéo lui appartenait. »

Munis de mandats de perquisition, les policiers se sont rendus chez les deux suspects, où ils ont trouvé du matériel explosif, des vidéocassettes et des schémas sur la façon de fabriquer des bombes. Les

renseignements sur la fabrication de bombes auraient été pris sur Internet. Au domicile du suspect de 19 ans, une carabine de calibre 22 à canon tronçonné a été trouvée.

Après avoir découvert les détonateurs, les policiers ont pris soin d'aviser les artificiers de la Sûreté du Québec et deux spécialistes ont été dépêchés à Laval.

Les deux suspects sont soupçonnés d'avoir fait d'autres cambriolages du genre.

Après avoir été accusés d'introduction par effraction, de possession d'explosif et d'une arme (le plus vieux), ils ont été remis en liberté hier sur promesse de comparaitre. Le plus jeune sera traduit en chambre de la jeunesse de la Cour du Québec.

Aiguilles dans les friandises : les gens exagèrent ?

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les policiers croient que certaines personnes exagèrent les histoires d'aiguilles trouvées dans des friandises d'Halloween. Ainsi, l'agent Guy Lajeunesse, des affaires publiques de la police de Laval, a indiqué hier que des choses plutôt bizarres sont signalées depuis les derniers jours.

« Maintenant ce n'est plus une mais deux aiguilles qui sont trouvées. Des parents nous demandent quoi faire avec les bonbons qui restent, ils ont peur de les donner à leurs enfants. Ils n'ont qu'à jeter les friandises qui restent ! Dans le doute, on s'abstient. »

Le policier ne veut pas dire qu'il y a des menteurs parmi ceux qui disent avoir trouvé des aiguilles dans les bonbons. Mais il serait possible que des gens exagèrent pour créer une situation de panique.

L'opinion émise par l'agent Lajeunesse est partagée par des collègues d'autres municipalités. « Tout ça a commencé par trois plaintes au début de novembre. Nous sommes rendus au 10 novembre et nous en recevons de nouvelles », a-t-il ajouté.

Malgré des recherches dans une grande partie du quartier Sainte-Rose, on n'a trouvé aucun suspect. Les policiers lavallois ont frappé à plus de 1000 portes sans rien trouver de compromettant. Ils ont visité des écoles, rencontré des écoliers et des enseignants.

Il est très difficile d'appréhender ceux qui mettent des aiguilles dans des friandises. Au cours des années passées, plusieurs cas ont été signalés, mais les responsables n'ont presque jamais été épinglés.

Toxiques, ces classeurs!

Seize employés de l'hôtel de ville de La Prairie ont été incommodés hier matin peu après être rentrés au travail. Leur malaise était causé par de fortes émanations toxiques provenant de classeurs qui avaient été peints la veille. Le service des incendies de la municipalité de la Rive-Sud a traité et transporté les malchanceux à l'hôpital Charles-LeMoine, où ils ont obtenu leur congé en après-midi. Quant aux classeurs, ils ont été transférés au garage municipal le temps qu'ils sèchent.

ENCAN PUBLIC
 Vente de marchandises libérées par Douanes Canada

Le dimanche 12 NOVEMBRE 2000
 ENCAN: À 14 h

INSPECTION: 1 HEURE AVANT L'ENCAN

MAGNIFIQUES TAPIS PERSANS
 Stock de magnifiques tapis persans noués à la main, comprenant: Qum pure soie, Tabriz laine et soie, Isfa han soie, Kashan fin, Heriz, Sarough, Bakhtiari, superbe Bidjar, tapis de passage, de 6' à 30', plusieurs tapis tribaux. Toutes les teintes et tous les modèles, 100% faits et noués à la main.

PEINTURES ET BRONZES
 Sélection de fameuses huiles sur toile, oeuvres du Groupe des Sept, A.J. Casson et beaucoup plus encore. Aussi oeuvres de bronze d'artistes connus.

MEUBLES ANTIQUES
 Grande sélection de meubles antiques en acajou et chêne massif, accessoires d'appoint décoratifs, qualité et sélection exceptionnelles. Pièces de collection antiques rares mises aux enchères!
 Valeur de 100\$ À 150 000\$

MAGNIFIQUES BIJOUX
 Sélection de marchandises de valeur saisiées pour défaut de paiement, Rolex, Président pour hommes et femmes, montres Rolex deux tons, Cartier, Piaget, bagues à diamants solitaires, colliers, bracelets d'esclaves et boucles d'oreilles.

MEUBLES ANTIQUES
 Grande sélection de meubles antiques en acajou et chêne massif, accessoires d'appoint décoratifs, qualité et sélection exceptionnelles. Pièces de collection antiques rares mises aux enchères!
 Valeur de 100\$ À 150 000\$

LIEU: Holiday Inn (centre-ville), 420, rue Sherbrooke Ouest, Montréal. Salon Diplomate

Chaque pièce est adéquatement étiquetée et certifiée authentique. Évaluateurs agréés sur place. Toutes les taxes et droits d'importation ont été acquittés sur ladite marchandise. Identification adéquate exigée à l'inscription. Commission d'achat de 10% en sus. Sous réserve d'ajouts ou de retraites. Certificat d'exonération de taxe exigé le cas échéant.

2906935

ENCAN PUBLIC

Meubles de salle à manger:
chaises, tables, buffets, vaisseliers, etc.

SURREY HOUSE

MAITLAND-SMITH

Vitrine ancienne à panneaux de vitrail

Magnifique vaisselier

Vaisselle en chêne sculpté

Meubles

Une multitude d'articles (tableaux, porcelaines, tapis, meubles, bijoux, etc.) à vendre pour des intérêts privés et/ou commerciaux seront offerts dans cette vente. Plusieurs articles à vendre

SANS PRIX MINIMAL

EXPOSITION
 Les samedi et dimanche 11 et 12 novembre de 10 h à 17 h
ENCAN
 Le dimanche 12 novembre à 13 h et du lundi 13 au jeudi 16 novembre à 19 h (chaque soir)

Oeuvres d'art

John Little Huile

Picasso Eau-forte

N. Morriseau Acrylique sur toile

Huiles style européen

Sélection de meubles en cuir, neufs

Antiquités et objets de collection

Moorcroft

Lampes de table en bronze

Lustres

Porcelaines d'Europe

Cage à criquet Satsuma

Service à thé et pièces de service en argent sterling

Monnaies dont la pièce canadienne de 1\$ en argent

Salière et poivrière en argent, de Hollande

Horloge murale Boule

Marbre taillé à la main, haut de 40"

Collection de bronzes

Bijoux

Boucles à diamant, 3,00 cts

Bague à rubis, 2,00 cts

Bague à émeraude, 2,50 cts

Bague à rubis, 3,50 cts

roche en or 18 ct sertie de rubis et de diamants

Bague à diamant de 2,11 carats

Broche en or 18 ct; à perle, Émeraude et diamants

Bague à saphir de 10,0 carats

Cartier

Tag Heuer

OUVERT AU PUBLIC
Entrée libre, stationnement gratuit

Encans Empire 5500, rue Paré **EMPIRE**

VENTES AUX ENCHÈRES EN LIGNE
www.empireauctions.com

(514) 737-6586

Le jury coupe la poire en deux

Ronald Pouliot gagne cinq ans de liberté

CHRISTIANE DESJARDINS

RONALD POULIOT a gagné cinq ans de liberté, hier. Dans une décision unanime, les 12 jurés ont décidé de réduire son admissibilité à la liberté conditionnelle à 20 ans.

Ronald Pouliot avait écopé la prison à vie (25 ans), pour avoir participé aux meurtres de quatre personnes en 1984, avec trois de ses frères, à Compton. Au bout de 15 ans de détention, il pouvait se présenter devant un jury, dans l'espoir d'obtenir la permission de se présenter devant les libérations conditionnelles. C'est ce qu'il a fait au bout de 16 ans.

Après avoir entendu les faits et les témoignages pendant toute la

semaine, dont celui de Pouliot et des parents des victimes, le jury de six hommes et six femmes a commencé à délibérer hier matin. Le juge Jean-Guy Boilard, qui présidait le procès, avait bien prévenu les jurés qu'ils devaient aboutir à une décision unanime. En fin de journée, le jury a rendu sa décision: Pouliot ne peut pas se présenter immédiatement devant les libérations conditionnelles, mais il pourra le faire au bout de 20 ans de détention.

Ce qui, dans les faits, revient pratiquement à dire que Pouliot est exaucé. Ce dernier n'a pas caché son soulagement, hier, et a regardé partir le jury avec un air reconnaissant. Quant à son avocat, Me Fran-

çois Bordeleau, il rayonnait. «Dans six mois, Pouliot aura fait 17 ans de pénitencier. Il sera alors admissible à une semi-liberté, puisque trois ans avant le début de son admissibilité, un détenu est admissible à une semi-liberté, à des sorties sans escorte», a-t-il dit.

Me Bordeleau a convenu que cette cause n'a pas été facile, d'autant plus que les témoignages des parents des victimes avaient de quoi refroidir les jurés les mieux intentionnés.

Meurtres sauvages

Il faut dire que les meurtres étaient d'une sauvagerie sans pareil. Renaud Paquette, 27 ans, Jean-Pierre Truchon, 34 ans, Gas-

ton Scalabrini, 24 ans, et France Michaud, 21 ans avaient été horriblement battus avant d'être tués à bout portant et abandonnés dans un dépotoir.

Ces crimes avaient pour toile de fond une vengeance aussi sombre qu'insensée. Trois des victimes avaient été tuées sans raison, simplement parce qu'elles se trouvaient dans la maison de Renaud Paquette.

Tout avait commencé par un vol. Un des frères Pouliot avait volé deux motos à des motards de Coaticook, qui s'étaient vengés en mettant le feu à deux chalets appartenant à Jean-Luc Pouliot, un alcoolique père de 12 enfants. Une nuit, après avoir bu abondamment avec ses fils, le père Pouliot et quatre de ses fils décident de se venger. Au petit matin, Ronald, Mario, Serge et Marc Pouliot, se rendent à Coaticook et, armés de gourdins, de chaînes, de couteaux, et même d'une boule de bowling, pénètrent chez Renaud Paquette. Celui-ci dort, tout comme trois autres personnes qui se trouvent dans la maison.

Les frères Pouliot les sortent du lit sans ménagement, fracassent les meubles, et torturent les trois hommes. Puis ils entraînent les quatre victimes au dépotoir. Ronald abat Scalabrini, Mario se charge des trois autres. Les corps affreusement mutilés sont découverts dans la journée, et les Pouliot sont arrêtés.

Ronald et Mario ont écopé la perpétuité, Serge a eu six ans, et Marc, le plus jeune, a été condamné à cinq ans. Quant au père Pouliot, il a fait sept ans de pénitencier.

Ronald Pouliot avait 24 ans à l'époque, il en a 40 aujourd'hui. Il affirme avoir fait un cheminement positif depuis, et soutient qu'il s'est amendé. Le jury lui donne une chance de le prouver.

Pas de liberté pour Atouani avant 14 ans

CHRISTIANE DESJARDINS

AAHD ATOUANI, déclaré coupable par un jury du meurtre non prémédité de Karyn Hicks, a écopé hier de la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 14 ans.

Le juge Kevin Downs a également imposé à l'accusé une interdiction de posséder des armes toute sa vie durant, et lui a ordonné de se soumettre à un prélèvement d'échantillons corporels (pour l'ADN), qui seront conservés dans les fichiers de la police.

Pour calibrer sa sentence, le juge a tenu compte des antécédents d'Atouani et du niveau de danger qu'il présente. Celui-ci a écopé de nombreuses peines en 89-90, notamment une de 66 mois, pour des actes violents.

Quant au meurtre de Karyn Hicks, il s'était produit dans la nuit du 28 octobre 1999. Hicks, âgée de 25 ans, et Atouani, 30 ans, se connaissaient depuis quelques semaines seulement. Intoxiqués tous les deux, ils se trouvaient dans le logement de la jeune femme, avenue du Parc. Une dispute avait éclaté entre les deux, et Atouani avait poignardé à mort la jeune femme. Il avait mis le feu pour maquiller son crime, avant de s'enfuir. Atouani avait toutefois été intercepté par la police dans les minutes suivantes. Le suspect avait une attitude louche et laissait une traînée de sang derrière lui.

Hier, le juge Downs a également imposé une peine de sept ans à Atouani pour l'incendie qu'il a allumé, sans tenir compte qu'il mettait la vie des voisins en danger. Cette peine sera purgée de façon concurrente, c'est-à-dire qu'elle n'ajoute rien à la longueur de la peine initiale.

Le Dr Blondin est débouté en appel

CHRISTIANE DESJARDINS

LE DR MICHEL BLONDIN ira finalement en prison pour les agressions sexuelles dont il s'est rendu coupable. La Cour d'appel vient de réduire à néant les arguments de Blondin qui voulait faire casser le verdict de culpabilité prononcé contre lui au terme de son procès en février 1998, de même que ceux qui visaient à faire réduire sa sentence.

Dans un jugement de 27 pages rendu cette semaine, les juges Melvin L. Rothman, Jacques Chamberland et André Forget, en arrivent à la conclusion que le juge de première instance, François Doyon, a eu raison de déclarer Blondin coupable de possession de matériel de pornographie juvénile (des photos pornographiques d'une jeune patiente de huit ans, prises dans son cabinet), d'immoralité sexuelle (vidéos pornographiques tournées avec une femme en présence d'une fillette de 30 mois), et d'agression sexuelle sur une patiente adulte dans son cabinet. Toutes les infractions ont été commises entre juin 1995 et juin 1996.

Rappelons que c'est un employé du Club Price qui, constatant la teneur des films à développer que lui avait amenés un client, a alerté la police. Blondin, qui avait utilisé un faux nom et donné de fausses coordonnées à l'employé, a tout de même été arrêté peu après. Au terme de son procès, Blondin avait été condamné à 21 mois de prison, qu'il n'a pas encore purgés puisqu'il avait immédiatement inscrit sa cause en appel. La Cour d'appel a totalement exclu la possibilité que Blondin purge sa peine dans la communauté, et elle maintient la peine imposée par le juge Doyon. Blondin devrait donc se retrouver ces jours-ci derrière les barreaux.

Rhéal Mathieu devra se représenter en cour mardi

L'enquête préliminaire de Rhéal Mathieu, qui devait commencer hier, au palais de justice de Montréal, a été remise à mardi parce que le procureur de la Couronne, Jacques Dagenais, est malade. Rappelons que Mathieu, un ancien feldquiste de 53 ans, est soupçonné d'être le créateur de la Brigade d'autodéfense du français, un groupe qui se serait notamment donné pour but de défendre l'affichage en français, quitte à user de terrorisme. L'homme, détenu depuis 19 octobre, fait face à huit accusations, notamment celle d'avoir placé des bombes incendiaires dans trois restaurants de la chaîne Second Cup, le 5 octobre.

Une institution qui a ¹ UNE ÂME

Découvrez un cégep où il fait bon étudier et courez la chance de gagner un ordinateur Prosys (Pentium III offert par Les ordinateurs Prosys-tec, valeur approx.: 2.500\$).

PORTES OUVERTES le dimanche 12 novembre de 12h à 17h

au 625, avenue Sainte-Croix à Saint-Laurent ☺ Du Collège

NOUVEAU PROGRAMME POUR 2001
Techniques d'inventaire et de recherche en biologie

Cégep de Saint-Laurent

Pour information sur nos programmes préuniversitaires ou techniques :
(514) 747-6521 ou www.cegep-st-laurent.qc.ca

Et criez-nous quatre-vingt-dix-neuf!

Ne payez que **99\$*** pour le système Navigo 301 de Star Choice quand vous vous abonnez aux forfaits Nickel, Platine ou Diamant.

Le système Navigo 301 fait partie de la famille des récepteurs les plus avancés sur le marché :

- son et image numériques de qualité supérieure
- réception satellite simple ou double

Abonnez-vous avant le 31 décembre 2000 et obtenez automatiquement un mois gratuit à Super Écran.¹



STAR CHOICE
NOTRE TÉLÉ. C'EST D'ABORD LA VÔTRE.
www.starchoice.com 1 888 554-STAR

ESSAI DE 30 jours SANS OBLIGATION**

Germain Larivière
Sainte-Rosalie
(450) 799-5522

Clef de Sol
Salon de l'Électronique Inc.
Saint-Hyacinthe
(450) 774-7896

Daniel Forand Satellite
La Prairie
(450) 444-8622
www.danielforand.com
1 800 268-8622

Meuble Armand Pagé Itée
Mont-Laurier
(819) 623-1343
Saint-Jovite
(819) 425-2748

Montcalm Électronique inc.
Laval
(450) 663-3102
1 888 663-3102 (sans frais)

Antenne Satellite du Nord
Saint-Donat
(819) 424-2965

CELLULAND

Dumoulin
Électronique - Informatique - Photo

La clef de sol

CYBERTRONIC
MARCHAND AFFILIÉ

STEREO ELECTRONIQUE
Électronique pour tous

GRANT & MARTINEAU

*Après crédit de programmation et/ou rabais postal. Cette offre se termine le 31 décembre 2000 et s'applique aux nouveaux clients résidentiels seulement. D'autres restrictions s'appliquent. Demandez tous les détails à votre détaillant participant. Un crédit sera porté au compte de nouveau client Star Choice.
**S'applique aux sites d'achat au détail en vigueur actuellement à l'installation d'un système standard et au premier mois de programmation (jusqu'à concurrence de 69,99 \$). Star Choice® Le logo Star Choice ainsi que tout autre logo ou concept connexe sont des marques de commerce de Star Choice Communications Inc. et Star Choice Television Network Incorporated.

18 mois de prison pour un sexagénaire... à son énième bris de probation

Presse Canadienne

QUÉBEC — Un homme incorrigible de 69 ans, qui a maintes fois fait fi de conditions de remise en liberté lui interdisant de communiquer avec une jeune adolescente, a été condamné vendredi à 18 mois de prison.

Tout a débuté en 1997, lorsque la mère de l'adolescente — alors âgée de seulement 13 ans — a découvert des lettres provenant de

Gendron, a relaté le sergent-détective Louis Bernard, de la Sûreté municipale de Québec. Un examen gynécologique a ensuite démontré qu'elle avait été victime d'agression sexuelle.

À l'enquête préliminaire, celle-ci a toutefois nié les faits, de sorte que Gendron a été libéré de l'accusation d'agression sexuelle. En novembre 1998, une perquisition effectuée chez Gendron a permis aux policiers de trouver des photogra-

phies de l'adolescente nue, mais celle-ci a nié que ce soit elle.

En chambre de la jeunesse, en mars 1999, elle admettait toutefois avoir menti lors de l'enquête préliminaire de Gendron, expliquant qu'elle avait agi ainsi parce qu'elle avait été menacée. Cette fois, elle reconnaissait avoir eu deux relations sexuelles avec Gendron.

Lors de chacune des étapes de la saga, des interdictions de contact avec l'adolescente étaient faites à

Gendron mais il passait outre à chaque fois, de sorte que de nouvelles accusations étaient portées. Encore vendredi, d'ailleurs, le juge Michel Auger n'a pas cru la version de Gendron et il l'a déclaré coupable des trois bris de probation dont il était accusé.

La procureure de la Couronne, M^{re} Lucie Bernard, a insisté sur la nécessité de « l'isoler du reste de la société » pour réclamer une peine de 18 à 24 mois de prison.

L'avocat de l'accusé, M^{re} Sébastien St-Laurent, a qualifié la suggestion de sa consoeur d'extrêmement sévère et déraisonnable. Selon lui, les trois rencontres de cet été entre le sexagénaire et sa victime étaient fortuites.

À son tour, Gendron s'est lui-même plaint de son mauvais état de santé et de sa récente perte de poids. « J'aimerais mourir avec mes enfants chez moi, a-t-il déclaré au bord des larmes. Jamais je n'ai voulu faire quoi que ce soit. »

Jonquière: une famille arrêtée pour trafic de stupéfiants

Presse Canadienne

QUÉBEC — Pourquoi mêler des inconnus à nos activités illicites lorsqu'on peut tout faire en famille? Un Jonquérois de 30 ans a été arrêté, jeudi, pour trafic de stupéfiants avec son cousin, sa mère, sa grand-mère de 79 ans (...) et une voisine.

Éric Tremblay, 30 ans, lié aux motards Satan's Guard et donc aux Hells Angels, a comparu vendredi après-midi au palais de justice de Jonquière aux côtés de son cousin Serge Harvey, 29 ans. Les deux hommes y ont été accusés de trafic.

Selon les enquêteurs de la police de Jonquière, Tremblay opérait depuis quelques temps un réseau de vente de stupéfiants destiné à alimenter les bars de la région.

Éric Tremblay, qui possède une bonne feuille de route judiciaire, s'était adjoint les services de son cousin Harvey, qui lui servait de livreur, mais aussi d'une voisine, de sa mère âgée de 52 ans et de sa grand-mère, une femme de 79 ans.

« La grand-mère était même équipée d'un scanner pour écouter les fréquences radio de la police, explique Denis Soucy, directeur adjoint à la police de Jonquière. Elle a toujours protégé son petit-fils. La drogue était cachée chez elle et aussi chez une voisine. »

Au cours de cinq perquisitions, jeudi après-midi, les policiers ont saisi 10 onces de marijuana, trois sacs de 100 grammes d'une poudre blanche qui pourrait bien être de la cocaïne, un fusil de calibre 410, plusieurs boîtes de médicaments, trois ordinateurs, des livres de comptabilité et du matériel servant à la consommation et à la vente de la drogue, en plus de 6 000 \$ en argent.

Les policiers ont saisi la belle Cadillac d'Éric Tremblay ainsi que ses deux autres voitures. Les trois femmes seront accusées de possession de stupéfiants pour fin de trafic dès la semaine prochaine.

Éric Tremblay s'était fait remarquer, il y a deux ans, lorsqu'il avait voulu faire entrer une vendeuse de drogue dans un bar du centre-ville de Jonquière. Devant l'opposition de la propriétaire, des clients avaient été battus en guise de représailles.

Absolution conditionnelle à Yvon Houle

Presse Canadienne

QUÉBEC — Une absolution conditionnelle a été accordée vendredi à Yvon Houle, un avocat de la fonction publique québécoise. L'homme de 50 ans avait précédemment plaidé coupable à des accusations d'escroquerie aux dépens d'une octogénaire.

Les infractions, faut-il préciser, n'ont pas été commises dans le cadre des fonctions de conseiller juridique au ministère de la Solidarité sociale. Les termes de la sentence rendue par le juge André Cartier stipulent que Houle devra rembourser 50 000 \$ à la victime et effectuer quelque 200 heures de travaux communautaires.

Les escroqueries ont été commises au début des années 1990. L'accusé faisait les déclarations de revenus de la victime et, à un certain moment, il lui a suggéré d'investir son argent pour elle.

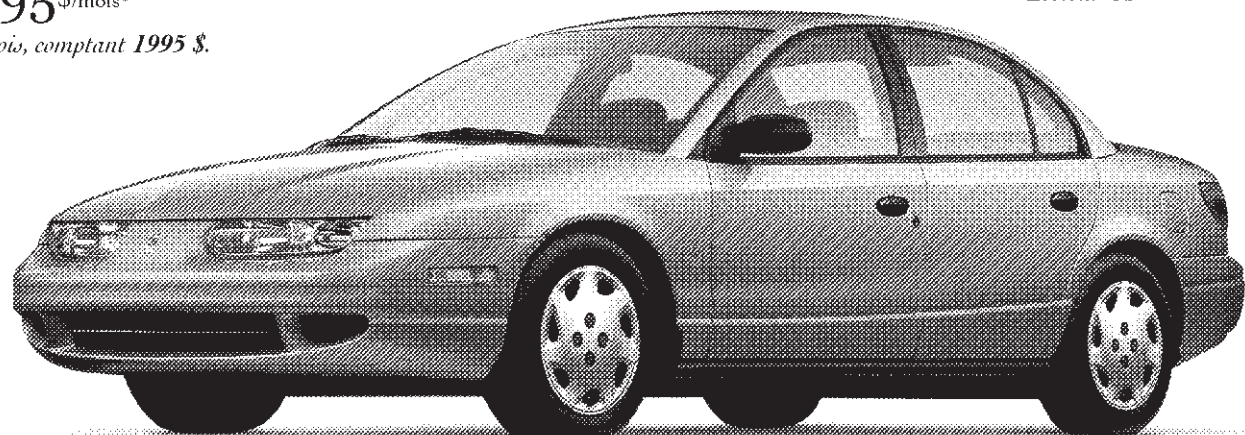
C'est ainsi que des montants successifs de 21 500 \$ et 62 000 \$ ont été investis. Au début, les intérêts étaient versés régulièrement à la veuve mais, en 1994 et 1995, des chèques ont été refusés.

Bonne nouvelle : les pétrolières les détestent.

À partir de **195 \$/mois***

Bail de 48 mois, comptant 1995 \$.

PDSF 15 825 \$



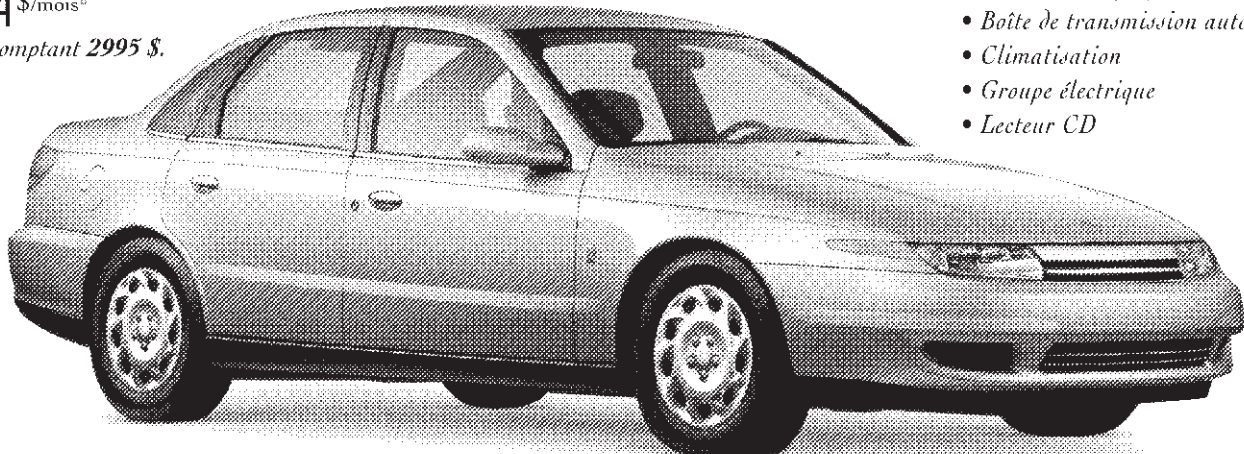
5,3 L/100 km (52m/g)* La SL1 2001

- Panneaux de polymère
- Direction assistée
- Boîte de transmission manuelle
- Lecteur CD

À partir de **284 \$/mois***

Bail de 48 mois, comptant 2995 \$.

PDSF 24 445 \$



7,1 L/100 km (40m/g)* L'intermédiaire L200 2001

- Panneaux de polymère
- Boîte de transmission automatique
- Climatisation
- Groupe électrique
- Lecteur CD

Garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe propulseur

Avec une telle consommation d'essence les Saturn 2001 de la série L et S sont parmi les plus économiques de leur catégorie. Les mensualités indiquées tiennent compte du PDSF établi pour les Saturn SL1 1SB 2001 et L200 1SD 2001 et comprennent le transport, la taxe d'accise et la préparation à la route. L'immatriculation, les taxes et les assurances ne sont pas incluses. Un dépôt de garantie remboursable ainsi qu'un versement initial vous seront demandés. Ces mensualités sont basées sur un contrat de location de 48 mois assujéti d'un programme de bas kilométrage (80 000 km alloués); chaque kilomètre supplémentaire ne coûte que 12 ¢. Les taux de location de Saturn de 4,9 % et 4,1 % respectivement pour la SL1 et la L200. Ces véhicules vous sont offerts au taux de financement à l'achat de 3,9 %. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

Achetez en ligne au www.saturncanada.com 1 888 4SATURN

*Basé sur une consommation d'essence sur route. Source: Transport Canada.



Pour faire tout autrement

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317
www.saturndeblainville.saturncanada.com
(Autoroute 15, sortie 25)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravelauto.com
(Angle Cathcart et McGill College)

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravelauto.com
(Route 132 et pont Champlain)

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
www.saturndeterrebonne.saturncanada.com
(Autoroute 25 nord, sortie 22 est)
(450) 964-1374

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

West Island Saturn Saab Isuzu
9775, route Transcanadienne
Ville Saint-Laurent
(514) 332-4424
www.westislandsaturn.com
(Autoroute 40 à l'ouest de l'autoroute 13)

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

Prenez quelques livres... pour le plaisir!
Le 23e Salon du livre de Montréal
Du 16 au 20 novembre 2000

Un cahier spécial à ne pas manquer aujourd'hui dans

La Presse

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

11 novembre 2000

Page A26 manquante

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

11 novembre 2000

Page A27 manquante

Longueuil se compare avantageusement à 18 villes

MARTHA GAGNON

À LA VEILLE DE fusionner, la Ville de Longueuil présente une analyse financière qui démontre que son niveau de dépenses et son taux global de taxation se comparent favorablement à 18 villes du Québec de taille semblable.

Réalisée à la demande de l'administration municipale, l'étude de la société de services financiers, Arthur Andersen, affirme que le classement de Longueuil est « très respectable ». Ses conclusions se basent sur les données comparatives de l'exercice financier 1999. Parmi les 18 villes, il y a Trois-Rivières, Laval, Québec, Sherbrooke, Verdun, Montréal-Nord, Chicoutimi, LaSalle, Charlesbourg, Beauport, Saint-Léonard, ainsi que Brossard et Saint-Hubert sur la Rive-Sud. Deux des villes avec lesquelles Longueuil est appelée à fusionner.

D'après l'analyse, les dépenses nettes par habitant à Longueuil sont 13 % inférieures à la moyenne des 18 villes et le taux global de taxation uniformisé de 15 % inférieur. Il se situe à 1,84 \$ en 99 par rapport à 2,17 \$ pour l'ensemble de ces municipalités. La seule ville du groupe témoin qui a un taux de taxation inférieur à Longueuil est Brossard (1,58 \$). Les analystes notent que l'assiette foncière plus élevée (par habitant) permet à Brossard de taxer moins en compensant par des montants plus élevés d'évaluation.

L'étude porte également sur les méthodes de gestion utilisées par Longueuil pour geler le compte de taxes depuis 1994. Ainsi, les dépenses sont passées de 142,3 millions à 134,3 millions (avant contribution au Fonds spécial de Québec et avant affectations), soit une réduction de huit millions. Le principal effort a été de réduire la masse salariale. Le nombre d'employés est passé de 845 en 1995 à 775 en 2000, ce qui représente une économie de 1,1 million. « Longueuil a su à la fois réduire les dépenses tout en maintenant intact les services à sa population », affirment les analystes.

Ils soulignent que le gel des taxes a été réalisé dans un contexte difficile où le rôle d'évaluation a connu une diminution importante, privant la municipalité de 4,8 millions de revenus entre 1995 et 1997. La construction a également connu une chute.

Durant la dernière campagne électorale, l'opposition a reproché à l'administration du maire, Claude Gladu, de ne pas avoir diminué les taxes au lieu de maintenir le gel. Selon elle, le taux de taxation est toujours l'un des plus élevés sur la Rive-Sud. L'étude Anderson indique, par ailleurs, que le profil économique des résidents de plusieurs villes environnantes est plus élevé que celui de Longueuil. « C'est dans ce contexte de ressources financières plus restreintes que la Ville se doit de composer pour attirer de nouvelles familles et de nouvelles entreprises. Autant dire que la concurrence est vive et les ressources souvent inégales. Longueuil constitue, dans les faits, une ville-centre pour l'ensemble des villes environnantes. »

L'objectif de la fusion des huit villes de la Rive-Sud, selon la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, est principalement de réduire les inégalités afin que les villes riches aident celles qui sont moins favorisées. Mais les résistances au regroupement sont particulièrement fortes là où les ressources sont plus abondantes.



Matelas et oreillers suédois

• Confectionné à partir d'un matériau unique, TEMPUR est un produit suédois approuvé par la NASA.

• L'un des 18 produits admis au Temple de la renommée de la technologie spatiale américaine.

• Procure un sommeil plus profond, plus récupérateur en soulageant les points de pression.

• Idéal pour personnes stressées ou ayant des problèmes physiques (maux articulaires, douleurs musculaires, etc.)

Comme si vous flottiez dans l'espace!

8025, boul. Taschereau, Brossard, Qc J4Y 1A4 • 450.445.1216 • 1.877.NAHTAJO

NAHTAJO MEUBLE ACCESSOIRES

Pour une formation en informatique adaptée à vos besoins.

Novembre 2000		Décembre 2000	
Formation		Formation	
Outils de gestion des connaissances	20	Pages Web avancé	4
Développer avec Java (applets Java)	20-21	Améliorer l'efficacité de vos réunions	4-5
Introduction aux protocoles TCP/IP	20-21	Architectures évoluées de réseaux locaux	4-6
Delphi avancé (orienté objet)	20-21	Gestion de réseaux avec SNMP	5-6
Stratégie de gestion de réseaux	22	Introduction à la gestion de projets	6-8
Introduction à la voix sur IP	22-23	Administration de MS SQL Server	6-8
Services TCP/IP pour Windows 2000	22-24	Conception d'un dépôt de données	7
Gestion d'une équipe de travail	23-24	Introduction à Java	7-8
Java avancé (applications Java)	23-24	Analyse de performance de Windows NT	7-8
Introduction à XML	24	Sécurité et protection des renseignements personnels	8
Création de pages Web	27	Administration de réseaux sous UNIX/Linux	11-13
Techniques efficaces d'estimation et de contrôle	27	Passer de Windows NT à 2000 (mise à niveau des connaissances)	11-14
Sécurité Internet et TCP/IP : configuration et implantation	27-28	Visual Basic (niveau 2)	13-15
Entreprise Java Beans	27-28	IPv6 et protocoles IP évolués	18-19
Assurance qualité : les pratiques gagnantes du fournisseur	28-29	Développer des scripts sous UNIX/Linux	18-19
Programmation SQL	28-29	Langage C++ avancé	18-19
Orienté objet et bases de données	29	Administration de Windows NT 4.0 (niveau 1)	18-20
TCP/IP pour Windows NT	29-1	Sécurité Windows NT	20-21
Modélisation des données	30-1	Servlet (Applications CGI avec Java)	21-22
		Modèles de conception (Design patterns)	21-22

Tour Ouest
550, Sherbrooke Ouest
Bureau 150
Montréal (Québec)

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT!

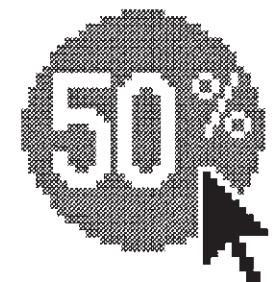
CRIM FORMATION

www.crim.ca/formation
Tél. : (514) 840-1251 • info-formation@crim.ca

Pourquoi réclamer des logiciels en français †

L'utilisation de logiciels en français permet d'être plus productif et d'éviter les aberrations comme Æ, [], †. Au Québec, le droit d'avoir des produits informatiques en français s'applique autant aux outils de travail qu'aux produits de consommation. Ces produits informatiques existent en français et ils sont de qualité. Il suffit de les demander.

Afin d'aider les petites et moyennes entreprises québécoises à remplacer la version anglaise de leurs outils informatiques par une version française,



L'Office de la langue française a mis en place un programme de subventions qui peut couvrir jusqu'à 50 % des frais de remplacement des logiciels et des claviers. Les entreprises intéressées doivent remplir une demande en ce sens avant le 15 janvier 2001.

Pour en savoir davantage à ce sujet ou pour connaître les services offerts par l'Office en matière de technologies de l'information, n'hésitez pas à consulter le site Internet de l'Office à l'adresse suivante : www.olf.gouv.qc.ca.

Mettons l'accent sur le français

Québec Office de la langue française

UN IMPACT PRÉVISIBLE SUR LES ENFANTS DE VOS ENFANTS. ÇA VOUS TOUCHE?

Composez le 1 800 361-2354 ou voyez votre conseiller financier. www.altamira.com

FONDS COMMERCE ÉLECTRONIQUE ALTAMIRA	
1 AN	DEPUIS LE DÉBUT†
21,2%	68,3%

FONDS SCIENCES DE LA SANTÉ ALTAMIRA	
1 AN	DEPUIS LE DÉBUT††
127,7%	95,2%

† Aussi en version éligible au RER, †††



DÉDIÉS À VOTRE ENRICHISSEMENT.

Des frais de gestion et d'exploitation et des commissions de suivi peuvent être encourus pour l'investissement dans les fonds communs de placement. Consultez notre prospectus simplifié avant d'investir. Des frais de retrait anticipé de 2 % (payables au fonds) peuvent s'appliquer sur le produit de rachat ou d'échange attribuable aux parts achetées et détenues pendant moins de 90 jours. Les taux de rendement représentent les taux de rendement annuels composés historiques des périodes terminées le 31 octobre 2000. Ils tiennent compte de la variation de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais excluent tous frais d'acquisition, de rachat, de distribution ou autres frais optionnels et les impôts sur le revenu payables par les porteurs de parts qui auraient réduit les rendements. Pour les performances plus récentes, renseignez-vous auprès des Services financiers Altamira. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leurs valeurs peuvent fluctuer et le rendement passé ne garantit en rien le rendement futur. Ces fonds peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs. †12 novembre 1998. ††14 juillet 1999. ††† On peut s'attendre à ce que la performance d'une version éligible au RER soit inférieure à la performance du fonds auquel elle est liée. La version éligible au RER suit la performance du fonds auquel elle est liée par l'intermédiaire de produits dérivés.

Lautoroute Métropolitaine en direction ouest à déconseiller

RAYMOND GERVAIS

Tout comme ce fut le cas lors du dernier week-end, l'autoroute Métropolitaine (A-40) en direction ouest, est à déconseiller aux automobilistes. Cette fois, c'est

tout le tronçon ouest entre les échangeurs Anjou et Décarie qui est à éviter.

Le week-end dernier, la première phase des travaux visant à réparer une dalle de béton sur une longueur de quelque 100 mètres carrés, a été amorcée entre la sortie

Marcel-Laurin et l'échangeur Décarie. Dimanche dernier en après-midi, des centaines d'automobilistes qui ignoraient la présence de travaux routiers ou qui ont tout simplement décidé de prendre une chance, se disant probablement qu'il ne devrait pas y avoir trop de congestion, se sont fait prendre dans une véritable souricière. Une

seule voie sur trois étant ouverte en direction ouest à la hauteur des travaux.

La deuxième phase des travaux de réfection qui s'étend durant tout le week-end est amorcée depuis hier.

Transports Québec recommande donc fortement aux automobilistes de ne pas s'aventurer sur la voie ra-

pide et d'utiliser des voies de contournement.

Les travaux consistent à réparer les dalles de béton sur deux tronçons de l'autoroute situés entre la sortie Saint-Michel et l'entrée Iberville ainsi qu'entre les sorties Marcel-Laurin et l'échangeur Décarie. Afin de mener à bien les travaux, une ou deux voies sur trois seront fermées le jour et le soir, tandis qu'il y aura fermeture complète de l'autoroute durant la nuit.

Compte tenu de la grande affluence sur cette autoroute, un impact important est à prévoir sur la circulation. Le ministère des transports suggère aux automobilistes d'éviter à tout prix la Métropolitaine en direction ouest et d'utiliser les autoroutes 440 et 13, en plus des boulevards Henri-Bou-rassa et Côte-Vertu.

Entre Lacordaire et Iberville, deux voies sur trois sont fermées le jour et le soir, tandis qu'il y aura fermeture complète durant la nuit. Les entrées Lacordaire, Viau/Pie IX et Saint-Michel seront fermées de 22h vendredi à 5h lundi. Les entrées Langelier et Iberville seront fermées une heure avant le début des travaux.

Tout comme ce fut le cas le week-end dernier entre la sortie Marcel-Laurin et l'échangeur Décarie, une voie sur trois sera fermée le jour et le soir, tandis que le tronçon ouest de l'autoroute sera fermé de 1h à 7h samedi, de 2h à 9h dimanche et de 1h à 5h lundi. L'entrée Stinson sera fermée complètement de 22h vendredi à 5h lundi.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? NOUS AVONS LES BONNES RÉPONSES !
Spécialistes en informatique depuis plus de 14 ans !

719\$*

LES PLUS BAS PRIX À MONTRÉAL

AUCUN DÉPÔT REQUIS
brancher les familles sur Internet

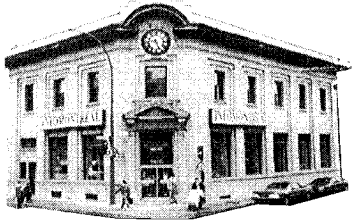


- Processeur AMD Duron 600 Mhz
- Boîtier moyen, 230 W
- Carte maîtresse Microstar
- Chipset Via KT 133
- 2 ports USB 2 séries et 1 parallèle
- Lecteur de disquettes 1.44 Mo
- 64 Mo de mémoire vive (PC 133)
- Carte vidéo de 8 Mo AGP
- Disque rigide de 10.2 Go Fujitsu
- CD-ROM 52X Creative EIDE
- Carte de son 64 bits intégrée
- Haut-parleurs 120W P.M.P.O.
- Fax/modem/voix 56K V.90
- Clavier normalisé Windows
- Souris Logitech 2 boutons

* Garantie 1 an pièces 2 ans main-d'oeuvre

INFOMONTRÉAL

2400, Ste-Catherine Est, Montréal



* Moniteur non inclus. Prix sujet à changement sans préavis.



526-7171

www.infomontreal.qc.ca



Des goélands, des orchidées, des trains et des bateaux sur les murs de Montréal

MARIE-FRANCE LÉGER

LES MURS DÉFRAÎCHIS des vieux édifices vont retrouver un coup de jeune grâce à nos artistes locaux. Des reproductions géantes de leurs oeuvres s'étaleront sur les murs de Montréal, devenue pour l'occasion une immense galerie en plein air.

Des goélands, des orchidées, des trains et des bateaux attireront bientôt notre attention dans différents coins de la ville afin de contribuer à donner une image propre et rafraîchissante de Montréal.

Le projet a vu le jour sur l'initiative de deux Montréalais, Stéfany Corey et John Bourassa-Dutton. Le porte-parole du projet arteVISTA, Pierre-Yves Beauchemin, a indiqué que les artistes seront sollicités le plus souvent possible : « Ce sera la plus grande galerie d'art au monde. Les grandes toiles vont recouvrir des murs de briques dénudés, abandonnés. Ça décore la ville. On le fera autant de fois qu'il y aura de murs. »

La première toile exposée sera celle de Françoise Issaly. Elle a été dévoilée hier par le maire Bourque à l'Écomusée du Fier Monde, rue Amherst. On la verra d'ici quelques jours orner l'extérieur du 4277, rue Saint-Urbain. L'oeuvre, Orchidées 1, fait éclater sur la brique de grosses fleurs blanches sur fond jaune. L'oeuvre originale fait 6 pieds par 12 pieds. La reproduction atteindra 18 pieds par 27 pieds.

« Le concept que nous avons développé, a dit Stéfany Corey, vise à la fois l'amélioration de la qualité de vie à Montréal et la promotion de nos artistes. » En tout, actuellement, six tableaux d'artistes sont en production et une dizaine de commanditaires ont déjà signé un engagement pour une période de deux à six ans. Les cinq autres artistes sont Bruno Taverna (1600, rue de Maisonneuve Est), Nancy Lapointe (5815, rue Saint-Hubert), Siris (85, rue de la Gauchetière Ouest), Michel Farruggello (1219-1223, place Phillips) et Akin (5879-5883, rue Sherbrooke Ouest).

Plus d'une douzaine de tableaux seront installés d'ici le printemps. Ils seront réalisés au jet de peinture MMT sur un vinyle quatre saisons ne garantissant aucune décoloration durant au moins sept ans. La Ville de Montréal et Tourisme Montréal appuient le projet.

Achetez vos vins nouveaux à l'avance sur SAQ.com.

Commandez en ligne dès aujourd'hui et vos vins vous seront livrés gratuitement dès le jeudi 16 novembre.

SAQ.COM

La modération a bien meilleur goût. Educ'Alcool 18+

Quantités limitées

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT COMMENT S'Y RETROUVER

Un cahier spécial à ne pas manquer mercredi dans

La Presse



Marie-Andrée Ostiguy veut continuer de donner des concerts privés dans sa maison.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse ©

Il est illégal de donner des concerts privés dans une maison privée de Beloeil...

La Ville juge que les soirées musicales de Marie-Andrée Ostiguy sont des activités commerciales

MARTHA GAGNON

« Dans l'esprit des salons du XIX^e siècle, à la lueur des chandelles, j'interpréterai les Valses et les Impromptus de Chopin », mentionne l'invitation.

Pianiste-compositrice connue, Marie-Andrée Ostiguy se plaint de ne plus pouvoir donner de concerts privés dans sa grande maison sur le bord du Richelieu, à Beloeil.

Salle de spectacle ou salon privé? La Ville considère que les soirées musicales de Mme Ostiguy s'apparentent plutôt à des activités de nature commerciale qui contreviennent à la réglementation. À la suite de plaintes du voisinage, elle a demandé à la pianiste de cesser d'organiser ce genre de soirées qui peut regrouper de 30 à 50 personnes.

« C'est aberrant, dit Mme Ostiguy. Un policier est même déjà venu chez moi m'avertir que je donnais un concert illégal lors d'une soirée organisée à la Saint-Jean-Baptiste. Pourtant, je ne dérangeais personne. Tout le monde était assis paisiblement au salon à écouter de la musique classique. Et parmi mes invités, il y avait même un député. »

Ex-présidente de la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu où elle siège toujours, elle ajoute que ce n'est certainement pas une façon d'encourager les artistes. « Nous sommes bien loin de l'époque où Mozart et Chopin jouaient dans les salons pour le plaisir de tous. »

Un plaisir qui n'est cependant pas gratuit, précise le directeur gé-

néral de la ville, Daniel Desroches. « Les invités doivent payer une contribution pour assister à ces soirées, dit-il. Or, le règlement de zonage dans ce secteur résidentiel et unifamilial interdit les salles de concert, de réception et d'exposition. Certains se plaignent du va-et-vient à la résidence de Mme Ostiguy. »

La pianiste soutient avoir le droit de donner des concerts même si elle demande une contribution de 30 \$ à chaque personne. « Cela sert à payer un petit goûter servi aux invités, de même que l'envoi des invitations et mon temps. Ces concerts privés sont, pour moi, une façon de roder un spectacle avant une tournée. J'ai le droit d'exercer dans ma maison une activité rémunératrice comme n'importe quel travailleur autonome. Je possède un immense terrain où les gens peuvent stationner sans nuire aux voisins. Et tout se passe privément à l'intérieur. »

À son avis, c'est un peu comme si elle organisait une fête avec des amis et des parents qui acceptent de payer une partie des frais. « Ils peuvent même apporter leur vin », souligne-t-elle. À l'occasion, elle expose aussi dans son salon des toiles d'artistes de la région pour les faire connaître. « Je peux organiser de huit à dix concerts privés dans une année. Ma maison n'est pas une salle commerciale puisque je l'utilise principalement pour y vivre avec mon mari. Comme je suis souvent en tournée, il n'y a pas grand va-et-vient chez moi. À ma connaissance, il n'y a eu qu'une

plainte d'un voisin. Cela s'est transformé en harcèlement. »

La Ville reproche également à Mme Ostiguy de faire de la publicité pour ses concerts maison. Ce qu'elle nie. « Je n'ai jamais acheté d'annonce ou installé une affiche devant la maison. Les invitations sont adressées personnellement aux gens qui figurent sur ma liste. »

Elle reconnaît cependant qu'il y a eu une mention dans un hebdomadaire local.

Mme Ostiguy ne comprend pas que la Ville puisse lui interdire de donner des concerts dans sa maison, alors que la réglementation autorise dans la même zone des usages complémentaires, tels que des studios d'artiste. Une catégorie qui, selon elle, répond au type d'activité qu'elle fait. « J'ai choisi de vivre à Beloeil parce que c'est un milieu principalement axé sur la culture et les arts. Je suis très déçue par l'attitude de la Ville. Je ne fais que défendre mes droits civils. »

Le maire, Julien Bussière, affirme qu'il a toujours favorisé l'expression artistique. « Ma femme est artiste et j'ai une fille qui joue du piano, dit-il. Mais la réglementation municipale est la même pour tous. Quand on demande des frais d'entrée pour une soirée, ça commence à être pas mal commercial. Ce n'est pas tant l'activité qui dérange que la façon de faire. J'ai demandé à rencontrer Mme Ostiguy pour discuter du problème, mais elle a refusé mon invitation. Elle a choisi la contestation publique. C'est son droit. »

Laval: le conseiller Michel Poirier juge ses droits bafoués

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Parce qu'il est d'avis que ses droits fondamentaux ont été bafoués par le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, le conseiller de l'opposition Michel Poirier s'adresse à la Commission des droits de la personne pour qu'elle effectue une enquête.

Membre de l'Équipe Garceau, M. Poirier a soutenu, hier, qu'il avait été brimé de deux façons. Une fois parce que le maire Vaillancourt n'a pas voulu qu'il assiste à une réunion des résidents de son quartier qui avaient signé une pétition contre la venue d'un Canadien Tire et, l'autre, parce qu'il a lui-même signé cette missive parce qu'il habite dans l'une des rues où les résidents craignent une augmentation très élevée du flot de véhicules avec la venue d'un magasin à grande surface.

« Dans ma fonction de représentant de ce quartier à l'hôtel de ville je devais être présent et aussi parce que je suis directement touché en tant que payeur de taxes », affirme M. Poirier.

Pour le chef de cette force de l'opposition, Philippe Garceau, le maire Vaillancourt a volontairement agi de façon discriminatoire en ne permettant pas à un conseiller de l'opposition de faire le travail pour lequel il a été élu par les citoyens du district Val-des-Arbres.

« L'attitude du maire, affirme-t-il, à l'égard d'un élu est inacceptable non seulement pour l'élu, mais aussi pour les résidents qui méritaient d'obtenir l'appui de leur représentant municipal. Nous contestons les méthodes de travail antidémocratiques de M. Vaillancourt et nous faisons donc appel à une autre instance pour que les droits fondamentaux, tels que stipulés dans la Charte des droits et libertés soient reconnus. »

Lors de l'assemblée du conseil municipal de novembre, le maire Vaillancourt a mentionné qu'il avait été élu par l'ensemble de la population de Laval et qu'il se devait de rencontrer seul ces résidents dans une première réunion. « Je suis certain que vous rencontrez des résidents de votre quartier sans la présence du maire », a-t-il lancé.

Dans la lettre au directeur des enquêtes de la Commission des droits de la personne, Me Claude Boies, M. Poirier, un avocat, lui relate qu'il a été obligé de quitter une rencontre parce que le maire ne voulait pas y participer s'il demeurait sur place.

« J'ai donc dû, écrit-il, me résigner et quitter le lieu de la réunion afin que les citoyens du quartier que je représente à l'hôtel de ville puissent faire part de leurs doléances au maire. À la lumière des faits relatés, il est permis et légitime de se poser des questions sur l'atteinte à mes droits comme personne protégés par la Charte et à mes droits d'élu. »

LE CANADA

UNE HISTOIRE POPULAIRE

L'histoire, comme on ne vous l'a jamais racontée!

La Bataille de l'Amérique demain 20h

Réalisation-coordination: Hubert Gendron

Financière Sun Life

ICI RADIO-CANADA

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

11 novembre 2000

Page A32 manquante